

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES DEUX SEOUNE

**Projet de territoire pour la gestion de l'eau
du bassin versant des deux Séoune**

PRESTATION « ECOUTE DES ACTEURS »



Rapport final - Décembre 2023

Mission réalisée avec le soutien de :



Table des matières

1	RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION, METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	4
1.1	OBJECTIFS DE LA MISSION	4
1.2	METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	4
1.3	PREMIERS ENSEIGNEMENTS : DEGRE DE MOBILISATION DES ACTEURS, QUALITE DE L'ACCUEIL RENCONTRE.....	6
2	RAPPELS CONTEXTUELS, REGLEMENTAIRES ET HISTORIQUES	9
2.1	L'OUTIL PTGE AU SEIN DES POLITIQUES NATIONALES ET LOCALES DE L'EAU.....	9
2.2	LE BASSIN VERSANT DE LA SEOUNE ET L'EXERCICE DES COMPETENCES LIEES A L'EAU.....	11
2.3	HISTORIQUE DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT	14
3	REGARDS DES ACTEURS SUR LES ENJEUX DU BASSIN VERSANT	16
3.1	PROPOS INTRODUCTIF : LES SUJETS ABORDES PAR LES ACTEURS EN LIEN AVEC LES ENJEUX QUANTITATIFS DU BASSIN VERSANT 16	
3.2	UN DEFICIT QUANTITATIF UNANIMEMENT PERÇU, UNE MANIERE DIFFERENTE DE L'ABORDER SELON LES ACTEURS ET UN « FLOU » SUR SON CHIFFRAGE	17
3.3	L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET SES BESOINS EN EAU : UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE S'ETANT EN PARTIE STRUCTUREE A PARTIR DE SON ACCES A L'EAU D'IRRIGATION	19
3.4	DES BESOINS POUR L'EAU POTABLE EN PARTIE ASSURES PAR DES RESSOURCES DU BASSIN VERSANT AUJOURD'HUI TRES QUESTIONNEES QUANT A LEUR VULNERABILITE.....	25
3.5	LA QUESTION CENTRALE ET CONTROVERSEE DE L'IMPACT DES PRELEVEMENTS SUR L'HYDROLOGIE / LES MILIEUX ET DU RESPECT DES DEBITS REGLEMENTAIRES	27
3.6	DES MILIEUX AQUATIQUES RELATIVEMENT MAL CONNUS ET DIFFEREMMENT CONSIDERES SELON LES ACTEURS, CONSERVANT MALGRE LES PRESSIONS UN INTERET ECOLOGIQUE.....	36
3.7	DES USAGES RECREATIFS ET PATRIMONIAUX TRES PEU DEVELOPPES.....	39
4	REGARDS DES ACTEURS SUR LE PTGE : SES OBJECTIFS, MODES D'ELABORATION ET DE GOUVERNANCE	41
4.1	UNE VISION MORCELEE DU BASSIN VERSANT, UN MANQUE AIGU DE CONNAISSANCE PARTAGEE ET D'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS.....	41
4.2	L'OUTIL PTGE EN LUI-MEME, CRISTALLISANT UN CERTAIN NOMBRE DE CRAINTES OU DE PRECAUTIONS	42
4.3	UNE DEMARCHE D'ELABORATION DU PTGE TRES PEU CONNUE DES ACTEURS, MAIS UNE DEMANDE PARTAGEE D'ETATS DES LIEUX FACTUELS	43
4.4	UN REGARD CONTRASTE SUR LES FINALITES A ATTEINDRE POUR LE PTGE	45
4.5	DES DIFFICULTES DE POSITIONNEMENT QUANT A LA GOUVERNANCE DU FUTUR PROJET	48
5	ANALYSE SYNTHETIQUE DES ENJEUX TRANSVERSAUX MIS EN AVANT PAR L'ECOUTE DES ACTEURS	51
5.1	NOTRE REGARD SUR CETTE PHASE D'ECOUTE	51
5.2	ANALYSE CROISEE DES POSITIONNEMENTS DES ACTEURS	52
5.3	ANALYSE CROISEE DES ENJEUX MIS EN AVANT PAR LES ACTEURS DU BASSIN	54
5.4	NOTRE LECTURE DES ENJEUX POUR LES SUITES DE LA DEMARCHE	56
6	PROPOSITIONS DE SCENARIOS DE GOUVERNANCE	58
6.1	PRINCIPES STRUCTURANTS.....	58
6.2	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES	60
6.3	AUTRES RECOMMANDATIONS	67
7	ANNEXES.....	69

1 Rappel des objectifs de la mission, méthodologie mise en œuvre

1.1 Objectifs de la mission

Le Syndicat mixte du bassin versant des deux Séoune (SMBV2S) a décidé en 2021 de lancer l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur son bassin versant. Pour cela, et conformément aux documents cadres entourant cette démarche (présentés partie suivante), le syndicat a souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, dans une démarche de concertation et de co-construction.

Début 2023, le SMBV2S a lancé une consultation pour **une prestation d'écoute des acteurs du bassin versant**. Les cabinets Contrechamp et EMA Conseil, associés en groupement, ont été mandatés en avril 2023 pour la réaliser. Les résultats de sa phase d'écoute sont présentés dans le présent rapport.

Les objectifs de la mission complète sont :

- Ecouter, recueillir, analyser et restituer les positions stratégiques des acteurs du bassin versant vis-à-vis de la gestion quantitative de l'eau.
- Elaborer un dispositif de concertation pour les suites de la démarche d'élaboration du PTGE (cette phase donnera lieu à une note spécifique).

Cette mission consistait donc en une phase *préalable* à la phase élaboration du PTGE. Il s'agissait de déployer des modalités d'écoute des acteurs pour identifier leurs positionnements au regard des enjeux quantitatifs, de la perspective de mobiliser l'outil PTGE sur le bassin, des modalités ou conditions qu'ils associaient à cette perspective, etc. Cette mission ne consistait donc pas à initier un travail de concertation avec les acteurs du territoire, mais d'identifier autour de quels objectifs, au travers de quelles modalités ou conditions ils accepteraient de se lancer dans celle-ci.

1.2 Méthodologie mise en œuvre

La mission comporte 4 phases de travail :

1. Cadrage (construction du dispositif d'écoute)	<i>Avril 2023</i>
2. Déploiement du dispositif d'écoute (entretiens, ateliers)	<i>Juin – juillet 2023</i>
3. Analyse et restitution des résultats	<i>Aout – Sep 2023</i>
4. Construction du dispositif d'approfondissement dispositif de concertation pour les suites de la démarche d'élaboration du PTGE	<i>Oct. – Nov. 2023</i>

Le schéma page suivante présente la méthodologie déployée :

Schéma de déroulement de la mission

Phase A - Cadrage, Construction et dimensionnement du dispositif d'écoute

Réunion de cadrage avec le MO

Entretiens « informateurs privilégiés »

Adaptation méthodo, grilles d'enquête etc.

CoTech (validation du dispositif d'écoute)

Avril
2023

Mai
2023

Phase B - Déploiement du dispositif d'écoute

Usagers des ressources en eau

1/ Entretiens avec élus & responsables

Elus Chambres d'agriculture

FD pêche

Elus EPCI à
fiscalité propre

Irrigation collective

2/ Entretiens en micro-collectifs/ateliers : approfondissement

Atelier Eau et
Agriculture

Atelier
Environnement

Atelier Collectivités territoriales
(Elus et techniciens EPCI, Syndicats
AEP, Dpt, etc.)

Partenaires technico-
financiers

1/ Entretiens

Elus Régions et
Départements

Services de
l'Etat

2/ Ateliers services

Juin
2023

Juillet
2023

Phase C - Analyse et restitution

Analyse croisée des avis exprimés - Synthèse points de
convergences, de divergences, pistes de consensus
opérationnel ou stratégique etc.

Rapport de restitution

CoTech – Restitution analyses

Sept
2023

Phase D- Construction suite du dispositif de concertation

V1 Dispositif proposé
pour la suite

Groupe de travail

VF Dispositif

Déc
2023

L'ensemble de la mission est suivi par un **Comité Technique** (« Cotech ») composé de l'équipe technique du SMBV2S, de ses principaux élus (Président et 3 VP) et des principaux partenaires techniques et financiers :

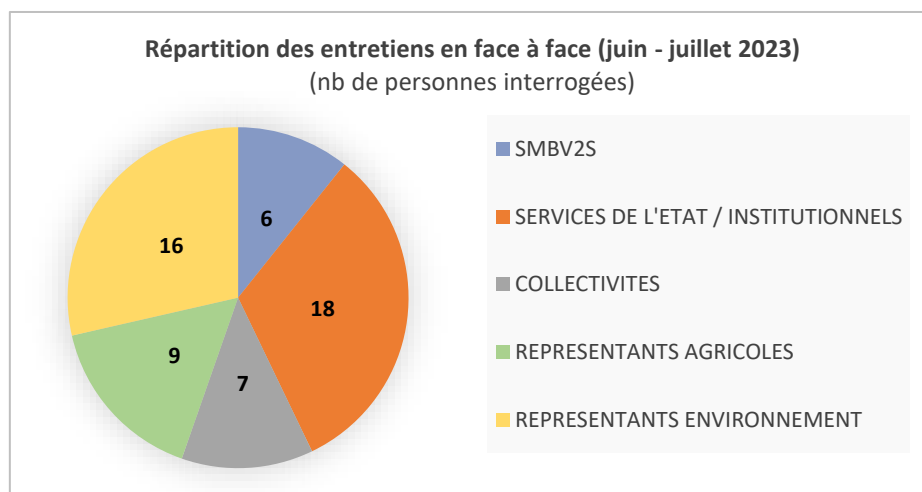
- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Conseils départementaux 46, 47 et 82
- DDT 46, 47 et 82
- GIP Transition écologique Occitanie
- SMEAG.

1.3 Premiers enseignements : degré de mobilisation des acteurs, qualité de l'accueil rencontré

1/ Les entretiens. Au total, **37 structures (58 personnes)** ont bénéficié d'entretiens directs au cours des mois de juin et juillet 2023. Ils ont été réalisés en face à face pour la grande majorité d'entre eux (80%), ou en visio en cas de non-disponibilité des acteurs lors des plages de présence sur le bassin versant proposées par les bureaux d'étude. Les liste des personnes interrogées sont présentée en annexe 1.

L'entretien était précédé par l'envoi d'une trame d'entretien comportant les principaux points à aborder et permettant aux acteurs de se préparer (trame disponible en annexe 3 de ce rapport). De forme semi-directive, les entretiens laissaient place à une certaine spontanéité, et permettaient aux personnes interrogées de se focaliser sur les sujets ou les enjeux leur apparaissant comme prioritaires.

Les 37 entretiens se sont répartis de la manière suivante :



Note : ont été comptés en tant que collectivités les EPCI à fiscalité propre du bassin ainsi que les syndicats d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Conseils Départementaux et Régionaux ont été comptabilisés dans le collège des institutionnels.

Globalement, les personnes approchées se sont montrées à la fois disponibles et intéressées lors de nos sollicitations. Les prises de rendez-vous ont été relativement aisées, l'objet de notre mission considéré comme intéressant (la plupart des acteurs n'avait pas eu vent du lancement de cette étude au préalable), et le sujet d'actualité. Les gens se sont bien livrés à l'exercice.

2/ Les ateliers. Suite à ces entretiens, 3 ateliers ont été organisés pour les acteurs du bassin, les 6 et 7 juillet 2023. Ils avaient une double vocation :

- Elargir le cercle des acteurs interrogés (un cercle plus large que celui des acteurs interrogés en entretien a été invité à ces ateliers. Ex : syndicats AEP, associations environnementalistes qui n'avaient pas bénéficié d'entretien individuel, etc.).
- Tester auprès des acteurs présents les premiers constats et les premières hypothèses issus de la phase d'entretien : ces constats correspondent-ils aux réalités que vous connaissez ? Des éléments méritent-ils d'être approfondis, tempérés, précisés ? Comment peut-on les expliquer ?

Ces ateliers se sont tenus dans la salle des fêtes d'Engayrac, au centre du bassin versant. Ils ont rassemblé 25 acteurs appartenant aux 3 catégories d'acteurs suivants (liste de présence aux ateliers en annexe 2) :

Atelier	Nb de participants	Date
Environnement	11 participants	6 juillet 2023 matin
Agriculture et irrigation	5 participants	6 juillet 2023 après midi
Collectivités	9 participants	7 juillet 2023 matin

Commentaires et précautions par rapport à la mobilisation des acteurs dans les entretiens et les ateliers :

- Les élus des Conseil Départementaux, non disponibles, n'ont pas été interrogés dans le cadre de cette étude. Les services concernés des Conseils Départementaux ont été pour leur part interrogés longuement, et font par ailleurs partie du Cotech de l'étude. Il conviendra donc de vérifier le positionnement politique des Départements dans la poursuite du travail d'élaboration du PTGE.
- Monde agricole :
 - Dans les Chambres d'Agriculture, seuls les services Gestion de l'eau/irrigation et les Directions ont été interrogés (CA 82 et 46). Pour la Chambre d'Agriculture 47, cet entretien a été réalisé par téléphone et de manière courte. Les élus de ces 3 Chambres n'ont pas jugé opportun (à ce stade de la démarche) de s'entretenir avec nous. Aucune Chambre (ni services techniques ni élus) n'était représentée lors de l'atelier agriculture-irrigation le 6 juillet 2023.
 - Les agriculteurs irrigants ont été interrogés au travers des structures d'irrigation collective (ASA présentes sur le 47 et le 82) et du Syndicat Départemental des Collectivités Irrigantes (SDCI) du 47. Au-delà de ces structures collectives, aucun irrigant individuel d'une part, ou agriculteur ne disposant d'aucune solution d'irrigation de l'autre, n'a été interrogé. Il est donc nécessaire que le futur diagnostic agricole/recensement des besoins permettent d'écouter ces acteurs, dont les besoins n'ont pour l'instant pas été abordés, ou de manière succincte par certains acteurs interrogés.
 - Après discussion, le Comité technique de l'étude a fait le choix d'ouvrir cette première consultation aux Chambres et aux ASA compte tenu du nombre d'entretiens réalisables dans le cadre de cette prestation. Il est prévu de consulter les organismes professionnels agricoles (OPA) potentiellement concernés par ces questions (ex : coopératives, filières etc.) lors des phases ultérieures de l'élaboration du PTGE (diagnostic agricole, travail sur les actions etc.).

➡ Ce que nous retenons

- Des acteurs globalement intéressés, se rendant disponibles aux sollicitations déployées dans le cadre de notre mission, avec un bémol pour les élus Chambre d'agriculture et Conseils Départementaux, voir ci-dessus.
- Un sujet qui apparaît d'actualité, qui intéresse, voire qui préoccupe les acteurs interrogés... mais par rapport auquel tous ne disposent pas du même regard/rapport, ni en termes de capacités de caractériser les enjeux, ni de perspectives de solutions.
- Dans les parties suivantes, nous distinguons quatre grands types ou « mondes » d'acteurs : le monde des collectivités (élus et services des EPCI), le monde agricole, le monde de l'environnement (protection de l'environnement, pêche, etc.), et enfin les acteurs institutionnels. Dans nos analyses, le point de vue de ces acteurs est souvent présenté en distinguant ces « mondes », en soulignant ce qui les rassemble et ce qui les distingue, permettant de mettre en avant des convergences, ou bien des divergences plus ou moins profondes.... Il faut pourtant garder à l'esprit que chacun de ces mondes est composé d'individus déployant des positionnements différents, ne pouvant se résumer à ces « grandes tendances ». Ces dernières, présentées au gré des parties suivantes, sont cependant suffisamment représentatives, solides (vérifiées en ateliers) pour pouvoir être prises en compte dans un rapport d'analyses sociologiques de ce type.

Notre travail a rapidement mis en lumière **un manque de connaissance de nombreux acteurs locaux ex vis-à-vis de l'organisation du bassin versant, de l'outil PTGE en lui-même, de l'historique des actions passées** en matière de gestion de l'eau, ..., pourtant nécessaire à leur prise de position. Il nous a semblé alors pertinent de produire un certain nombre de repères temporels, réglementaires ou contextuels, présentés succinctement en introduction des ateliers, et dont le résumé est présenté ci-après.

2 Rappels contextuels, réglementaires et historiques

Cette partie présente trois éléments ;

- L'outil PTGE : contexte d'élaboration, objectifs, modalités,
- Carte d'identité du bassin versant de la Séoune,
- Historique de la gestion quantitative de l'eau sur le bassin versant.

2.1 L'outil PTGE au sein des politiques nationales et locales de l'eau

Depuis la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000, les cours d'eau et nappes d'eau souterraines font l'objet d'un objectif global de « **bon état écologique des eaux** », c'est-à-dire des eaux de qualité, en quantité suffisante, capable d'accueillir une biodiversité aquatique et humide et de satisfaire durablement les divers usages anthropiques de l'eau.

En France, la politique de gestion de l'Eau et des milieux aquatiques, cadrée **en 2006 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** (LEMA) reposent sur différents niveaux d'orientation et d'intervention :

- Le niveau des grands bassins (Adour-Garonne en l'occurrence), avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**), pilotés par les Agences de l'Eau et les autres services de l'Etat ; c'est à leur niveau que sont définis notamment les **Débits d'objectif d'étiage** (DOE) et les **Débits de Crise** (DCR) pour les cours d'eau, les Niveaux de Crise (NCR) pour les nappes d'eau souterraine.
- Le niveau des bassins versants étendus ou des vallées de grands cours d'eau, qui est celui des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**) ; à noter que la Séoune est concernée par le **SAGE de la Vallée de la Garonne** (commission géographique Garonne moyenne) dans sa partie aval.
- Le niveau des bassins versants ou sous-bassins versants dits « opérationnels » où se construisent et se mettent en œuvre des outils de programmation d'actions : contrats de rivière, plans d'actions de prévention des inondations (PAPI), plans pluriannuels de gestion (PPG)¹, et, pour ce qui concerne la gestion quantitative des ressources en eau, depuis 2019, les **Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)**. A noter **qu'un PPG est en cours sur le bassin versant de la Séoune** depuis 2021.

L'esprit global du PTGE

« Un PTGE est une démarche reposant sur **une approche globale et co-construite** de la ressource en eau sur un périmètre cohérent (...). Il aboutit à **un engagement de l'ensemble des usagers** d'un territoire (...) permettant d'atteindre dans la durée **un équilibre entre besoins et ressources** disponibles en respectant **la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques**, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. » (source : Instruction ministérielle de 2019)

L'idée d'une trajectoire visée la plus consensuelle possible

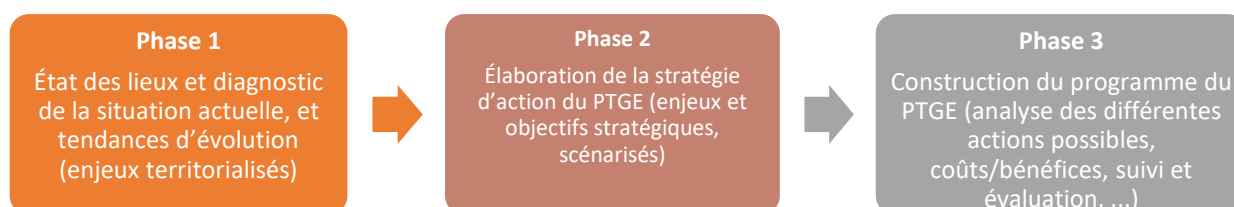
« La pertinence du programme d'actions va dépendre d'une part, de la **trajectoire d'évolution que pourront retenir collégialement les acteurs** et d'autre part, de sa **faisabilité technique, économique et financière**. (...) Le choix d'une trajectoire consensuelle est donc un des enjeux du PTGE. » (source : guide méthodologique d'appui à l'aboutissement des PTGE, 2022)

¹ Le PPG est un outil dédié à la mise en œuvre des actions de type « gémapiennes » (en lien avec la compétence GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), c'est-à-dire concernant l'entretien, la restauration ou l'aménagement des milieux aquatiques et zones humides.

Le PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) est un outil émanant d'une instruction gouvernementale datant de mai 2019. Bien avant déjà, l'enjeu quantitatif avait été mis en évidence, notamment par la Circulaire du 30 juin 2008 sur la « résorption des déficits quantitatifs et la gestion collective des prélèvements d'irrigation ». Suite à cette circulaire et dans la continuité d'une prise de conscience plus ou moins ancienne selon les territoires, les SDAGE de 2010, 2016 et 2022 n'ont fait que renforcer progressivement leur prise en compte de cet enjeu, notamment en identifiant les « **bassins versants en déficit ou risque de déficit hydrique** ». Le bassin de la Séoune est identifié comme bassin en déficit hydrique au SDAGE Adour-Garonne.

En 2021, le « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique » a abouti à proposer une mission d'appui des services de l'Etat à l'aboutissement de PTGE et à l'établissements de deux décrets² reprécisant les attendus de la gestion quantitative, à l'échelle nationale. L'objectif global de ces divers cadrages réglementaires vise de parvenir à **une « gestion équilibrée et durable des ressources en eau »**³ par la définition de volumes prélevables et leur partage dans le cadre d'une gestion locale concertée », sans avoir besoin de recourir (trop) fréquemment à des arrêtés de restriction et sans pénaliser le milieu aquatique.

L'élaboration d'un PTGE est prévue en **trois phases successives**, sur une durée de 1 an ½ à 2 ans⁴ :



Par ailleurs, en Adour-Garonne, l'Agence de l'Eau a notamment piloté au début des années 2010 une étude prospective « **Garonne 2050** » qui a montré que **quelles que soient les hypothèses retenues, « le manque d'eau sera un problème récurrent et structurel en 2050 et non la conséquence d'une année météorologique exceptionnelle »**, même si des nuances existent entre bassins versants (déficits très importants sur l'axe Garonne, par rapport aux bassins Tarn-Aveyron et Lot). Les orientations principales de l'étude ont été les suivantes :

- Œuvrer pour des **économies d'eau** et une **gestion de l'eau plus efficiente**,
- Créer de **nouvelles réserves** (ouvrages de stockage hivernal de l'eau),
- Mobiliser des **ressources non-conventionnelles**,

... tout en **augmentant la résilience des écosystèmes aquatiques** (qualité de l'eau, qualité physique des milieux).

Plus récemment, après son Plan d'adaptation au changement climatique adopté en 2018, le Comité de bassin Adour-Garonne a adopté en septembre 2021 son « **Plan stratégique 2021 – 2027 de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau** », qui s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : Dynamiser la mise en place de démarches PTGE
- Axe 2 : Engager des programmes d'économies d'eau et d'efficience des usages
- Axe 3 : Sécuriser les prélèvements agricoles et faciliter la gestion collective de l'irrigation en articulant rôle des OUGC (organismes uniques de gestion collective des prélèvements) et démarches territoriales
- Axe 4 : Réduire les périodes de gestion de crise « sécheresse »
- Axe 5 : Sécuriser le soutien d'étiage et les besoins milieux / usages sur le long terme

² Décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ; Décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatif à la gestion quantitative de la ressource en dehors de la période de basses eaux.

³ Le terme de « ressource(s) » en eau peut être défini simplement comme l'eau mobilisable pour les usages humains, qu'elle soit prélevée dans le milieu naturel (nappe, cours d'eau) ou dans une réserve artificielle (retenue).

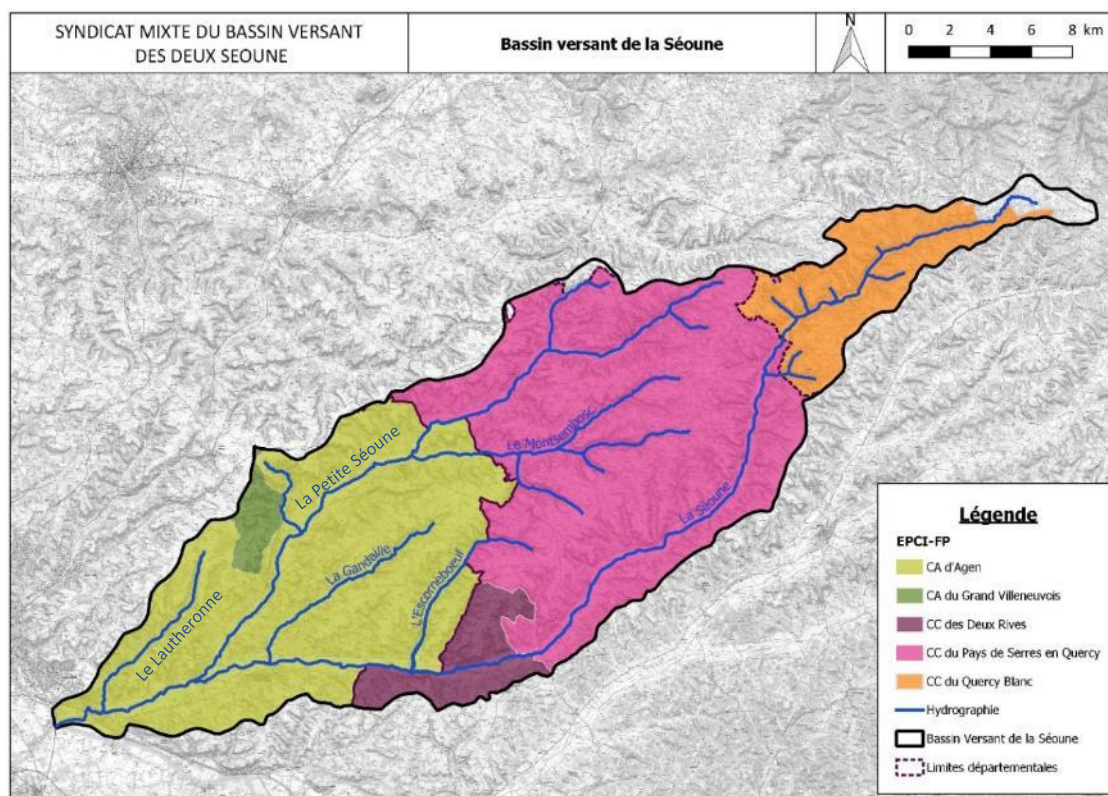
⁴ Souhait exprimé par les instances ministérielles d'une élaboration rapide...

L'investissement prévu sur 10 ans vise à **réduire des 2/3 le déficit de 1,2 milliard de m³ annoncé pour 2050** à l'échelle Adour-Garonne.

2.2 Le bassin versant de la Séoune et l'exercice des compétences liées à l'eau

Rappel – Carte d'identité du bassin versant :

- **Surface** : 508 km²
- **Réseau hydrographique principal** : la Séoune et la Petite Séoune (environ 100 km cumulés) + 4 affluents principaux (Escorneboeuf, Gandaille, Lautheronne, Montsembosc), *cf. carte ci-dessous*
- **Périmètre administratif** :
 - **41 communes** (+ quelques communes concernées seulement très à la marge), réparties sur **3 départements** : le Lot (46) à l'amont, le Tarn-et-Garonne (82) au centre et le Lot-et-Garonne (47) à l'aval du bassin versant
 - **Population** : environ 14 200 habitants
 - **EPCI à fiscalité propre** composant le **Syndicat Mixte du bassin versant des deux Séoune (SMBV2S)**, *cf. carte ci-dessous, source : SMBV2S* :
 - Communauté d'agglomération d'Agen (16 communes et ~8 800 hab. concernés)
 - Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy (14 communes et ~4 150 hab. concernés)
 - Communauté de communes du Quercy Blanc (2 communes et ~620 hab. concernés)
 - Communauté de communes des Deux Rives (3 communes et ~360 hab. concernés)
 - Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (2 communes et ~340 hab. concernés)
 - **1 EPCI non adhérent au SMBV2S** en tête de bassin : Communauté de communes Vignoble et Vallée du Lot (3 communes concernées en petites parties)



La naissance récente du syndicat mixte du bassin versant des deux Séounes

Avec la réorganisation des compétences du grand cycle de l'eau prônée par les lois NOTRe et MAPTAM, les syndicats de rivière départementaux (pré)existants jusqu'en 2018 et les EPCI à fiscalité propre du territoire ont dû se réorganiser. Les discussions qui ont eu lieu en 2017-2018 ont abouti à la **création d'un syndicat mixte unique pour l'ensemble du bassin de la Séoune, créé en janvier 2019**, le « SMBV2S ».

Au départ centré sur la GEMAPI, le syndicat a fait évoluer ses statuts en 2021 pour pouvoir porter d'autres compétences, notamment l'animation du PTGE.

Compétences Petit et Grand cycles de l'eau :

- **GEMAPI** : confiée pour la partie GEMA au moins au SMBV2S (l'Agglo d'Agen a gardé sa compétence PI : prévention des inondations), les actions sont programmées depuis quelques années au sein d'un PPG (programme 2021-2025 en cours).
- **AEP** (eau potable) : exercée par l'Agglo d'Agen et par plusieurs syndicats des eaux par ailleurs sur le reste du bassin versant (il existe à la fois des syndicats de production et des syndicats de distribution), la ressource exploitée sur le bassin versant, pour la grande majorité des volumes, provient de deux nappes captives (forages profonds de Cauzac et Lacour).
- **Assainissement** : exercée pleinement par l'Agglo d'Agen (assainissement collectif et non collectif), les autres EPCI n'exercent en général que la compétence SPANC, il demeure des syndicats d'assainissement gérant les réseaux et STEP collectifs.
- **Irrigation agricole** : relativement développée sur le territoire et ce depuis les années 1990, elle s'appuie sur l'exploitation de ressources variées (cours d'eau, nappes et retenues d'eau artificielles) ; **les retenues sont très nombreuses**, voir focus sur l'irrigation collective ci-dessous.

Focus sur l'irrigation collective

Collectivités irrigantes	Retenues	Communes	Cours d'eau	Date de création	Volume utile (m3)	Gestion de l'eau	
						Réseau d'irrigation	Réalimentation
ASA de Beauville-Puymirol	Mourgues	Tayrac et Saint-Maurin	Mourgues	1990	410 000	X	
	Gandaille	Dondas et Engayrac	Gandaille	1992	1 100 000	X	X
	Montplaisir	Blaymont	Boulègue	1993	490 000		X
	Lapeyrotte	Blaymont	Rouquier	1993	420 000		X
	La Brichette	Saint Caprais-de-l'Herm	La Brichette	1995	450 000	X	X
	Dondas	Dondas	Gandaille	1999	7 000	X	
ASA du Boubou	Saint Maurin	Saint-Maurin et Montjoi	Merlet	1968	400 000	X	X
ASA des Tricheries	Sainte-Eulalie	Sainte-Eulalie	Sainte-Eulalie	1964	160 000	X	
	Saint-Robert	Saint-Robert	Bonnassies	1964	110 000	X	
ASA de Montaigu-de-Quercy	Fontbousse	Montaigu-de-Quercy	Montsembosc	1986	560 000	X	
	Peyralade	Rocqecor	Combe de la Molle	1988	1 260 000	X	
ASA de Montaigu-de-Quercy	Saint-Beauzeil (hors bassin)	Saint-Beauzeil	Tancanne (PGE Lot)	1984	470 000	X	

Les retenues d'eau pour l'irrigation sont très nombreuses (environ 250 à usage agricole identifiées en 2008), cumulant un volume de stockage de plus de 8,5 Mm³ dont **5,8 Mm³ au sein des retenues collectives gérées par les 4 ASA** du bassin versant (*cf. tableau ci-dessus, source : Eaucea, 2008*).

Les retenues collectives sont utilisées **soit « classiquement » via un réseau d'irrigation** pompant dans la retenue, **soit selon la modalité dite de « réalimentation »** qui consiste à lâcher de l'eau à la rivière à partir de la retenue, destinée à être pompée par les irrigants ayant droit situés en aval (via leurs pompes individuelles).

Pages suivantes est présenté un historique des démarches de gestion quantitative engagées sur le bassin versant des deux Séoune depuis les années 1990.

2.3 Historique de la gestion de l'eau sur le bassin versant

1990 - 2000 : les prémices

Années 90 : nombreuses études (sous maîtrise d'ouvrage Conseil Départementaux (CD), ASA etc.) de création de nouvelles retenues. La 1^{ère} Loi sur l'Eau de 1992 induit un ralentissement des projets

1999 : étude CACG pour le Syndicat Intercommunal Aménagement Hydraulique Séoune 82. Plusieurs projets de retenues identifiés (pour 3 à 4 Mm3), principalement dans le 82 (moins sur 47 / 46)

2000-2005 : nombreuses réunions Agence de l'Eau (AE)-Etat-Chambres d'agriculture (CA)-Irrigants... Exigences accrues Etat/AE en faveur d'une connaissance et prise en compte plus exhaustive des besoins en eau des milieux

2006 - 2010 : un PGE - Plan de Gestion des Etiages à l'échelle du bassin

2005 : projet de PGE, porté par le CD 82 pour l'ensemble du bassin. Constat que donnée trop lacunaire > besoin de reprendre les choses à zéro

2007-2008 : Etude confiée à Eaucéa. Etat des lieux – scénarios – projet de protocole, identifiant un déficit d'environ 1 Mm3 et proposant des sites de retenues, en plus de l'optimisation de l'existant

Janvier 2008 : validation en comité plénier de l'état des lieux, DOE retenu à St Pierre de Clairac à 200 l/s

Juin et juillet 2008 : comités techniques et pléniers - présentation et validation scénarios. Validation de principe d'études APS (avant-projet sommaire) pour les 2 sites amont (Ratelle et Bordemoulis) identifiés comme « prioritaires / structurants »

Décembre 2008 : présentation du projet de protocole sur la base des scénarii de retenue(s) reposant sur les 2 projets devant être étudiés

Janvier 2009 : demande CD 47 d'inscrire dans le PGE 2 nouveaux projets (Escorneboeuf et Lautheronne), destinés à renforcer les ressources de la partie aval du bassin

Tensions pour intégrer ces projets (considérés par AE et DREAL comme peu intéressants pour équilibre quantitatif global). Réécriture du projet de protocole

Octobre 2009 : décision de modifier le projet de protocole du PGE pour y inclure les projets de Lautheronne et Saint-Maurin (Escorneboeuf abandonné pour problème foncier) tout en sachant qu'ils ne seraient pas retenus comme prioritaires/« structurants » (donc non finançables par l'AE)

2010 : lancement des études APS sur Ratelle et Bordemoulis

Décembre 2010 : projet de protocole modifié par le CD et la CA 47, non accepté. Exigence AE et DREAL de réactualisation des chiffres, intégration des nouveaux projets + fixation de volumes prélevables et désignation d'un OUGC

Été 2011 : dernière version du protocole - PGE, refusée. Exigence AE et DREAL de relancer une nouvelle étude intégrant les dernières exigences (définition des volumes prélevables et mise à jour des données ressources et besoins).

2012 : échanges CD 82 – CD 47 sur suites à donner au dossier. En réponse à une demande du CD 82, le CD 47 ne souhaite pas reprendre à sa charge le dossier. Réalisation étude APS sur Lautheronne

2013-2019 : flottement de la démarche

2013 : des réunions avec le préfet coordinateur de bassin pour réenclencher les réflexions à l'échelle globale, sans suites effectives

2014-2019 : le dossier est mis en berne - aucune décision

2019 - 2023 : vers un PTGE sur le bassin des deux Séoune

2019 : Le SDAGE prescrit un PTGE pour le bassin de la Séoune. Le préfet coordinateur de bassin désigne la DDT 47 pour le piloter.

2021 : le SMBV2S, fraîchement constitué sur l'ensemble du bassin, est identifié comme porteur local

2022 : mars 2022 : COPIL de lancement du PTGE Séoune. Septembre 2022 : Embauche d'un animateur.

Mai 2023 : lancement de la présente mission.

👉 Ce que nous retenons

- Le SMBV2S existe dans sa forme actuelle (bassin versant hydrographique couvrant les 3 départements) depuis peu de temps (2021).
- Hormis le programme pluriannuel d'entretien, établi en 2021 et ayant justifié une concertation mesurée (essentiellement auprès des acteurs techniques), le syndicat n'a encore mené aucun projet de portée aussi stratégique et structurante que celui du PTGE. Les acteurs du territoire n'ont peu ou pas d'habitude de travail en collectif sur les sujets de gestion de l'eau.
- Un long historique des demandes de nouvelles ressources pour l'irrigation, comportant des études/démarches préexistantes, ayant pour certaines marqué les esprits. Au premier titre de celles-ci, le Plan de Gestion des Etiages (PGE) initié en 2006 et « arrêté » en 2012 par absence d'accord sur les suites à lui donner, est souvent rappelé par les acteurs comme un échec. De nombreux acteurs (institutionnels, monde agricole, élus locaux) regrettent que les solutions proposées à l'époque, largement étudiées, n'aient donné lieu à aucune réalisation. Beaucoup exposent des différences de dynamique (expression des besoins, mobilisation politique pour faire émerger les projets, etc.) entre les deux départements 47 et 82, qui ont parfois laissé un goût amer à certains acteurs. Tous veulent que le nouveau projet soit l'occasion de dépasser les clivages, ou au moins l'absence d'accord, de l'époque.
- En revanche, force est de constater que les documents, résultats produits et autres compromis consentis à l'époque, ont été largement oubliés par les acteurs, qui n'en conservent que peu de traces/mémoire.

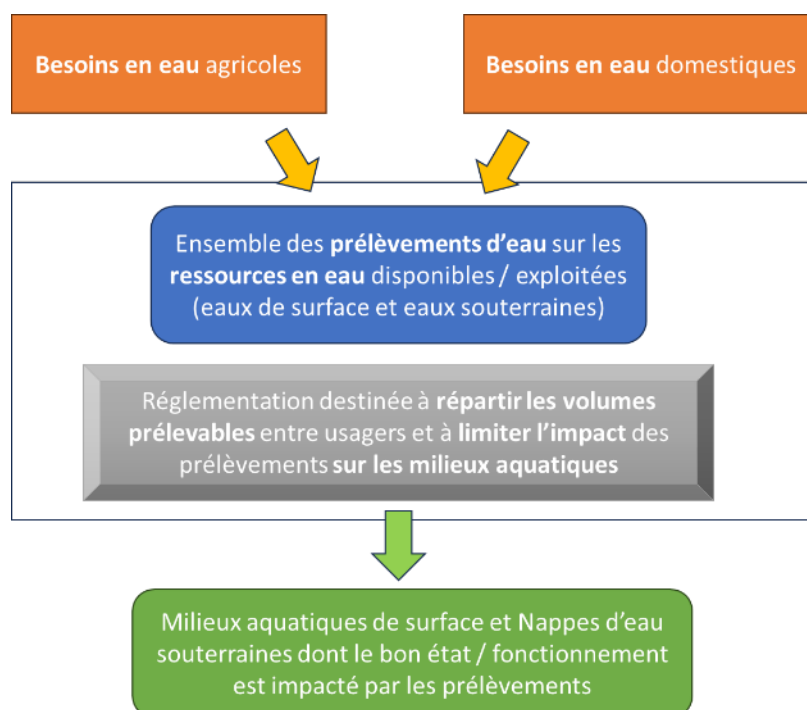
3 Regards des acteurs sur les enjeux du bassin versant

Cette partie et la suivante (4) proposent une synthèse des principaux éléments issus de nos phases d'écoute. Elles présentent une analyse croisée des points de vue, regards, attentes exprimées par les acteurs, vis à vis des enjeux de gestion quantitative de l'eau sur le bassin versant. Elles se structurent de la manière suivante :

1. Une partie (3) présentant le point de vue des acteurs **sur les enjeux quantitatifs du bassin versant** : ressources et milieux aquatiques, usages et degrés de satisfaction, regards portés sur le bilan « besoins/ressources » (actuel et prospectif) ...
2. Une partie (4) pointant leurs positionnements, attentes ou craintes spécifiques **quant au projet de PTGE** : objectifs, mode d'élaboration et de gouvernance, attendus prioritaires, etc.

3.1 Propos introductif : les sujets abordés par les acteurs en lien avec les enjeux quantitatifs du bassin versant

Le schéma ci-dessous résume et structure les différents sujets évoqués dans le cadre de l'écoute développée sur le bassin versant de la Séoune, **sujets qui ne sont pas abordés de la même manière selon les acteurs**, comme on le verra dans la suite de ce rapport :



Clefs de lecture du schéma :

- **Haut du schéma** : La présence humaine et l'agriculture développée sur le territoire explique des **besoins en eau**, influencés par des facteurs socio-économiques (densité de population, types de cultures, ...) et hydro-climatiques (effets du changement climatique, eau dans le sol, ...).
- **Centre du schéma** : La satisfaction des besoins justifie le développement **d'un ensemble de prélèvements sur les ressources en eau** du bassin versant (et pour l'eau domestique, également sur des ressources extérieures au bassin) ; ces ressources exploitées sont de 3 types : cours d'eau, retenues d'eau et nappes souterraines. Il existe **un panel d'outils réglementaires** autour de ces prélèvements (autorisations annuelles, DOE/DCR, débits réservés ...) dont les objectifs sont 1- de **répartir les volumes prélevables**

entre usagers (rôle de l'OUGC pour l'usage agricole⁵ + des services de l'Etat de manière plus globale) et 2- de **garantir un débit minimum aux milieux aquatiques** en période de prélèvements, notamment en période d'étiage. Les ressources en eau sont également influencées par le changement climatique (remplissage des retenues, débits des cours d'eau, ...).

- **Bas du schéma : L'état qualitatif et quantitatif et le fonctionnement écosystémique des milieux aquatiques** (cours d'eau, zones humides) **et des nappes d'eau souterraines sont impactés** par le cumul des prélèvements en eau opérés sur le bassin versant. L'impact est d'autant plus fort que le prélèvement est direct dans le milieu et s'opère au moment des débits/niveaux d'eau les plus faibles (essentiellement lors de l'étiage estival). D'autre part, ces milieux et les espèces qui y vivent sont également impactés par le changement climatique (réchauffement de l'eau, accroissement de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, des crues, ...) et par d'autres pressions anthropiques (aménagements lourds anciens des milieux, rejets polluants, ...).

Par ailleurs, l'écoute des acteurs du bassin versant sur ces enjeux associés au changement climatique et à la ressource en eau met en avant **des manières de percevoir/caractériser ces enjeux qui diffèrent largement entre acteurs**. Les groupes d'acteurs interrogés font souvent appel à des registres ou référentiels différents :

- **Acteurs environnementalistes** se basant sur une connaissance experte de ces enjeux, renvoyant à des études, une expertise déployée au niveau local ou plus général (connaissance scientifique, etc.).
- **Acteurs agricoles** porteurs d'une expertise d'usage des ouvrages/milieux/ressources utilisées (connaissance associée à la gestion des milieux et ouvrages qu'ils utilisent).
- Positionnement des **acteurs institutionnels** basé sur des études ou connaissances plus ou moins proches du terrain (échelle géographique + temps), et pour certains d'entre eux une intervention réglementaire (suivis prélèvements, DOE etc.). Certains n'ont qu'une connaissance partielle du bassin versant.
- Les **élus** se fondent le plus souvent sur une approche sensible, essentiellement basée sur leurs observations et les contacts qu'ils peuvent avoir avec certains acteurs du bassin (notamment pêcheurs ou agriculteurs). Ils développent généralement peu de connaissance experte (scientifique) de ces enjeux. Globalement, les élus du bassin nous ont paru proches des enjeux du monde agricole, qu'ils en soient ou non eux-mêmes issus.

3.2 Un déficit quantitatif unanimement perçu, une manière différente de l'aborder selon les acteurs et un « flou » sur son chiffrage

Même si tous les acteurs interrogés ne s'étendent pas tous autant sur le sujet, **les effets du changement climatique sur les ressources en eau et sur les besoins en eau des cultures sont en arrière-plan du débat** ; la plupart évoque **l'année 2022** et sa très longue période de sécheresse comme **un précédent marquant**, voire pour certains comme la situation qui risque d'être « la norme » à l'avenir. Sont plus ou moins exprimées selon les acteurs **des craintes vis-à-vis des conséquences de cette évolution climatique** pour la satisfaction des usages, en premier lieu pour le monde agricole (discours des acteurs agricoles notamment), mais aussi par rapport à l'approvisionnement en eau potable (élus essentiellement). Les acteurs environnementalistes, ainsi que certains acteurs institutionnels, centrent leur discours sur la sauvegarde des ressources et des milieux naturels (sujet évoqué par certains élus et acteurs du monde agricole, mais pas de manière centrale).

⁵ OUGC : organisme unique de gestion collective des prélèvements agricoles. Sur le bassin de la Séoune, c'est la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne qui avait cette mission depuis 2015.

La plupart des acteurs emploie le terme de « **déficit quantitatif** », qu'ils ont déjà entendu en réunions ou dans les médias, et **tous s'accordent sur son existence**, tout du moins sur le fait que le bassin versant de la Séoune est confronté à « **un sérieux problème de quantité d'eau** ». Mais en dehors des acteurs les plus techniques (institutionnels notamment), **très peu d'acteurs sont à même de décrire précisément ce déficit** et encore moins de le quantifier. Tous semblent bien avoir en tête que les ressources sont limitées et qu'il faut les partager entre les usages humains et les milieux, mais le « déficit » ne semble pas pour autant être entendu et compris de la même manière par tous les acteurs. Pour les agriculteurs, il s'agirait plutôt d'un **déficit de satisfaction de leurs besoins** en eau, actuels ou à venir, tandis que les environnementalistes pointent **en premier lieu l'impact**, actuel et à venir, **que le manque d'eau et les usages font peser sur les milieux aquatiques**. In fine, hormis les acteurs institutionnels, peu d'acteurs nous définissent donc vraiment ce « déficit » ou ce « déséquilibre » (autre terme employé plutôt dans les documents écrits autour du PTGE), mais tous perçoivent bien que « *le compte n'y est pas* » puisque :

- Soit leurs usages ne sont pas tous ou pleinement satisfaits, notamment les besoins agricoles ;
- Soit les dispositifs de crise sensés n'être activés que 1 année / 5 en moyenne sont activés bien plus fréquemment : la plupart des acteurs évoquent en effet la récurrence, quasi tous les ans, des arrêtés « sécheresse » limitant les prélèvements ;
- Soit, pour les environnementalistes essentiellement, c'est la faiblesse récurrente des débits des cours d'eau qui constituent le marqueur de l'aggravation du problème, avec une difficulté à démêler l'effet des prélèvements de l'effet du changement climatique en cours, par manque de données.

➡ Ainsi, si le « **déficit quantitatif** » est unanimement perçu comme marquant et de plus en plus alarmant, chaque groupe d'acteurs l'aborde différemment : les acteurs agricoles et la majorité des élus principalement par le **prisme des besoins en eau non ou insuffisamment satisfaits** (haut du schéma précédent), les acteurs institutionnels et notamment les services de l'Etat plutôt par la **fréquence élevée des restrictions « sécheresse »** et la **difficulté à contrôler les prélèvements** (centre du schéma précédent) et les environnementalistes avant tout par l'**effet néfaste combiné des prélèvements et des autres facteurs d'altération** sur les milieux naturels, aquatiques et humides notamment (bas du schéma précédent). Ce « clivage » est simplificateur mais permet de montrer que **si les acteurs parlent bien du même sujet (complexe), ils le font en l'abordant différemment**.

A ce stade, on peut rajouter que **les élus pointent un manque d'eau généralisé** sur le bassin versant, mais sans connaissance précise des ressources ni des prélèvements, ni de leurs impacts. Ils développent souvent une position de principe quant à ce sujet (beaucoup pointent par exemple l'enjeu AEP, alors que ce dernier ne repose pas sur les ressources superficielles du bassin). Quant aux **acteurs environnementalistes**, ils développent surtout le sujet de l'**impact des prélèvements et du fonctionnement naturel** (ou moins impactant) qu'il conviendrait de rechercher, sur la base de leur connaissance experte des milieux, même si cette connaissance reste pour la plupart généraliste (non spécifique au bassin de la Séoune). Seuls les acteurs du monde de la pêche et de la protection du milieu aquatique sont en capacité de répertorier les très nombreux prélèvements agricoles s'opérant en saison d'irrigation dans les milieux ou à partir des retenues, et le fait que la Séoune est **un des « premiers cours d'eau à craquer »** au printemps (c'est-à-dire à se retrouver en situation d'étiage prononcé). Les acteurs institutionnels ont également une vision plus nette que les élus ou que les agriculteurs du cumul des prélèvements et de l'hydrologie très contrainte des deux Séoune, même si leur niveau d'approche départemental, les empêche d'en avoir une vision d'ensemble. Il en est de même pour les acteurs de la pêche.

Plusieurs acteurs évoquent aussi **une part naturelle de la sévérité des étiages de la Séoune**, qu'ils mettent en lien avec l'amont du bassin versant karstique et la présence de pertes ou de zones d'infiltration. Des secteurs à l'amont sont connus pour s'assécher de manière récurrente.

Par ailleurs, une part importante des acteurs, ceux qui étaient déjà là dans les années 2000, se souviennent et se réfèrent à la **démarche de PGE** (Plan de gestion des étiages) ayant eu cours entre 2007 et 2012 (voire pour certains même plus anciennement aux études préalables de la CACG vers la fin des années 90), soulignant ainsi à la fois **l'ancienneté de l'enjeu et sa non-résolution**... au bout de plus de 20 ans d'études et pourparlers ! Certains acteurs ont conscience qu'une somme importante de connaissances existe, datant notamment de cette époque du PGE, mais qu'elle serait à réactualiser ; et force est de constater lors de nos entretiens que même pour ceux qui ont vécu le PGE, la matière produite et diffusée est aujourd'hui devenue très floue (trop lointaine), voire sujette à caution méthodologique. Notamment, **le chiffrage du déficit quantitatif global** à l'échelle du bassin versant réalisé à cette époque (par la CACG puis par Eauce) n'a donné lieu qu'à quelques tentatives de rappel de la part des acteurs institutionnels les plus impliqués : deux chiffres ressortent, l'un autour de 3-4 millions de m³ et l'autre autour de 1 million de m³ ; sans que les acteurs les avançant ne sachent en expliquer précisément la teneur.

In fine, un point marquant soulevé comme problématique au démarrage du PTGE par la plupart des acteurs interrogés (hormis certains agriculteurs) est **l'absence d'une vision à la fois précise et globale, quantifiée, des besoins, des ressources et des prélèvements** réels opérés ces dernières années.

📌 Ce que nous retenons

- Un déficit quantitatif unanimement perçu comme marquant et de plus en plus alarmant, mais sans assise chiffrée pour la majorité des acteurs.
- Des craintes vis-à-vis des conséquences de l'évolution climatique en cours s'exprimant différemment : en simplifiant, une menace pour la satisfaction des usages (acteurs agricoles et élus essentiellement) et des impacts sur les ressources et milieux aquatiques (acteurs environnementalistes notamment).
- Un consensus sur le sentiment d'un manque d'eau sur le bassin et sur la nécessité de le caractériser finement et de le quantifier pour la plupart des acteurs.

3.3 L'agriculture du territoire et ses besoins en eau : une agriculture diversifiée s'étant en partie structurée à partir de son accès à l'eau d'irrigation

3.3.1 L'agriculture du bassin versant

La majorité des acteurs locaux (agriculteurs, élus et services des EPCI et des communes, etc.) présentent un portrait de **l'agriculture locale, très dépendante des ressources en eau**. Les acteurs intervenant à une échelle plus large (acteurs institutionnels, échelle Région, Bassin hydrographique...) n'en n'ont qu'une visibilité partielle ou inexistante.

La présence de l'eau historique et sa mobilisation (à la fin des années 60), est présentée par les acteurs locaux comme ayant structuré l'agriculture actuelle du territoire. **Les solutions d'irrigation collectives et/ou individuelles ont permis le développement de cultures spécifiques** telles que le tabac, le melon, le maïs doux, ainsi que de cultures de semences (betterave, maïs, tournesol etc.). Ces **cultures à forte valeur ajoutée** sont très dépendantes de l'eau : pour la production (rendement) / la sécurisation des productions / l'obtention des contrats eux-mêmes, qui sont conditionnés à la possibilité d'irriguer (souvent de manière significative) les surfaces contractualisées. La présence de l'eau apparaît donc comme une des conditions premières de la mobilisation de ces cultures dans les exploitations du secteur.

Ces cultures spécifiques occupent généralement une partie seulement des exploitations concernées. Pour autant, elles ont, selon les acteurs interrogés, permis une **diversification** des exploitations, depuis les années 1970-1980, ainsi qu'une des clefs de leur **rentabilité** – expliquant le **maintien de ces exploitations de petite/moyenne taille** sur ce territoire. Selon ces acteurs, sans ces cultures spécifiques, ces exploitations n'auraient pas réussi à se maintenir dans le contexte d'agrandissement des exploitations ayant marqué les trois dernières décennies. Le rôle de la puissance publique (appui financier, technique (ingénierie), réglementaire) est fréquemment évoqué comme un des facteurs déterminants de l'apparition de cette agriculture irriguée, avec un rôle important, notamment, des services de l'Etat⁶.

Pour les agriculteurs et la grande majorité des élus interrogés, cette agriculture irriguée **structure les paysages locaux, soutient l'économie locale** via le maintien d'une agriculture non basée sur l'agrandissement des exploitations, ou, pour certains d'entre eux, permet de soutenir les écosystèmes (voir parties suivantes, consacrées à ces questions).



Une agriculture diversifiée participant à structurer les paysages du bassin versant

A noter que **d'autres types de productions sont dépendantes de l'eau** :

- Arboriculture, maraîchage, parfois de manière récente (vignes, truffes), avec des besoins hivernaux croissants (lutte antigel), et au printemps. Les besoins hivernaux en eau sont aussi présents du fait du remplissage de certaines retenues à partir des cours d'eau sur les mois d'hivers (ex ASA de Beauville-Puymirol).
- Présent de manière plus discrète, l'élevage (bovin essentiellement) repose sur des besoins en eau parfois importants : abreuvement du bétail/salles de traite (eau réseau AEP trop chère), irrigation pour maintenir une production fourragère (ex ensilage, luzerne) indispensable à l'autonomie fourragère des exploitations (citée sur les parties amont du bassin notamment, mais pas seulement).

⁶ Plusieurs représentants agricoles ont, à ce titre, le sentiment d'un « retournement de situation », avec des services de l'Etat ayant œuvré pendant des décennies « en faveur du développement de l'agriculture » (et des solutions d'irrigation sur le territoire), pour adopter aujourd'hui une posture jugée proche de l'obstruction, freinant les solutions attendues par le monde agricole.

A noter aussi que ces besoins en matière d'irrigation sont essentiellement exprimés par des agriculteurs disposant de solutions collectives (ASA). **Les besoins des irrigants individuels sont plus difficiles à caractériser**, et ne l'ont pas été par les acteurs agricoles interrogés (hormis sur le 46, par la Chambre d'agriculture). Le fait que l'OUGC Organisme Unique de Gestion ait été assumé par la Chambre d'Agriculture 47, souvent de manière partielle/insatisfaisante suivant les acteurs interrogés⁷, n'a pas permis d'obtenir de données globales sur ces besoins. Certains acteurs soulignent que les solutions individuelles sont déterminantes pour certaines exploitations (notamment sur les parties amont et médiane), elles permettent à des exploitations de petite taille de subsister, favorisent les transmissions... « Avec 30 000 m³, on fait quelques ha de maïs semence... », expliquent certains responsables d'ASA.

Enfin, il semble important de préciser ici que **le Syndicat Départemental des Collectivités Irrigantes SDCI 47 semble jouer un rôle important auprès de toutes les ASA interrogées**⁸. Toutes lui ont confié des missions d'accompagnement et de conseil sur divers sujets (technique, comptabilité, aspects réglementaires), voire de portage de groupements d'achat pour l'assurance, l'électricité... Il en résulte un bon degré de connaissance du SDCI des enjeux que les ASA du bassin rencontrent, avec une capacité potentielle à les mettre à disposition de l'élaboration du PTGE. Le SDCI semble aussi disposer d'une légitimité manifeste auprès de ses adhérents, lui permettant potentiellement de prendre part à certains débats et à épauler ceux-ci dans le cadre de l'élaboration du PTGE. A noter que **le SDCI apparaît politiquement indépendant de la Chambre d'agriculture 47**.

3.3.2 Degré de visibilité des acteurs des enjeux spécifiques agricoles

Les spécificités de l'agriculture du bassin versant, du fait de la présence de l'eau, sont **différemment perçues par les acteurs** :

- Les premiers à les avancer et les expliquer, souvent de manière précise, sont **les agriculteurs eux-mêmes**. Ils défendent la plus-value de cette agriculture pour le paysage, l'économie locale, la résilience du territoire en général.
- **Les élus du territoire**, pour la plupart, leur emboîtent le pas. Ils défendent cette agriculture diversifiée, qui participe à l'identité du territoire. Tous les élus locaux interrogés déploient ce type de discours, qu'ils soient ou non issus du monde agricole. Globalement, les élus rencontrés semblent d'une manière générale proches des enjeux du monde agricole, qu'ils défendent spontanément.
- **Les acteurs institutionnels et environnementalistes** ont un moindre degré de connaissance de cette agriculture locale, de ses enjeux et intérêts spécifiques pour le territoire. Plus leur échelle d'intervention est locale (ex services de l'Etat départementaux, association locales etc.), plus ils en connaissent les spécificités ; plus ils s'éloignent du territoire (acteurs associatifs ou institutionnels régionaux ou du bassin Adour-Garonne) moins ils semblent en connaître les spécificités.

Par ailleurs, les acteurs n'appartenant pas au monde agricole développent **un faible degré de connaissance des efforts engagés par celui-ci en faveur des économies d'eau** depuis des années (ex goutte à goutte, perfectionnement de l'arrosage, approches agronomiques etc.)⁹. Les acteurs agricoles expliquent que ces efforts ont été consentis du fait du prix de l'eau pour les exploitations (non négligeable), d'évolutions réglementaires ou techniques, ou parfois d'une conscience environnementale de l'exploitant... Les agriculteurs regrettent que ces éléments ne soient pas connus par les autres acteurs – tout en reconnaissant qu'ils n'ont pas communiqué

⁷ Voir encart p.27

⁸ A noter qu'en plus des ASA du 47, le SDCI 47 accompagne depuis 2023 l'ASA située sur le bassin versant mais dans le département voisin (82), grâce à une évolution statutaire l'ayant permis.

⁹ Exception faite des agents de l'Agence de l'Eau, connaissant ce type d'action pour participer à leur financement.

régulièrement sur ces aspects, voire insistent souvent (on le verra après) sur le fait que ces changements ne concernent que l'agriculture, les autres acteurs n'ayant pas, selon eux, « à se mêler de ce qui se passe dans les exploitations ».



Fond de vallon planté de tournesol, en aval de la retenue de St-Maurin

En résultent deux constats :

- **Les besoins en eau de l'agriculture locale sont parfois mal connus, ou mal compris.** La maîtrise des consommations en eau, les évolutions agronomiques ou techniques développés par certains exploitants et certaines ASA, ne sont pas perçus par les autres acteurs, qui restent donc souvent sur des positions de principes. De fait, les difficultés d'interrogation des acteurs du monde agricole et/ou de caractérisation de leurs besoins rencontrées dans le cadre de notre mission, ne participent pas à éloigner ce constat.
- **La majorité des acteurs non-agricoles ne tirent pas « à boulets rouges » sur l'agriculture locale,** considérée comme diversifiée, structurante d'un paysage intéressant. Ils développent la perception d'un système agricole qui s'est établi au fil des années, au travers de politiques agricoles et alimentaires nationales, communautaires – et qui n'est pas le fait uniquement des agriculteurs eux-mêmes. Est ainsi développé le sentiment d'une histoire collective, avec un rôle de la puissance publique dans son développement. Elus comme représentants environnementalistes estiment que tous les agriculteurs ne sont pas dans les mêmes dynamiques, et développent de manière individuelle des appétences, capacités d'évolution intéressantes par exemple pour la réduction de la consommation en eau. « Attention à la tendance souvent répandue de les résumer au positionnement de certains de leurs représentants, déployant des positionnements politiques », alertent ces acteurs. « *Il faut sauver les agriculteurs* », ont notamment avancé en atelier des représentants environnementalistes, appelant de leurs vœux la nécessité de les aider, de les accompagner à faire évoluer leurs pratiques, leurs systèmes. « *C'est tout un système à faire évoluer* », estiment-ils (évolutions de matériels, de pratiques agronomiques, commercialisation...), évoquant ainsi des changements systémiques, forcément longs.

3.3.3 Des besoins agricoles allant en s'accroissant ?

Au niveau des acteurs agricoles, **l'expression de besoins en eau futurs accrus intervient systématiquement, le plus souvent par principe** (« *il nous faudra bien de l'eau* ») que via une caractérisation précise des besoins, fussent-ils nouveaux. Cette nécessité est d'ailleurs souvent d'avantage justifiée par la nécessité de conserver un accès à la ressource en eau aujourd'hui disponible (celle-ci se raréfie sur le territoire, les volumes stockés sont rendus difficiles d'accès par une réglementation vécue comme toujours plus contraignante, ou vont devoir être partagés entre usagers et avec le milieu aquatique), plutôt que par l'apparition de nouveaux besoins.

Les besoins en eau futurs sont le plus souvent caractérisés par :

- la demande en eau supérieure des cultures existantes du fait du réchauffement climatique (ex fourrage, vigne, cultures de printemps requérant de l'irrigation alors que ce n'était pas le cas avant),
- la raréfaction de la ressource « naturelle » (effet du changement climatique) ou des conditions d'accès à celle-ci (réglementation, évolution vers de probables exigences de partage etc.),
- un impératif de maintien voire de développement des cultures spécifiques à forte valeur ajoutée,
- le développement de nouvelles cultures demandeuses en eau n'est, quant à lui, que très rarement évoqué ou pour des surfaces considérées peu importantes.

La caractérisation de ces besoins est uniquement développée par les acteurs agricoles, voire des élus suffisamment proches du monde rural pour avoir cette finesse d'analyse. Le plus souvent, ces acteurs restent dans **des projections de court ou moyen terme, le plus souvent tendancielle** (le long terme n'est quasiment jamais abordé). Les autres acteurs, notamment environnementalistes ou institutionnels, ne sont pas capables de se positionner sur les besoins de l'agriculture, actuels et futurs, qui nécessitent selon eux d'être caractérisés et quantifiés objectivement avant toute démarche de création de nouvelle ressource.



Parcelle de tournesol de semence, Saint Maurin

A l'échelle plus locale, **suivant les présidents d'ASA interrogés, les volumes disponibles dans leurs retenues sont considérés comme suffisants ou non** pour les besoins actuels ou futurs :

- Certaines ASA estiment que les volumes dont ils disposent sont suffisants : le réseau sous pression est saturé et il ne serait pas envisageable, sans gros travaux, d'imaginer de nouvelles connexions (nouveaux utilisateurs du réseau existant).

- D'autres semblent faire face à un double enjeu :
 - Des volumes s'étant avérés tout juste suffisants pour finir certaines campagnes (ex. 2022), suscitant des inquiétudes des adhérents pour l'avenir où les stress hydriques devraient être plus fréquents.
 - Des demandes de volumes supplémentaires, soit pour permettre à de nouveaux agriculteurs de se connecter au réseau (ou de pomper l'eau réalimentée) : plusieurs font état de demandes d'adhésion non satisfaites ; soit pour honorer certaines demandes d'adhérents ayant besoin de plus de volumes (augmentation de surface, diversification).
- Dans tous les cas, le développement potentiel de nouvelles ressources (pour de nouveaux usages ou pour sécuriser les usages existants) sera accompagné d'un certain nombre de questions/contraintes :
 - Au niveau des réseaux sous pression : travaux à prévoir importants et onéreux,
 - Au niveau des portions réalimentées : contraintes des DOE (voir partie 3.5.2) + les agriculteurs des fonds de vallée (en aval des retenues collectives) sont parfois déjà bien pourvus.

Enfin, doit être rappelée ici l'**inconnue des besoins des irrigants individuels** (satisfaction des besoins actuels et futurs ? Quelles attentes ? Quel mode de représentation dans les instances agricoles ?).

3.3.4 Une hétérogénéité d'expression des besoins entre les parties amont et aval du bassin

Les entretiens comme les ateliers collectifs menés ont permis de mettre en avant une hétérogénéité importante quant à l'expression des besoins en eau, sur les différentes parties amont, médiane et aval du bassin versant. Elles correspondent à des réalités pédoclimatiques, agronomiques et historiques différentes entre ces parties du bassin :

Expression du besoin agricole par les acteurs interrogés	
Aval des 2 Séounes	Les besoins en eau sont explicitement énoncés. Ils sont défendus par toutes les structures d'irrigation collective, mais aussi par la majorité des élus, ainsi que certains institutionnels. Les enjeux/besoins des irrigants individuels ne sont pas évoqués (et donc pas caractérisés) par les acteurs que nous avons entendus.
Parties médianes (Petite et (grande) Séoune)	L'expression de besoins en eau n'est pas aussi explicite. Elle l'est uniquement par les acteurs agricoles + quelques élus. Des acteurs institutionnels témoignant d'une moindre demande sur le bassin de la Séoune que sur d'autres bassins des départements concernés. « <i>Les agriculteurs se sont adaptés, n'attendent plus de solutions collectives</i> » est un discours largement entendu. Les solutions individuelles d'irrigation semblent plus répandues, sans que les enjeux spécifiques auxquelles elles renvoient ne soient présentés (besoins ? attentes ?).
Amont Grande Séoune	Sur l'amont karstique, il n'existe aucune structure collective. Les besoins semblent moindres si l'on écoute les acteurs, « <i>les agriculteurs s'étant souvent adaptés</i> ». Certains évoquent pourtant des besoins réels (céréales, un peu d'arboriculture), voire de nouveaux besoins (vigne, truffe). Certains élus des EPCI identifient d'ailleurs le manque d'eau comme un des facteurs d'une déprise agricole importante sur leurs communes (jachères dans certaines exploitations + abandon de certaines exploitations).

➡ Ce que nous retenons

- Une agriculture locale spécifique, s'étant développée notamment grâce à la disponibilité de l'eau (retenues individuelles et collectives, prélèvements en rivière), dont la spécificité et la valeur pour le territoire sont mises en avant par les élus et les acteurs agricoles (cultures à forte valeur ajoutée soutenant l'économie et la résilience des exploitations, maintien d'exploitations de petite taille, participant au paysage local).
- Les autres acteurs, notamment moins ancrés localement (acteurs institutionnels, associatifs), ne disposent pas d'une connaissance précise des enjeux spécifiques associés à cette agriculture locale.
- Diminution des ressources, réglementation plus contraignante, difficultés de mobilisation des volumes prévus par sous-passement du DOE... : les besoins actuels dépassent ponctuellement les ressources disponibles, expliquent les représentants de structures d'irrigation collective. Pour ce qui est des perspectives, l'expression de besoins en eau futurs accrus mobilise le plus souvent des positions de principe (« *il nous faudra bien de l'eau* »), sans capacité à caractériser précisément l'évolution de ces besoins.
- Les acteurs non-agricoles ont du mal à évaluer le degré de satisfaction en eau des usages agricoles, qu'ils soient actuels ou projetés, et attendent qu'un recensement précis des besoins soit réalisé (étape préalable indispensable au PTGE).
- Globalement, des besoins agricoles s'exprimant de manière hétérogène entre les parties amont, médianes et aval du bassin versant, avec une sur-expression, dans notre écoute, des usagers de structures d'irrigation collective (ASA, essentiellement présentes sur l'aval du bassin versant), au détriment des besoins des préleveurs individuels qui n'ont pas ou peu été abordés par les acteurs interrogés (cf. commentaires quant à la mobilisation des acteurs agricoles dans notre écoute, et des limites/précautions associées, partie 3).

3.4 Des besoins pour l'eau potable en partie assurés par des ressources du bassin versant aujourd'hui très questionnées quant à leur vulnérabilité

Le premier élément marquant par rapport aux besoins liés à l'approvisionnement en eau potable (AEP) est le **manque de connaissance précise de la provenance des ressources mobilisées** par les systèmes d'AEP locaux :

- Agriculteurs comme élus semblent méconnaître – ou ne jamais mettre en avant – la très faible mobilisation, à l'heure actuelle, des ressources superficielles du bassin pour l'AEP. Ils développent souvent l'argumentaire selon lequel il est important que le PTGE soit l'occasion de sécuriser les ressources superficielles disponibles, partant du principe que celles-ci doivent être disponibles pour les trois enjeux irrigation, AEP, milieux. Le fait que les ressources mobilisées pour l'AEP proviennent de l'extérieur du bassin ou de nappes profondes ne semble pas influencer leur positionnement.
- En revanche, certains élus plus proches de ces questions (élus de syndicats de production/distribution d'eau potable ou Agglo d'Agen), ainsi que la majorité des partenaires institutionnels¹⁰, connaissent la provenance majoritaire des ressources mobilisées pour l'AEP (nappes profondes). Le fait que ces dernières sont vulnérables, et que leur vulnérabilité devrait s'accroître dans les années à venir (voir ci-

¹⁰ Comme pour les autres enjeux, s'opère ici une distinction entre les acteurs institutionnels locaux (départements), conscients de ces enjeux, ou plus lointains (région, bassin Adour-Garonne), en ayant une connaissance moins précise.

dessous), les pousse à appeler de leurs vœux que le PTGE soit l'occasion de prendre en compte, dans une vision prospective, les enjeux AEP au même titre que les enjeux agricoles.

- Les acteurs environnementalistes développent un positionnement comparable à celui exposé ci-dessus pour les plus techniques d'entre eux (fédérations de pêche, SMEAG), les autres (« extra-locaux ») ne connaissent pas forcément les ressources utilisées mais insistent quand même, de manière générale, sur la nécessité de préserver les nappes d'eau souterraines pour les générations futures et sur le fait qu'elles sont vulnérables à l'épuisement et aux pollutions (nitrates, pesticides...).

Regards portés sur la vulnérabilité des ressources AEP mobilisées :

Les acteurs concernés font état d'un manque de connaissance à l'égard des nappes profondes sollicitées pour l'AEP (Jurassique). Certains évoquent **des craintes quant à l'épuisement » possible des ressources (nappes) profondes concernées**. Pour certains (environnementalistes notamment), ces nappes devraient être préservées pour les générations futures, car de qualité exceptionnelle. Plus précisément, les élus des structures AEP principales du territoire interrogées, sans pouvoir apporter d'éléments très précis, craignent que les nappes profondes ne se renouvellent pas correctement d'une année sur l'autre (Cauzac et Lacour).

Plusieurs EPCI AEP estiment que ces constats rendent nécessaire de protéger ces nappes profondes pour les générations futures, via un moratoire en interdisant l'exploitation (c'est notamment le positionnement de l'Agglomération d'Agen. A noter que le syndicat Eau 47, également concerné et qui aurait pu éclairer le sujet, n'était pas présent à l'atelier). Selon certains de ces acteurs, la mobilisation d'eaux de surface pourrait donc être à prévoir pour le futur. Tous les élus interrogés appellent ainsi de leurs vœux que le PTGE soit l'occasion de développer des solutions structurantes, permettant un soutien à l'étiage, aux usages agricoles et à l'AEP au cas où les nappes profondes utilisées ne pourraient plus l'être ou deviendraient insuffisantes. L'Agglomération d'Agen déploie par ailleurs un positionnement spécifique, bien que cohérent avec ce dernier, militant pour un soutien à l'étiage de la Séoune (et d'autres affluents de la Garonne) permettant de soutenir celui de cette dernière, et donc des prélèvements AEP situés plus à l'aval en nappe de Garonne (Agen, Marmande etc.), rendus vulnérables par l'affaiblissement des débits d'étiage du fleuve.

Ce que nous retenons

- Une majorité des acteurs locaux interrogés manifeste un manque de connaissance précise de la provenance des ressources mobilisées par les systèmes d'AEP (des nappes profondes ou des ressources externes au bassin).
- Méconnaissance ou positionnement de principe ? La majorité des élus et des acteurs agricoles attendent que le PTGE permette le développement de nouvelles ressources pour l'AEP (de type retenues multi-usages, AEP – agricole – soutien à l'étiage).
- Les acteurs les plus proches de ces questions (élus/responsables techniques de syndicats de potabilisation/distribution d'eau potable) ont des craintes sur la pérennité des ressources souterraines du bassin. Certains (élus de l'Agglo d'Agen) se positionnent en faveur de leur préservation. La perspective d'interconnexions, y compris avec des ressources superficielles (dans ou hors bassin) est évoquée comme une possibilité. Plusieurs responsables de systèmes AEP pointent aussi un manque de connaissance des ressources concernées (nappes du Jurassique).
- Incertitudes quant à l'avenir de ces ressources, enjeux de sécurisation des ressources, interconnexions à venir... Des ressources superficielles pourraient devoir être mobilisées à l'avenir, et il est indispensable que le PTGE prenne en compte ces besoins, estiment ces mêmes acteurs.

3.5 La question centrale et controversée de l'impact des prélèvements sur l'hydrologie / les milieux et du respect des débits réglementaires

3.5.1 L'impact des prélèvements sur l'hydrologie (« la ressource ») et les milieux

Globalement d'abord, la majorité des acteurs interrogés, hormis les plus éloignés, sont en capacité à évoquer les prélèvements en eau du territoire : un nombre élevé de prélèvements pour l'irrigation agricole s'opérant soit directement dans les cours d'eau, soit dans les nombreuses retenues (plus ou moins visibles dans le paysage), quelques prélèvements pour l'eau potable dont les partenaires techniques (et certains élus) savent qu'ils se font pour les plus importants en nappe profonde et n'impactent pas ou très peu l'hydrologie de surface, et l'absence de prélèvements pour d'autres usages (aucun prélèvement industriel notamment). Quelques acteurs citent aussi l'usage associé aux nombreux moulins présents le long des Séoune, qui dérivent l'eau dans leurs canaux essentiellement à usage d'agrément (sans prélèvement à proprement parler). Derrière cette appréhension globale relativement concordante, le jugement qui est fait de la quantité et de la connaissance de ces prélèvements n'est pas le même selon les acteurs :

- Tous les acteurs institutionnels et les environnementalistes proches du territoire (Fédération de pêche, SMEAG), et certains élus, qualifient les **prélèvements agricoles de très nombreux** et **regrettent le fait d'une connaissance tronquée à cause de la « non-remontée » des volumes réellement prélevés** (voir encart ci-dessous). Si les services de l'Etat (DDT) connaissent la localisation, le type de prélèvement (nappe/cours d'eau ; été / hors été) et les volumes autorisés chaque année (au moins pour leur département), **l'absence de connaissance des volumes réellement utilisés** point par point et par périodes de l'année est, selon eux, un manque, qui sera préjudiciable à une estimation argumentée des besoins en eau actualisés. La seule connaissance des volumes annuels déclarés à l'Agence de l'Eau chaque année par les irrigants n'est pas suffisante, notamment pas pour un suivi en cours de saison de la situation quantitative. Certains prônent donc des relevés des volumes prélevés mensuellement à l'avenir, comme cela peut déjà se faire dans d'autres territoires. D'autres aimeraient au moins avoir une connaissance globale des prélèvements, via des documents de synthèse et des cartes, et souhaiteraient aussi **que la gestion des grandes retenues collectives leur soit partagée**, estimant cette gestion « opaque » et « d'intérêt général ».

Focus sur le rôle joué par l'OUGC de la Séoune

*Le rôle d'OUGC sur le bassin de la Séoune volontairement exercé « a minima » (voire en deçà des attendus) par la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne depuis 2015 est évoquée soit « à demi-mots », soit très clairement par les acteurs interrogés. Tous sont plus ou moins au courant de cette situation tendue et de son origine et leur position est très tranchée : **soit ils la comprennent, voire l'expliquent et soutiennent** (une partie des acteurs agricoles rencontrés), **soit ils la dénoncent comme anormale et très problématique**, tous les préleveurs devant selon ces acteurs rendre compte public de leur usage (institutionnels et environnementalistes, élus en connaissance suffisante de ces enjeux, qu'ils connaissent peu).*

*Notons que certains acteurs, notamment agricoles (irrigants collectifs notamment), développent parfois **des positions ambivalentes** : ce positionnement de la Chambre d'agriculture 47 les a aidé sur certains points (simplification des déclarations annuelles, impasse sur certaines données (« plus on en donne plus ils nous en demandent etc. »), mais paraît trop vertical à d'autres (ex : consigne de non-respect de la réglementation ou des devoirs de déclarations : « on ne peut pas se soustraire à toutes les réglementations, ce serait jouer contre notre camp »). Ainsi, entre reconnaissance d'un certain confort ou praticité pour leurs usages, associée à un positionnement politique jugé pertinent, et sentiment que ces pratiques ne répondent pas à tous les enjeux et ne pourront pas toujours perdurer (absence de données : « il va falloir faire mieux, on s'est peut-être tiré une balle dans le pied »), les agriculteurs oscillent entre deux positionnements, avec une fluidité entre ces deux pôles suivant les individus.*

- **Les acteurs agricoles s'expriment**, quant à eux, **assez peu sur la caractérisation de leurs prélèvements**, en nombre ou en volumes, dont ils n'ont d'ailleurs chacun qu'une vision partielle relative à leur propre secteur d'implantation ou de mission : échelle individuelle et de voisinage, échelle intermédiaire de l'ASA ou échelle du département pour certaines Chambres d'agriculture¹¹. Ils s'expriment, en effet, plus en termes de besoins (*cf. plus haut*). **Seules les ASA du territoire sont capables d'avancer des chiffres d'adhérents et de volumes annuels prélevés**, à leur échelle de petits collectifs. Le SDCI quant à lui, par ses missions de conseil aux ASA, connaît l'ensemble des réseaux irrigués collectifs et en détails leurs problèmes de volumes (remplissage des retenues, ...) ou d'équipements, mais pas leurs prélèvements réels.

Quand il s'agit d'aborder **l'impact des prélèvements sur l'hydrologie des cours d'eau ou leurs nappes d'accompagnement**, **les acteurs agricoles ne s'expriment spontanément pas** à ce sujet, tandis que **les environnementalistes en parlent abondamment et en détails**. Quelques élus et une partie des acteurs institutionnels évoquent également ce sujet, le plus souvent sans avoir une connaissance précise des réalités du bassin. Pour les environnementalistes, **ce qui cause vraiment problème est avant tout le cumul de l'ensemble des prélèvements agricoles** (qui, pris isolément, n'auraient peut-être qu'un impact faible ou limité) ; ils évoquent les pompages directs en cours d'eau comme les plus impactants, mais insistent aussi sur **l'impact des retenues même en période estivale** : selon eux, au-delà du fait qu'elles ont pour la plupart été construites sur d'anciennes zones humides, certaines retenues sont capables de capter une partie notable de l'écoulement (celles situées en travers de cours d'eau, qu'ils estiment plus nombreuses « que ce qu'on croit ») ou du ruissellement (orages d'été)¹². Par ailleurs, selon certains, « **les débits réservés ne sont pas forcément respectés** » en aval des retenues « pour celles qui ont un débit réservé » (sous-entendant que certaines, qui devraient en avoir un, n'en ont pas), et la **perte d'eau par évaporation** à la surface des plans d'eau, en cumul sur l'été, est significative et devrait être prise en compte. Ils listent aussi les autres impacts des retenues (toujours en termes de cumul) : le **réchauffement de l'eau** (le chiffre de jusqu'à +3°C en été entre l'amont et l'aval d'une grande retenue est avancé), la **dégradation de la qualité de l'eau** (eutrophisation), et le **problème de la hauteur de prise d'eau de restitution** aval (trop haute, elle renvoie de l'eau trop chaude ; trop basse, elle renvoie de l'eau désoxygénée).

Les agriculteurs et responsables d'ASA interrogés ont plutôt tendance à avoir un discours valorisant leurs retenues collectives du fait du soutien à l'étiage qu'elles permettent et de l'existence d'une biodiversité associée. La composante « artificielle » de ces ouvrages n'est jamais citée, ils les présentent davantage comme des milieux naturels d'intérêt patrimonial pour le territoire. Les acteurs agricoles mobilisent d'ailleurs souvent des arguments inverses à ceux développés par les environnementalistes, qu'ils récusent. La majorité d'entre eux conteste d'ailleurs d'un bloc le type d'argumentaires avancé par les acteurs environnementalistes (et la majorité des acteurs institutionnels) à propos de l'impact des retenues, présentées comme « de principe » et ne reposant sur aucune connaissance empirique. Ils associent d'ailleurs ces argumentaires à ceux développés par ces mêmes acteurs au regard de la continuité écologique, considérés comme infondés eux-aussi (« *les poissons passaient bien, avant !* », « *il vaut mieux une rivière sèche qu'un trou avec un peu d'eau ??* »). **Les élus ne développent pas une connaissance précise de ces enjeux**, leur absence de compétences techniques en la matière ayant tendance à les pousser à se conformer à leurs observations (« *c'est mieux quand il y a un peu d'eau que pas du tout !* ») et, le plus souvent, à se rapprocher des arguments des acteurs agricoles. La très grande majorité des acteurs agricoles et des élus rencontrés considère que **le fait de ne pas retenir l'eau en hiver lorsqu'elle est abondante est une hérésie**. « *Il ne faut pas laisser filer l'eau* », « *quand elle est passée, elle ne sert plus à rien* », « *elle va à l'océan* », « *elle est salée !* » ... Aucun de ces acteurs ne semble conscient des impacts associés au

¹¹ La Chambre d'agriculture du 47 ne s'est pas exprimée sur ce sujet ; la CA 82 n'étant pas OUGC sur ce secteur, ne dispose d'aucune donnée pour se positionner ; la CA 46 connaît bien les prélèvements existants sur cette partie du bassin versant, qui dessine un petit territoire sur ce département.

¹² Certains acteurs techniques de la protection du milieu aquatique expliquent la **distinction entre 4 catégories de retenues** : 1- retenue en travers de cours d'eau (avec la difficulté de caractériser parfois ce qui est cours d'eau ou pas), 2- retenue en dérivation, 3- retenue collinaire vraie (alimentée par la pluie), 4- retenue sur sources ; un agent de l'OFB précise qu'en cas de doute sur la caractérisation du cours d'eau, alors on considère par défaut qu'il s'agit d'un fossé et la réglementation est donc plus favorable à l'utilisateur.

prélèvement/rétention de ces volumes, même en hiver. Ces antagonismes nous apparaissent comme un indice de l'absence d'habitude de travail en commun, de démarche de gestion concertée de la rivière ne jouant pas en faveur d'une intercompréhension mutuelle et d'un rapprochement progressif des connaissances expertes (scientifiques) et empiriques (expertise d'usage, observations in situ...).

Un autre impact de la gestion des grandes retenues d'irrigation dites « de réalimentation » est dénoncé par les Fédérations de pêche : selon eux, en utilisant les cours d'eau comme des réseaux d'irrigation « à ciel ouvert » sans se soucier de **l'artificialisation consécutive extrême du débit**, les milieux aquatiques se retrouvent subir des « à-coups hydrauliques » qui peuvent être très néfastes à la faune aquatique (alternance trop rapide de noyage/dénoyage). S'ajouterait un problème de dysfonctionnement de l'écoulement au niveau de certaines vannes de moulins (qui peuvent parfois stocker une partie de l'eau relarguée depuis les retenues en été, créant aussi parfois le mécontentement des irrigants situés à l'aval). Ce qui fait dire à un acteur ayant un certain recul que « *la gestion en chapelet de retenues complexifie beaucoup les choses... pour le milieu mais aussi entre usagers* ».

La connaissance et l'évaluation de **l'état quantitatif des ressources en eau**, débits des cours d'eau et remplissage des retenues, est un autre sujet de préoccupation à la fois partagé et non abordé uniformément selon les acteurs :

- **Le remplissage de certaines retenues est évoqué avant tout comme devenant de plus en plus problématique** avec le manque de pluies hivernales, par certains acteurs agricoles ou techniques (DDT, FDP...) ; mais là encore, les acteurs « extérieurs » **regrettent qu'un suivi précis ne soit pas mis en œuvre**, avec reporting aux services de l'Etat, qui permettrait d'objectiver et de mieux anticiper ce problème d'une année sur l'autre. Seuls quelques acteurs évoquent le fait que plusieurs des retenues structurantes du bassin sont obligées, faute de pluie et/ou surface de bassin suffisantes, d'être en partie remplies par pompage hivernal en cours d'eau.



Une retenue individuelle et son système de pompage

- **Concernant l'hydrologie, notamment d'étiage, des cours d'eau, aucun acteur interrogé n'en a une visibilité précise, quantifiée**, mais tous disent plus ou moins **qu'elle serait « de plus en plus faible »**, avec certaines années des étiages dès le mois de mai et de plus en plus souvent, qui se prolongent jusqu'à la fin de l'automne. Seuls certains acteurs agricoles, isolés, estiment que la situation est identique à celles des dernières décennies (« *la Séoune a été à sec pendant toute une année au siècle dernier* », « *ça a toujours été comme ça* ») ; pour l'essentiel, les acteurs estiment que la situation empire. Par ailleurs, les agriculteurs et les acteurs techniques (ainsi que certains élus) connaissent **la station hydrométrique de référence**, sur laquelle se basent les décisions réglementaires (DOE, arrêtés « sécheresse ») **située à St-Pierre-de-Clairac**, à la confluence des deux Séoune. Certains acteurs (du monde agricole) sont même capables de remettre en question la fiabilité des mesures de cette station, du fait de sa configuration physique. Les mêmes et d'autres regrettent qu'il n'y ait pas de station plus en amont dans le bassin versant : des responsables agricoles et élus de l'aval du bassin pour montrer le peu d'eau parvenant parfois en amont de leur secteur (depuis les parties amont du bassin) et d'autres acteurs (institutionnels et environnementalistes) pour avoir une connaissance plus précise de l'hydrologie des sous-bassins, au regard de la connaissance plus précise des prélèvements qu'ils invoquent aussi.
- Les acteurs de la pêche et de la protection des milieux aquatiques et des DDT/OFB rencontrés évoquent par ailleurs **l'intérêt de la mise en place depuis quelques années des suivis d'assecs** (réseau national ONDE), au niveau de quelques stations dans le bassin versant. Ces suivis « à vue », même s'ils ne donnent pas une mesure précise du débit, ont le mérite d'être reproduits partout en France et de donner des résultats « en temps réel » utilisés dans la gestion des crises « sécheresse ». C'est le cas sur le territoire avec une collaboration opérationnelle entre OFB/DDT et fédérations de pêche. Aucun des autres acteurs n'en a parlé.

Enfin, beaucoup moins d'acteurs s'expriment **à propos de l'impact des prélèvements pour l'eau potable**, globalement mal connus. Ceux qui les connaissent mieux (certains élus et acteurs de l'environnement) évoquent que les principaux prélèvements en nappe profonde n'impactent a priori pas l'hydrologie de surface des cours d'eau.

➡ Ce que nous retenons

- La majorité des acteurs interrogés, hormis les plus éloignés, peuvent citer les prélèvements en eau du territoire : un nombre élevé de prélèvements pour l'irrigation agricole, quelques prélèvements pour l'eau potable et l'absence de prélèvements pour d'autres usages.
- Ils ont tous en revanche des difficultés à les caractériser, les quantifier ou les localiser :
 - Tous les acteurs institutionnels et environnementalistes proches du territoire ainsi que certains élus regrettent une connaissance tronquée du fait de la « non-remontée » des volumes réellement prélevés (défaillance de l'OUGC Séoune).
 - Les acteurs agricoles s'expriment, quant à eux, assez peu sur la caractérisation de leurs prélèvements, en nombre ou en volumes (vision souvent partielle de ces éléments, associée à leur usage), hormis ASA et SDCI 47, susceptibles de disposer de plus de données.
 - La majorité des acteurs appellent de leurs vœux un recensement précis de ces prélèvements en amont du PTGE (hormis la plupart des acteurs agricoles, la plupart convenant cependant « *qu'il faudra jouer le jeu* »).
- Une hétérogénéité de qualification de l'impact des prélèvements sur l'hydrologie des cours d'eau ou leurs nappes d'accompagnement :
 - Pour les environnementalistes, un impact cumulé de l'ensemble des prélèvements agricoles, combiné à l'impact des retenues même en période estivale, « *les débits réservés qui ne sont pas*

forcément respectés », la perte d'eau par évaporation, le réchauffement, la dégradation de la qualité de l'eau...

- Les agriculteurs et responsables d'ASA ont plutôt tendance à ne pas aborder ces impacts, ou bien en termes positifs du fait du soutien à l'étiage des cours d'eau qu'ils permettent. Ils nient les arguments présentés par les environnementalistes et la majorité des acteurs institutionnels, se considérant plus experts de ces milieux que ces acteurs « éloignés du terrain » (opposition expertise d'usage/expertise scientifique).
- Un besoin d'acquisition et de partage des connaissances sur ces éléments, plus ou moins explicite à l'écoute des acteurs, mais à notre sens à considérer comme une priorité.

3.5.2 La question des débits objectifs d'étiage (et secondairement, des débits réservés)

Rappelons d'abord, comme le montrait le schéma de la page 16, que les réglementations en matière de débits (débits réservés en aval des retenues en travers de cours d'eau, débits objectifs d'étiage – DOE – et de crise – DCR) ont pour vocation de limiter l'impact hydrologique des prélèvements sur les ressources en eau, en l'occurrence ici sur les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement. C'est aux services de l'Etat (DDT/OFB) de faire respecter ces réglementations par les usagers. **Pour les acteurs institutionnels et de l'environnement**, ces débits réglementaires sont **des « garde-fous » absolument nécessaires** pour préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques, de surcroît déjà vulnérabilisés en période d'étiage. **A l'opposé, les agriculteurs interrogés**, pour la majorité, **vivent ces règles comme des contraintes** dont ils se passeraient bien, se surajoutant à d'autres au sein de leurs exploitations, même s'ils savent bien et acceptent qu'on ne doive pas assécher les rivières.

L'ensemble des acteurs savent globalement, sans pouvoir en donner le détail et les valeurs chiffrées (sauf quelques-uns¹³), que la **réglementation des « crises sécheresse »** s'appuie sur plusieurs seuils de débit (alerte, crise, ...) à partir desquels la limitation des prélèvements est de plus en plus sévère, jusqu'à l'interdiction totale de certains prélèvements. Plusieurs acteurs, tant institutionnels qu'agriculteurs, évoquent **une mise en place effective de l'interdiction totale de leurs prélèvements attendant en général la fin juillet** pour permettre la survie des cultures à haute valeur ajoutée. Hormis pour les DDT et quelques agriculteurs bien au fait, pour bon nombre d'acteurs, la règle différentielle s'appliquant aux prélèvements lors des restrictions en fonction de leur type (en cours d'eau / nappes d'accompagnement, en retenue ou dans les tronçons réalimentés) n'est pas forcément claire ni acceptée (*cf. partie relative au soutien d'étiage plus loin*).

■ Débit Objectif d'Etiage (DOE) :

Une **première difficulté** est évoquée aux sujets des restrictions d'usage, plus ou moins « en creux » de l'écoute opérée, celle de « **gérer** » **un ensemble de nombreux prélèvements opérés sur des cours d'eau différents à partir d'une seule station hydrologique**, située très en aval du bassin, **la station DREAL de St-Pierre-de-Clairac**. Les DDT notamment font remonter cette difficulté, mais à leur manière, également les irrigants de l'aval du bassin (*cf. plus haut*). Ainsi, **un DOE est défini en un seul point du bassin** (St-Pierre-de-Clairac, confluence des deux Séoune) et tous y font référence, même si certains acteurs plus techniques se rappellent que d'autres DOE avaient été proposés en d'autres points du bassin versant dans l'étude d'Eaucea (PGE) mais sans être officiellement retenus, faute de stations hydrométriques mises en place (pour les vérifier).

¹³ Acteurs de la cellule sécheresse départementale, responsables d'ASA, ...



Vue de la station hydrométrique de Saint Pierre de Clairac

Si la **valeur du DOE à St-Pierre-de-Clairac, 200 l/s**, est connue de presque tous les acteurs interrogés (sauf les plus éloignés), c'est notamment **parce qu'elle est sujette, et depuis de nombreuses années** (milieu des années 2000) **à controverse** ! De fait, les agriculteurs et les services de l'Etat, les plus directement concernés par le sujet donc, sont ceux qui en parlent le plus :

- Très clairement, **pour le monde agricole, cette valeur est manifestement trop élevée** puisque presque tous les étés, ils constatent que les **débits arrivant de l'amont ne permettent pas de la respecter « naturellement »**. Les restrictions de prélèvements que le sous-passement de cette valeur entraîne leur paraissent, en conséquence, injustes. Ils souhaiteraient savoir d'où provient cette valeur et comment elle a été calculée et, pour les irrigants utilisant l'eau des retenues de réalimentation, ils ne comprennent pas pourquoi on leur interdit également de prélever l'eau issue de leur stockage hivernal, qui de plus sert selon eux de « soutien d'étiage » aux Séoune, sous prétexte qu'ils prélèvent dans la rivière. **Beaucoup d'incompréhension voire de colère est donc exprimée** du côté du monde agricole vis-à-vis de cette valeur de DOE et de son utilisation dans le cadre des arrêtés de limitation, voire d'interdiction des prélèvements. A noter ici aussi la présence de positionnements ambivalents : les acteurs agricoles interrogés regrettent cet état de fait tout en reconnaissant que les services de l'Etat tentent de retarder le plus possible la survenue des arrêtés de limitation (attente de la fin de l'arrosage des cultures d'été, etc. Les arboriculteurs, ayant besoin de l'eau plus longtemps, restant impactés).
- Du côté des **services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau**, on rappelle que **cette valeur est réglementaire puisqu'inscrite au SDAGE** depuis au moins le début des années 2010 ; l'Agence nous a fourni un document expliquant la valeur du DOE retenue (voir encart ci-dessous).
- Les autres acteurs interrogés (élus et autres) sont moins au courant des valeurs précises de DOE en débat mais considèrent justifié d'établir une règle, comme cela se fait d'ailleurs de partout en France. **Du côté de certains acteurs de l'environnement, le DOE est a priori estimé trop faible pour préserver les milieux aquatiques** subissant de multiples pressions, quantitatives, qualitatives et morphologiques (cf. *partie spécifique, plus loin*) ; « le DOE est devenu un débit plafond (au-delà duquel « tout est permis ») ! au lieu d'être un débit plancher respecté toute l'année », y compris en phase de remplissage des retenues, estiment-ils.
- Ce qui ressort *in fine*, c'est **l'importance et l'ancienneté de cette controverse sur le DOE au sein de ce bassin versant de la Séoune**, qui semble être « au cœur » ou « le nœud à démêler » du futur PTGE, même si **seuls les agriculteurs nous ont exprimé explicitement vouloir en rediscuter la valeur...** alors que pour les autres acteurs, notamment institutionnels, cette valeur semble actée et confirmée, sans pour autant que ses modalités et conditions d'élaboration ne soient toujours claires pour les acteurs qui les manipulent aujourd'hui. En ce sens, la réexploration des données d'entrée et modes de calcul de ce DOE semble constituer un des premiers chantiers de l'élaboration du PTGE.

Focus sur le mode de calcul du DOE de St Pierre de Clairac

La lecture d'études anciennes par EMA Conseil (CACG, 2000 et Eaucea, 2008) et d'un document plus récent fourni par l'Agence de l'Eau permet d'expliquer la valeur **du DOE de St Pierre de Clairac** : elle provient initialement de l'estimation du QMNA₅ par la CACG en 1999 au niveau de la confluence avec la Garonne ; valeur redébatue dans le cadre du PGE (2008) et revalidée de la manière suivante : somme, légèrement majorée, entre le VCN10₅ naturel (105 l/s, estimation Eaucea 2008²) et la somme des prélèvements opérés dans la Séoune en aval de la station de St-Pierre-de-Clairac (estimés de l'ordre de 80 l/s, Eaucea 2008), soit 185 l/s.

Le débit de crise (DCR, 110 l/s) correspond, quant à lui, à 55% du DOE et est de l'ordre du VCN10₅ naturel (105 l/s). Le document en question rajoutait comme justification de la valeur de ce DOE « de sécurité » par rapport à ce qui était classiquement retenu comme valeurs de DOE (le QMNA₅, puis le VCN30₅, puis le VCN10₅) : « Il est garant d'une compatibilité avec un niveau de prélèvement relativement fort sur ce cours d'eau. (...) De plus, les analyses des habitats aquatiques réalisées dans le cadre du PGE recommandaient le maintien d'une valeur de 200 l/s **pour compenser les contraintes hydromorphologiques de ce cours d'eau.** »

1- Eaucea, 2014 : Analyse de DOE du bassin Adour Garonne dans le cadre de la révision du SDAGE 2016-2021.

2- Sachant qu'il est rappelé qu'Eaucea avait aussi estimé le VCN30₅ naturel en 2008, à 120 l/s.

■ Débits réservés :

Au regard du débat sur le DOE, **la question des débits réservés** à l'aval des retenues en travers de cours d'eau apparaît « plus simple », même si elle divise aussi les acteurs :

- Les **irrigants** ne remettent pas en question l'exigence d'un débit réservé, mais invoquent le fait que très souvent, **le débit est nul en amont de leur retenue** ; les retenues n'ayant pas de rôle de soutien d'étiage (c'est-à-dire la plupart d'entre elles) n'ont donc pas, selon eux, à délivrer dans ce cas de l'eau à l'aval (c'est d'ailleurs bien la règle générale).
- Les **services de l'Etat reconnaissent leur difficulté à contrôler et faire respecter** les valeurs de débits réservés, par manque de moyens humains, sous-équipement des retenues et parce que les valeurs sont très faibles (1 à quelques l/s).
- Les **acteurs de la protection du milieu aquatique doutent que toutes les retenues en travers des ruisseaux soient assujetties à un débit réservé** (ou à un débit pouvant être mesuré) et le regrettent, même s'ils comprennent (plus ou moins) la difficulté des services de l'Etat à contrôler et faire respecter cette réglementation, en lien avec la définition même des « cours d'eau » au sens réglementaire. Ils souhaiteraient plus de connaissance et de moyens humains déployés en ce sens sur le terrain.

➡ Ce que nous retenons

- Débits objectifs d'étiage et débits réservés constituant pour les acteurs institutionnels et de l'environnement des « garde-fous » absolument nécessaires et à l'opposé, « *des contraintes supplémentaires* » pour les agriculteurs, se surajoutant à d'autres et dont ils se passeraient bien.
- Une valeur du DOE à St-Pierre-de-Clairac sujette à controverse. Incertitudes sur son mode de calcul, sentiment d'une valeur soit trop élevée (agriculteurs, nombreux élus, qui estiment que les débits arrivant de l'amont ne permettent pas de la respecter « naturellement ») ; soit pas assez élevée (environnementalistes) pour préserver les milieux aquatiques fortement dégradés. Le constat partagé est qu'à l'heure actuelle, son respect n'est pas assuré 4 années sur 5.
- Débits réservés : des doutes des acteurs institutionnels et environnementalistes que toutes les retenues respectent ces débits réservés (déficit d'équipement).

- Quels que soient les débits planchers concernés, le sentiment largement répandu chez les irrigants que les débits d'entrée ne permettent pas de respecter ces débits « de sortie » au niveau de leurs ouvrages et de la station de St-Pierre-de-Clairac.
- L'écoute des acteurs met en avant des incertitudes ou controverses autour de ces seuils, que le PTGE devra dépasser/solutionner avant de pouvoir avancer.

3.5.3 La question du soutien d'étiage

La question du soutien d'étiage opéré (ou non) à partir des retenues dites « structurantes » du bassin versant de la Séoune est un autre sujet important de « flou » et de controverse. Développé, comme - et en lien avec - le sujet du DOE plutôt par les acteurs agricoles et institutionnels, les autres acteurs, notamment environnementalistes, l'évoquent également mais avec une vision plus éloignée, sans savoir quelles retenues sont concernées et à quelle hauteur de leur volume.

Il semble d'abord qu'il y ait une compréhension – interprétation différente du terme « soutien d'étiage » :

- **Du côté des acteurs institutionnels et des environnementalistes les plus techniques** (FDP, SMEAG), le terme est entendu **dans sa version stricte**, c'est-à-dire comme des volumes d'eau délivrés à l'aval dans le cours d'eau en période d'étiage sévère, **non destinés à être utilisés pour irriguer mais uniquement pour « soutenir le milieu aquatique » (le débit du cours d'eau)**. Les plus au fait des acteurs évoquent, sans forcément savoir quelles retenues pourraient être précisément concernées dans ce bassin versant et s'il y en a, la « règle » qui aurait été actée dans les années 90, lors de la construction des dernières grosses retenues largement subventionnées par de l'argent public, **d'attribuer 30% du volume de chaque retenue à cette fin**. Est aussi évoqué par certains le fait que toutes les retenues du département 47 n'ont pas officiellement traduit cet engagement dans leur règlement d'eau, expliquant selon eux la difficulté à faire appliquer cette « règle » aujourd'hui (sans doute notamment les retenues construites avant, ce qui semble être le cas de toutes les retenues structurantes du bassin de la Séoune). Seuls quelques-uns de ces acteurs savent que la seule retenue officiellement reconnue dans ce rôle, après une évolution de ses statuts, sur le bassin de la Séoune est **la retenue de St-Maurin**. Pour les autres retenues, tous les acteurs interrogés ne savent pas forcément et certains se questionnent sur le fait qu'elles doivent ou non réglementairement délivrer de l'eau sous forme de soutien d'étiage au milieu.



La retenue de Saint Maurin, vue depuis la digue

- **Du côté des acteurs agricoles, certains semblent connaître et interpréter le « soutien d'étiage » dans sa version stricte**, en particulier les représentants d'ASA dûment concernés, délivrant des volumes dédiés au milieu (retenue de St Maurin). Tandis que **d'autres agriculteurs semblent regrouper dans le terme « soutien d'étiage » les volumes délivrés** en aval des retenues en majeure partie¹⁴ **destinés à être prélevés** par les irrigants des tronçons « en réalimentation ». Pour une partie des ASA locales, **leur retenue n'a pas été dimensionnée avec un volume de soutien d'étiage** (au sens strict) et certains représentants ne comprennent donc pas qu'indirectement il leur soit demandé de tenir ce rôle (délivrer de l'eau pour le milieu aquatique), quand pointe la menace d'interdiction de prélèvements associée au souspassement de la valeur du DOE de 200 l/s, estimée trop souvent « intenable ». Dans les faits, les choses semblent se passer ainsi : en cas de souspassement du DOE, les services de l'Etat préviennent les responsables d'ASA de l'imminence de restrictions/interdictions de prélèvements. Ces derniers décident donc de relâcher plus d'eau dans le cours d'eau, pour pouvoir maintenir les prélèvements opérés sur les volumes prévus pour cette utilisation agricole, et non pour le soutien à l'étiage. Le fonctionnement même de ce système a tendance à faire se confondre, dans les faits, ces volumes/débits, pourtant de nature très différente.

En forçant un peu le trait, le monde agricole estime déjà délivrer beaucoup d'eau pour les milieux aquatiques du fait même de leurs systèmes d'irrigation (« les pertes de l'irrigation » par réalimentation : volumes nécessaires pour le « transport » des volumes réalimentés effectivement pompés. « *Il y a besoin d'un matelas d'eau* », expliquent-ils), tandis qu'à l'opposé, certains acteurs environnementalistes estiment que ces « pertes » et le soutien d'étiage strict opéré sont loin de compenser le cumul des impacts quantitatifs et qualitatifs des retenues (rappelant notamment les pertes par évaporation). Néanmoins, **certains acteurs institutionnels et environnementalistes reconnaissent qu'en partie aval, Grande et Petite Séoune « réalimentées » peuvent effectivement bénéficier du surplus d'eau d'irrigation** ; pour la FDP47, le soutien par les retenues a sans doute permis de « *sauver la situation* » l'été 2022, voire d'autres étés au mois d'août notamment.

A noter par ailleurs que **les pourparlers de l'époque du PGE**, dont seuls quelques acteurs se souviennent, **ont en partie porté sur les possibilités de soutien d'étiage complémentaire** qui aurait pu être mis en place au niveau de chacune des grandes retenues collectives, sur leur partie de volume non utilisée pour l'irrigation. **L'échec du PGE en 2012 explique que le sujet soit resté « non résolu »**.

Ce que nous retenons

- Des appréciations différentes du terme « soutien à l'étiage », entretenant un flou quant aux modes de gestion des retenues disposant (ou non) de volumes statutairement dédiés pour cela.
- Les perspectives d'interdiction de prélèvements associées au souspassement de la valeur du DOE à St-Pierre-de-Clairac poussent les ASA gérant des retenues avec réalimentation à relarguer de l'eau dans les cours d'eau (« soutien d'étiage ») – sans que les volumes concernés ne soient réellement formellement dédiés à cela. Cela induit un flou de compréhension de la gestion des retenues et des arrêtés les encadrant, avec une manière de les gérer « empirique » – diversement appréciée par les irrigants et les acteurs institutionnels concernés, qui pour beaucoup estiment que ce mode de gestion ne pourra pas perdurer.
- Les valeurs des DOE et du soutien d'étiage sont au cœur du « bras de fer » qui se joue depuis la fin du PGE entre les irrigants et les services de l'Etat. Il semble aujourd'hui compliqué de dépasser ce conflit sans une remise à plat complète de ces deux sujets très liés, données de débits et volumes de prélèvements réactualisés à l'appui ; remise à plat plutôt souhaitée par les acteurs agricoles interrogés, les élus du

¹⁴ S'en suit alors avec certains un débat sur l'appréciation de la partie de l'eau délivrée qui va vraiment aux usages (qui est pompée à l'aval) et la partie qui reste dans le milieu (le cours d'eau), correspondant aux « fuites » du système d'irrigation par « réalimentation » mais se rapprochant donc de la définition stricte du soutien d'étiage (sans en être officiellement).

SMBV2S (notamment ceux n'ayant pas l'historique en tête), et en partie par les acteurs institutionnels et environnementalistes, au moins au sujet du soutien d'étiage.

3.6 Des milieux aquatiques relativement mal connus et différemment considérés selon les acteurs, conservant malgré les pressions un intérêt écologique

Le **premier constat** à la suite de l'écoute des acteurs est que **les milieux aquatiques du bassin de la Séoune sont relativement mal connus, ou tout du moins de manière très morcelée**. Ce fait s'explique par plusieurs raisons concomitantes :

- Hormis les agriculteurs et les représentants des AAPPMA qui « fréquentent » les cours d'eau régulièrement, la plupart des acteurs interrogés, de niveau départemental ou régional, n'ont une connaissance qu'éloignée et partielle (sur « leurs parties » du bassin) ;
- de manière générale, les cours d'eau sont très peu accessibles / visibles hormis au niveau des ponts et de 2 villages : la population en général et les élus en particulier ne les voient que très peu « de près » au quotidien (par ailleurs, il existe peu ou pas d'usages récréatifs/patrimoniaux autour de ces cours d'eau hormis la pêche) ;
- Hormis le PPG (plan pluri-annuel de gestion) auxquels seuls quelques acteurs interrogés ont pu être participer (personnellement) et qui a pu leur fournir quelques éléments de connaissance, il n'y a pas eu sur le bassin de démarche de communication ou de partage de connaissance autour des milieux aquatiques du territoire.

De fait, **la majorité des acteurs parlent des milieux aquatiques du bassin versant de manière généraliste¹⁵ et deux catégories d'acteurs seulement en parlent plus précisément** : les agriculteurs et les acteurs de la pêche et de la protection du milieu aquatique (FDP et AAPPMA). Cependant, leur manière d'en parler est très différente.

Les agriculteurs interrogés se considèrent comme des « experts » de ces milieux, qu'ils côtoient au quotidien depuis toujours et dont ils sont en partie gestionnaires, pour ceux qui sont exploitants riverains, ce qui est le cas de la majorité des irrigants agricoles. Pour autant, ils ne décrivent pas précisément ces milieux en termes écologiques, ni n'évoquent l'impact négatif des prélèvements ; ils appuient surtout sur le fait qu'ils observent au quotidien, voire subissent, les variations hydrologiques des cours d'eau, tant les crues que les étiages. Concernant les retenues d'eau, ils les décrivent en tant que milieux « naturels », **mettant en avant leur biodiversité « magnifique, foisonnante et appréciée »** (portée sociale de leur fréquentation) ; ils soulignent aussi leur **rôle de « soutien d'étiage »**, considérant pour certains que c'est grâce à l'irrigation que les cours d'eau « réalimentés » (Grande et Petite Séoune dans leurs parties aval) ont **des débits d'étiage moins sévères qu'ils n'auraient naturellement** (cf. plus haut, partie « soutien d'étiage »). La majorité des élus locaux déploie le même type d'argument, considérant que les écosystèmes bénéficient largement de ces ouvrages, par les milieux aquatiques qu'ils constituent et les apports d'eau aux cours d'eau qu'ils permettent.

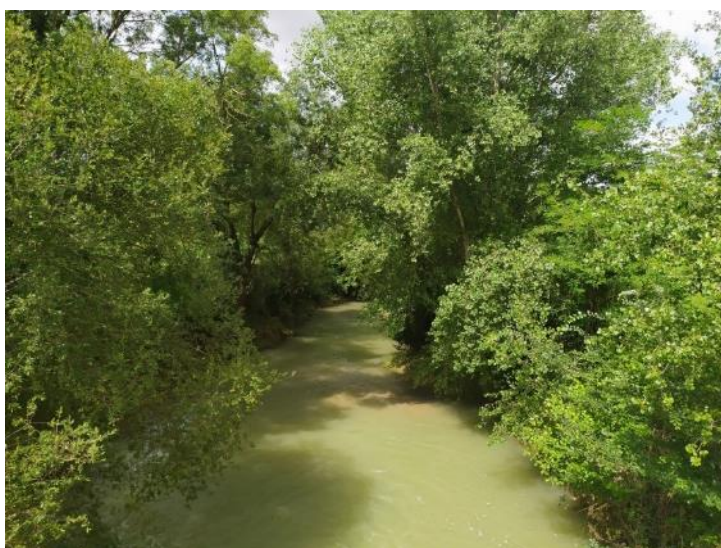
De l'autre côté, **les acteurs du monde de la pêche et de la protection du milieu aquatique s'expriment longuement et précisément sur l'état écologique des cours d'eau et de leurs milieux annexes** (zones humides, ripisylve...), ainsi que **sur les impacts / pressions anthropiques** qu'ils subissent. Au-delà des impacts multiples des prélèvements et des retenues déjà évoqués plus haut (cf. partie spécifique), ils insistent sur **la gravité du cumul des divers impacts**, argumentant **un effet combiné démultiplicateur** des impacts quantitatifs

¹⁵ Les acteurs environnementalistes et institutionnels les plus éloignés du territoire supposent **les milieux aquatiques en état médiocre ou mauvais**, notamment du point de vue de la qualité des eaux du fait notamment des pollutions diffuses agricoles (engrais et pesticides), mais aussi du point de vue morphologique. + Evocation de possibles rejets domestiques mais sans pouvoir en citer précisément.

(prélèvements) sur fond d'impacts morphologiques - les cours d'eau du bassin versant ayant subi par le passé d'importants aménagements - et des diverses pollutions dégradant la qualité de l'eau. Sont ainsi décrits notamment précisément les **effets en cascade de ces aménagements passés, liés aux remembrements des années 1970, et de l'intensification de l'agriculture concomitante** :

- **Rectification et recalibrage/curages** des cours d'eau ayant entraîné une banalisation des habitats aquatiques ;
- **Incision¹⁶ consécutive des lits**, par endroits aujourd'hui très importante (plusieurs mètres de hauteur évoqués sur la partie aval de la Séoune), ayant entraîné une verticalisation des berges, une situation de « ripisylve perchée » déconnectée du lit et l'abaissement généralisé des niveaux des nappes d'accompagnement ;
- **Drainage des zones humides** de fond de vallée (ou disparition sous les retenues), accentuant le phénomène de ressuyage rapide des sols après la pluie ou les crues, donc la moindre « résistance » des cours d'eau à l'étiage, également aggravée par la banalisation des habitats ;
- **Modification à large échelle** (bassin versant) **des pratiques culturales** ayant contribué à limiter la rétention d'eau dans les sols (l'infiltration) et entraîné une **érosion accrue des sols**, avec au moment des pluies les plus intenses, notamment sur sols secs, un sur-ensablement consécutif des lits, en plus de l'entraînement possible de pollutions diffuses (matières azotées/phosphorées et pesticides) ;
- Par endroits, **coupe excessive des ripisylves**, qui jouent des rôles multiples et essentiels au bon état / fonctionnement des cours d'eau ;
- **Compartimentation accrue du profil en long** des cours d'eau par de nouveaux obstacles à la continuité écologique (ponts ... et retenues elles-mêmes), qui étaient déjà cloisonnés du fait des nombreux moulins présents historiquement.

Le point mis en avant en résumé par ces acteurs est **qu'un cours d'eau autant dégradé morphologiquement** (ainsi que ses berges, sa ripisylve, sa nappe d'accompagnement et ses zones humides riveraines) **résiste beaucoup moins bien aux altérations qualitatives et quantitatives**, et notamment donc à l'abaissement et aux « à-coups hydrauliques » artificiels de son débit en lien avec l'irrigation agricole pratiquée sur le bassin versant de la Séoune. Ils parlent de « moindre efficacité » du débit pour le milieu, justifiant pour eux la **demande d'un « DOE biologique »** tenant compte de tous les facteurs d'altération.



¹⁶ Incision : enfoncement du lit par érosion verticale

A noter que cette connaissance précise des milieux aquatiques, des enjeux de leur fonctionnement et de la biodiversité associée n'est que **très peu partagée par les acteurs du bassin versant** (élus notamment). Ils en développent une connaissance empirique uniquement, basée sur leurs observations sensibles, ce qui n'enlève rien à leur intérêt sur ces questions – mais pointe le peu d'habitude de partage de connaissances et de travail collectif sur ce bassin.

Selon la FDP47, **de possibles résurgences naturelles en partie aval de la Séoune** qui pourraient expliquer que le cours d'eau « résiste » malgré tout encore bien, en termes piscicoles, malgré toutes les pressions subies. En revanche, sur la tête de bassin, les représentants de l'AAPPMA locale et des FDP confirment que des tronçons s'assèchent, et ce de plus en plus fréquemment et longuement, sans en connaître les parts naturelle et due aux prélèvements / retenues.

Concernant **la biodiversité des milieux aquatiques**, les seules informations qui ressortent de nos entretiens proviennent des acteurs de la pêche et de la protection du milieu aquatique et sont **ciblées sur le peuplement piscicole**. Il en ressort que **la Séoune et la Petite Séoune présentent encore un fort intérêt piscicole** par la présence d'espèces remarquables, emblématiques et protégées, qui subsistent même si leurs populations ont pu régresser pour certaines d'entre elles :

- Présence du **Chabot** et du **Toxostome**, ainsi que de la **Vandoise rostrée**,
- Présence de l'**Anguille** notamment sur la Petite Séoune,
- Présence du **Barbeau méridional** et de la **Lamproie de Planer** sur le haut du bassin.

Les acteurs rappellent aussi **qu'anciennement, la Séoune avait de belles populations de Truite fario et de Lamproie marine**, mais ces deux espèces ont régressé depuis longtemps.

Enfin, est signalée par plusieurs acteurs institutionnels et environnementaux **l'existence de petites populations relictuelles d'Ecrevisses à pieds blancs**, espèce patrimoniale protégée d'écrevisse, sur certains petits affluents pérennes de la Séoune et de la Petite Séoune. Plusieurs acteurs citent d'ailleurs que les projets de nouvelles retenues ayant émergé dans les années 2000-2010 ont, entre autres raisons, été empêchés, pour certains, par la présence repérée de cette espèce (projet de Ratelle notamment cité).

Ce que nous retenons

- Des milieux aquatiques du bassin de la Séoune relativement mal connus, ou de manière très morcelée. Aucune connaissance experte de ces milieux ne semble avoir été partagée, jusqu'alors, sur le bassin versant.
- Les agriculteurs interrogés se considèrent comme des « experts » de ces milieux, qu'ils côtoient au quotidien depuis toujours et dont ils sont en partie gestionnaires. Ils mettent en avant leur richesse écologique, présentée comme importante pour le territoire. La majorité des élus mobilise le même type d'arguments.
- Les acteurs environnementalistes évoquent pour leur part la gravité du cumul de divers impacts sur ces milieux, avec notamment une banalisation des habitats du fait de requalification/recalibrage des cours d'eau, une incision consécutive des lits, le drainage des zones humides, la coupe des ripisylves, la compartimentation accrue du profil en long... Ils considèrent qu'un cours d'eau autant dégradé morphologiquement résiste beaucoup moins bien aux altérations qualitatives et quantitatives, notamment au cumul des prélèvements anthropiques durant l'étiage.

3.7 Des usages récréatifs et patrimoniaux très peu développés

■ La pêche

La pêche est **le seul usage récréatif notable** qui est évoqué par les acteurs locaux. Classiquement, ce sont les fédérations et associations de pêche qui en précisent les contours : **l'activité pêche serait très anecdotique sur la tête de bassin lotoise et en revanche, plus développée dans les parties plus aval**, soutenue par des alevinages de poissons « maillés ». Les AAPPMA citées sont les suivantes :

- **2 AAPPMA dans le département Tarn-et-Garonne** (cumulant de l'ordre de 300 adhérents), une sur la Séoune et une sur la Petite Séoune, avec une pêche pratiquée « à l'ancienne » ;
- **L'AAPPMA d'Agen** est concernée pour la partie lot-et-garonnaise mais l'essentiel de ses pratiquants ne s'intéresseraient pas beaucoup à la Séoune, sauf lors de la pêche de « surdensitaires » lâchés pour fêter l'ouverture... et qui seraient repêchés dans le WE ;
- **1 AAPPMA pour la partie lotoise**, mais peu présente sur / intéressée par la haute Séoune.

A noter que des représentants des AAPPMA rencontrées ont manifesté leur satisfaction d'être associées à la démarche, regrettant de ne pas l'avoir été plus tôt (PPE, etc.). Certaines AAPPMA estiment manquer de liens avec le SMBV2S ; une AAPPMA (celle d'Agen) n'a pas répondu à nos sollicitations et n'a pas manifesté le désir d'être associée à la démarche. Le lien du SMBV2S avec les acteurs locaux du monde de la pêche¹⁷, du moins en ce qui concerne les démarches opérationnelles, semble jusqu'à aujourd'hui assez ténu.

■ Autres usages et paysage

L'écoute des acteurs fait apparaître la très faible présence d'autres usages sur les cours d'eau du bassin. Hormis la pêche, nous n'avons identifié aucun autre usage récréatif, sportif ou lié au patrimoine le long des cours d'eau. Les usages de ce type qui existent sont :

- **Des usages récréatifs autour des plus grands plans d'eau** (retenues collectives d'irrigation). Suivant les retenues, ces usages sont assez développés ou bien pas du tout (balade, pique-nique, baignade, pêche...). Les responsables des ASA ont en effet des positionnements et des pratiques différentes autour de ces questions :
 - Certains estiment que ces usages sont bienvenus, et valorisent d'une manière ou d'une autre ces ouvrages en témoignant de leur intérêt paysager, patrimonial, nature, bien être, etc.
 - La majorité des responsables d'ASA n'accueillent cependant pas de manière formellement ouverte ces usages : les enjeux de responsabilité juridique en cas d'accident, la crainte de comportements peu adaptés (déchets, destructions etc.) ou d'être dépassés par la fréquentation les emmènent le plus souvent à seulement les tolérer
 - Certaines ASA préfèrent interdire purement et simplement les usages récréatifs, à proscrire sur ce type d'ouvrage dont la destination est autre, selon eux.
 - Un seul responsable d'une ASA se demandait si cet attrait paysager, récréatif et souvent associé à la naturalité perçue du site, ne pouvait pas être à valoriser (favoriser ces aménités positives des

¹⁷ Les Fédérations de pêche sont, elles, régulièrement associées.

sites pour les valoriser territorialement) – tout en convenant que les aspects de superposition d’usages, de responsabilités juridiques etc. seraient à investiguer.



Retenue de Gandaille (Engayrac-Dondas), juillet 2023

- **Les rivières sont très peu parcourues, approchée par la population.** Les cours d’eau du territoire ne sont pas souvent visibles, ils ne sont presque jamais valorisés (voies d’accès, cheminements le long des cours d’eau, espace de pique-nique...). Les rivières ne passent par ailleurs jamais dans les villages.
- Le cours des deux Séoune est marqué par **la présence de nombreux moulins**. Certains disposent probablement d’une valeur patrimoniale, plutôt associée à des enjeux d’agrément privé lié à leurs ouvrages sur ou à l’abord des cours d’eau. Les acteurs interrogés ne nous en ont pas spécialement parlé.
- En revanche, certains acteurs (élus, responsables d’ASA) valorisent **le rôle de cette agriculture irriguée qui structure le paysage**, emblématique de ce bassin versant.

👉 Ce que nous retenons

- Hormis la pêche, dont une pratique (essentiellement locale) existe sur les deux Séoune, très peu d’autres usages récréatifs ou patrimoniaux sont répertoriés. On note la présence de nombreux moulins, mais leurs intérêts sont privés.
- Un diagnostic plus précis devra confirmer si certains de ces usages (ceux associés aux moulins essentiellement, voire seulement) pourraient être impactés par la gestion quantitative de l’eau sur le territoire – et donc pris en compte dans le PTGE.

4 Regards des acteurs sur le PTGE : ses objectifs, modes d'élaboration et de gouvernance

4.1 Une vision morcelée du bassin versant, un manque aigu de connaissance partagée et d'interconnaissance des acteurs

Comme cela ressort déjà au niveau de plusieurs sujets développés ci-avant, **la vision des différents acteurs interrogés dans le cadre de cette écoute préalable est très morcelée** ; aucun acteur n'a une compréhension complète de l'ensemble des enjeux du bassin versant autour des questions de quantité d'eau, pas même le Syndicat des deux Séoune, dont le Président et l'animateur PTGE sont en poste depuis trop peu de temps.

Ainsi, les acteurs interrogés développent **une vision à la fois partielle thématiquement et morcelée géographiquement** des enjeux. S'il est classique sur un territoire que les connaissances et sujets de prédilection soient différents selon les groupes d'acteurs, en fonction de leur connaissance d'usage ou experte, **le « clivage » est, selon nous, accentué** par le fait qu'il n'existe pas d'habitude de travail en commun ni de partage de connaissances, même « de base », entre les acteurs du bassin. Notre écoute intervient, en effet, comme première étape d'un PTGE qui n'a, pour le moment, capitalisé / synthétisé / diffusé aucune connaissance globale, à l'échelle du bassin versant. Cette procédure est aussi le premier vrai chantier d'ampleur aussi stratégique pour le bassin versant. Ce **manque de connaissance partagée** (états des lieux) et le **manque d'interconnaissance individuelle** des différents acteurs expliquent une incompréhension, plus ou moins marquée selon les types d'acteurs, voire la caricaturisation de la perception des enjeux par les autres groupes d'acteurs. Cela est valable pour tous les types d'acteurs que nous avons rencontrés : acteurs agricoles, environnementalistes, acteurs institutionnels, les élus développant souvent une position plus médiane ou tempérée, bien que le plus souvent proche de celle du monde agricole.

En lien avec ces constats, le PTGE va devoir faire face à 3 freins préalables d'ampleur :

- 1) L'ancrage **géographique du bassin au sein de 3 départements et de 2 régions**, sachant que bon nombre des acteurs partenaires de ce type de démarche travaillent à l'échelon départemental ou régional... **Il s'agit du facteur prépondérant expliquant la vision actuellement morcelée** des acteurs du bassin versant. Mais au-delà de ce fait concernant les données objectives/subjectives et la connaissance que chacun peut avoir du territoire, il semblerait même que les limites départementales, parce que découpant le bassin versant de la Séoune en 3 parties « parallèles » dans le sens amont-aval, **surenrichissent les différences** que l'on trouve classiquement dans tous les bassins versants entre l'amont et l'aval... Les acteurs disent *« dans le 46 ou le 82 (...) tandis que dans le 47... »* alors que dans un autre bassin versant unidépartemental, on aurait juste souligné des différences d'enjeux inhérentes aux différences physiques, climatiques, hydrologiques, agricoles du territoire existant effectivement sur ce bassin entre l'amont et l'aval.
- 2) De plus, au-delà de la différence d'enjeux, réelle ou exagérément « départementalisée », il est clair et souligné par nombre d'acteurs interrogés que **les visions et objectifs politiques, les priorités et les agendas, des différents acteurs ont pu être et restent différents** d'un département ou d'une région à l'autre... Cet élément a pu être mis en avant comme un frein potentiel à la démarche par plusieurs acteurs institutionnels ou du monde agricole, notamment, parlant d'une difficulté – ancienne – de cohérence de l'action. Le constat, sur fond d'interdépartementalité, d'une **absence de « vision ou cohésion politique¹⁸ de bassin versant »** semble, in fine, assez largement partagé... Pour beaucoup d'acteurs, il est satisfaisant que le bassin de la Séoune se soit (enfin) structuré à l'échelle du bassin versant **grâce à la création du**

¹⁸ Dans le sens d'orientations stratégiques de fond.

Syndicat des deux Séoune, mais la formation et le travail de ce syndicat semblent encore **trop récents pour avoir permis l'émergence d'une vision commune, globale et transversale** des enjeux. Le PTGE est, en effet, **la première démarche stratégique** que porte la structure, le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG, planifiant l'entretien des berges) étant un outil plus opérationnel (et également relativement récent) n'ayant pas mobilisé autant la participation et/ou l'intérêt des acteurs. Ainsi, nombre d'acteurs appellent de leurs vœux **la formation d'une « solidarité de bassin »**, tout en reconnaissant pour la plupart que la structuration du territoire est encore trop récente. Quelques-uns sont plus sévères et craignent que des jeux politiques locaux empêchent d'avancer dans ce sens sur ce territoire, et/ou rappellent **une forme de situation de blocage ancienne**, essentiellement entre les Chambres et Départements du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne, qu'ils pensent difficile à dépasser. La majorité des acteurs ne développe cependant pas ce pessimisme.

- 3) Le dernier frein stratégique préalable relève du **manque important d'interconnaissance des acteurs « du second cercle »** (élus, dont peu étaient déjà en mandat dans les années 2000, **acteurs agricoles locaux et acteurs environnementalistes**). Sachant que les acteurs du « premier cercle » (**acteurs institutionnels et Chambres d'agriculture** essentiellement), eux, se connaissent bien puisque ce sont ceux qui ont suivi ensemble notamment les pourparlers du PGE sur le territoire. Revenons aux acteurs du second cercle : même si certains ont pu participer anciennement à une ou des réunions au moment du PGE, ils n'ont jamais été vraiment associés à la construction d'un diagnostic, seulement invités lors d'assemblées « plénières » qui ne facilitent en général pas l'interconnaissance entre acteurs ni les échanges de fond. Force est de constater que dans ce « second cercle », un certain nombre des acteurs interrogés **a manifesté dans le cadre de notre travail une satisfaction d'être écoutés et de se rencontrer**, déjà en atelier intra-monde d'acteurs.

Le point positif à souligner à l'issue de la présentation de ces 3 freins est qu'il nous est apparu exister **une réelle envie, de la part de tous les acteurs rencontrés de se connaître et de travailler ensemble** à la future démarche, en dépassant les clivages anciens, en premier lieu géographiques, autour d'un diagnostic partagé à l'échelle du bassin versant (*cf. ci-après*).

4.2 L'outil PTGE en lui-même, cristallisant un certain nombre de craintes ou de précautions

L'écoute des acteurs du bassin versant et des partenaires techniques, institutionnels entourant le projet fait apparaître un **quasi-consensus sur l'intérêt de lancer une démarche globale et concertée autour de l'enjeu quantitatif**. Elus, institutionnels, acteurs de l'environnement partagent ce constat : aucune démarche destinée à réfléchir à l'équilibre entre les besoins et les ressources du bassin versant et à leur évolution ne peut se faire, en 2023, sans prendre en compte la pluralité d'enjeux du bassin, et en associant l'ensemble des parties prenantes concernées.

De leur côté, **une large part des acteurs agricoles et des responsables d'irrigation collective s'est exprimée dans le même sens** : « *le contexte national oblige à réfléchir à ces questions tous ensemble* », avec une expression traduisant le sentiment d'un « passage obligé » plus que d'un intérêt réel pour ce type de démarche, jugée longue et aux résultats incertains. **Quelques autres responsables agricoles doutent tellement** de la capacité d'une telle démarche d'aboutir à des résultats concrets, qu'ils évoquent le possible recours à une « méthode forte », renvoyant à la création de retenues plus rapidement et sans passer par longues études, délibérations collectives et autres instructions règlementaires. Nombre des responsables agricoles rencontrés développent d'ailleurs **une posture médiane**, à la croisée de ces deux pôles : ils désirent essayer la voie de la procédure territoriale concertée – si elle ne fonctionne pas ou ne donne pas les résultats escomptés assez vite, ils font allusion à la possibilité d'aller « *plus vite et plus fort* », au travers d'une démarche dont les contours restent à dessiner. Cela raisonne à nos yeux davantage comme une posture, que comme une alternative véritablement espérée.

Au-delà de ces positionnements par rapport à la perspective de lancer une démarche de gestion concertée, **nombre des acteurs présents disposent d'une image de l'outil PTGE lui-même. Elle est marquée par un certain nombre de doutes ou de défiances.** La plupart des acteurs, ceux ayant participé à des expériences comparables sur des bassins voisins, et d'autres n'en ayant qu'entendu parler, nourrissent des appréhensions : les expériences voisines et récentes du **Tescou** et de **Caussade**, bien que de nature différente¹⁹, ont largement marqué les esprits. Même si rien ne dit que la démarche sur le bassin de la Séoune leur ressemblera, ni sur le fond ni sur la forme, les acteurs projettent une partie de ces expériences négatives sur le PTGE Séoune.

En parallèle, la majorité des acteurs interrogés n'ont qu'**une idée vague (cf. partie suivante) et assez théorique de l'outil PTGE et des conditions qui entoureront son élaboration et sa mise en œuvre :**

- Certains redoutent que le PTGE soit une **démarche potentiellement lourde et longue** (études longues, concertation très large, dans laquelle il est possible de se perdre, manque d'opérationnalité...).
- Crainte de la majorité des acteurs (élus, agri, institutionnels, envt) que **des blocages surviennent en fin de démarche** (irruption d'enjeux ou d'acteurs extra-locaux), venant mettre à mal les décisions consenties au niveau local. C'est un écueil que certains estiment avoir rencontré dans des démarches voisines (ex du Tescou).
- Crainte de certains acteurs (environnementalistes notamment) **que le programme soit « déjà ficelé »** dans le sens de la création d'une ou plusieurs nouvelles retenues sur le territoire. Au contraire, certains agriculteurs craignent que le PTGE ne permette jamais de créer de nouvelles ressources, alors que ce besoin est urgent selon eux.
- Crainte de certains élus (SMBV2S, EPCI) et agricoles (ASA) **que les services de l'Etat « ne jouent pas leur rôle »**, c'est-à-dire qu'ils ne défendent ou sécurisent pas suffisamment les accords établis, ou par exemple que les autorisations obtenues restent lettres mortes ou contredites par des décisions ultérieures (les revirements sur les arrêtés Caussade sont évoqués).

Certains acteurs mettent aussi en avant **l'intérêt de démarches moins formelles** (ex démarches en faveur de l'optimisation des ressources existantes lancées sur les bassins du Lamboulas et de la Barguelonne), souvent considérées comme plus pragmatiques et rapidement opérationnelles... Bien que, estiment certains acteurs, commençant seulement à déployer des résultats concrets.

Ainsi, il semble nécessaire de prévoir, en amont de la démarche d'élaboration du PTGE, d'une part **une (re)mise à plat de ce que cet outil prévoit/comporte/permets et des freins et moteurs** que les acteurs du territoire y associent... mais aussi et surtout un échange sur ces éléments, seul susceptible de faire émerger un consensus sur son opportunité pour le bassin (assortie éventuellement de modalités ou conditions particulières d'élaboration et/ou mise en œuvre, cf. ci-après).

4.3 Une démarche d'élaboration du PTGE très peu connue des acteurs, mais une demande partagée d'états des lieux factuels

Hormis les acteurs institutionnels et certains partenaires techniques bien au fait de ce « nouvel » outil, la majorité des acteurs n'avaient **pas encore**, au moment de notre écoute, **d'éléments de connaissance précis du processus d'élaboration du PTGE**. Les acteurs locaux ont seulement la vague idée qu'il s'agit de bâtir collectivement un programme d'actions destiné à solutionner, en tout ou en partie, le déséquilibre besoins/ressources en eau sur le bassin versant. De fait, **beaucoup d'acteurs s'expriment très rapidement et spontanément à propos des**

¹⁹ Après la mort de Rémi Fraisse en octobre 2014, le bassin du Tescou a fait l'objet d'une démarche de concertation de type PTGE expérimental, qui n'a pas pour l'instant abouti (statu quo depuis quelques années) ; Sur Caussade, aucune démarche de concertation large n'a été mise en œuvre.

actions qu'ils pensent nécessaires ou au contraire absolument à proscrire, une partie d'entre eux en s'appuyant sur les expériences des autres bassins voisins en la matière.

Il nous a donc fallu expliciter à la plupart d'entre eux, d'une part les finalités et l'état d'esprit général de l'outil, mais aussi les 3 grandes phases d'élaboration qui sont prévues avant d'aboutir à un programme d'actions : état des lieux-diagnostic, objectifs et scénarios, programme d'actions.

Le plus souvent néanmoins, et même avant de connaître les 3 phases de la démarche d'élaboration, **la majorité des acteurs expriment la nécessité de disposer d'états des lieux précis** des différents sujets abordés :

- Un **état des connaissances des ressources** : débits des cours d'eau, retenues, ... dans leurs dimensions caractéristiques, et en examinant en quoi le changement climatique pourrait (ou a déjà pu) les modifier.
- Un **état des lieux des prélèvements/besoins en eau**, agricoles et pour l'eau domestique : hormis les agriculteurs, les acteurs au courant du manque de données d'usage agricole regrettent que les prélèvements réels opérés n'aient pas été communiqués et se demandent comment il sera possible de se passer de cette donnée « de base » ; certains se demandent aussi sur quelles hypothèses seront construits l'estimation des besoins futurs, tant pour l'eau potable que pour l'irrigation. **La « transparence » des données est un impératif** cité par les acteurs les plus au fait, voire l'objet d'une crainte pour certains (de son absence, que « *les agriculteurs ne jouent pas le jeu* », la position préexistante de la Chambre d'agriculture 47 n'étant pas en mesure de les rassurer sur ce point).

Certains acteurs plus techniques évoquent aussi l'intérêt d'avoir **un retour sur les crises « sécheresse »** des années passées, voire sur **l'état de remplissage/usage des retenues** chaque année, ou sur **l'évolution passée et à venir des facteurs socio-économiques** expliquant les besoins (type d'agriculture, population, ...). Enfin, quelques acteurs demandent qu'un **état des milieux aquatiques** soit aussi réalisé, pour que soit bien tenu compte de l'ensemble des pressions qu'ils subissent et plus globalement des enjeux les concernant.

Plusieurs acteurs ont même pu exprimer **une certaine surprise quant au fait que l'ensemble de ces éléments de connaissance ne soit pas déjà rassemblé et partageable**.

A propos du « tempo », une partie des acteurs (les moins au courant) n'en ont qu'une vague idée ou le souhaiterait très rapide, tandis que d'autres savent que bâtir le plan d'actions de manière concertée peut prendre plusieurs années. **La très grande majorité des acteurs interrogés a peur que cette démarche soit trop longue**, et d'une (sur)mobilisation d'eux-mêmes ou leurs structures sans assurance que des résultats concrets soient obtenus. Certains estiment que 2 ans maximum²⁰ d'élaboration est une durée à ne pas dépasser, sous peine de voir les acteurs locaux (et la démarche elle-même s'essouffler) ; d'autres (certains institutionnels en particulier) avancent que 2 ans seront loin de suffire, que 3, 4, 5... ans seront peut-être nécessaires.



Focus sur « l'urgence » évoquée par les acteurs du monde agricole (et certains élus) :

Certains acteurs, et acteurs agricoles en tête, voulant privilégier le passage à l'action le plus rapidement possible, argumentent sur l'urgence à agir. Ils expriment **une forme de frustration ou d'impatience**, espérant que le temps des études sera le plus court possible. Les besoins en eau se ressentent dès maintenant et depuis plusieurs années, expliquent-ils, le contexte pourrait changer (et devenir moins favorable à la création de

²⁰ A noter que certains acteurs (institutionnels ou élus) savent que la référence à une durée d'élaboration de 2 ans maximum est celle initialement inscrite dans la circulaire ayant créé l'outil en 2019 ; il s'agissait d'une volonté ministérielle affichée « d'aller vite ».

ressources), celles-ci ne serviront plus dans 10 ans (des exploitations auront disparu, ou fait des choix stratégiques différents...). Ils expliquent que la disponibilité ou au contraire la non-disponibilité de l'eau joue fortement dans les orientations que prennent les exploitations, notamment en la période actuelle (crise de certaines productions, volatilité des prix des cultures classiques (céréales, lait), vieillissement des exploitants du secteurs et perspectives de transmissions...). A noter que certains élus de l'amont (46, 82) identifient une tendance à la déprise des terres en culture (c'est moins le cas des vignes), essentiellement par déficit de possibilité d'irrigation.

Pour autant, en fin des entretiens, il nous apparaît que la majorité des acteurs semblent convaincus de l'intérêt de prendre **le temps d'un partage formel de l'ensemble de la connaissance**, de l'établissement d'un diagnostic partagé, pour « *(re-) partir sur de bonnes bases* ». Trois types d'éléments seront alors à partager :

- Des éléments sémantiques préalables (notamment des définitions, ex "retenue" / "retenue" collinaire" / « plans d'eau » / ... : se mettre d'accord sur les termes),
- Des connaissances théoriques (enjeux milieux, ressources, impacts des aménagements et ouvrages, etc. : connaissances scientifiques), au gré des besoins « d'acculturation » des acteurs,
- Et le plus important, des connaissances locales : diagnostic local du bassin versant, que ce soit au niveau des besoins en eau, des ressources existantes, des prélèvements réels passés, de l'état des milieux et des impacts qu'ils subissent...

Tous espèrent néanmoins que la démarche pourra aboutir rapidement à la mise en œuvre d'un plan d'actions concrètes, tout en ayant conscience que le plus long sera de mettre tout le monde d'accord...

4.4 Un regard contrasté sur les finalités à atteindre pour le PTGE

Si la majorité des acteurs interrogés **s'accorde sur l'intérêt de mobiliser une démarche territoriale de gestion quantitative, tous ne le font pas pour les mêmes raisons**. Dès le cadrage de la mission, l'interrogation des acteurs institutionnels d'une part, et des décideurs du SMBV2S de l'autre, donnait à entendre deux objectifs différents pour justifier l'élaboration d'une telle procédure. Les premiers se positionnaient essentiellement dans une démarche visant à répondre à l'exigence réglementaire de déployer une démarche de gestion concertée des ressources en eau (prescrite par les documents cadre, dont le SDAGE) – et à une situation jugée objectivement tendue, sur le bassin versant Séoune. Les seconds espèrent que cette procédure permettra d'envisager le plus rapidement possible la création de nouvelles ressources permettant de soutenir les débits d'étiage et les besoins en eau essentiellement agricoles. En poursuivant notre écoute, nous avons identifié cette même **hétérogénéité de positionnement quant aux finalités ou priorités à donner au PTGE en termes d'axes stratégiques**, que nous décrivons ici au travers des 4 axes suivants :

1. Aller vers la sobriété en agissant fondamentalement/radicalement sur les besoins en eau (les systèmes agricoles notamment)
2. Maîtrise des consommations via l'adaptation des besoins/usages : économies d'eau, gestion de l'eau à la parcelle, etc.
3. Optimisation des ressources/systèmes de desserte en eau existants (réduction des fuites, etc.)
4. Création de nouvelles ressources.

Suivant les acteurs, **la priorité accordée à ces objectifs, et/ou à l'urgence de les développer diffèrent**. Leurs différents positionnements sont résumés dans le tableau suivant. Note : leur représentation, très schématique, ne permet que de percevoir une tendance globale par groupe d'acteurs, et doit être prise avec précautions, au sein de chaque groupe, les individus et les structures développant des positionnements plus contrastés.

Axes	Monde agricole	Elus	Environnementalistes	Institutionnels
1. Aller vers la sobriété	-	+/-	++	+
2. Maîtrise de la consommation				
3. Optimisation ressources/systèmes existants				Sous condition
4. Nouvelles ressources	+	++	-	

Positionnement simplifié des acteurs au regard des finalités ou axes stratégiques du PTGE

La lecture de ce schéma doit être associée aux explications ou précautions suivantes :

- Globalement, il existe **deux catégories d'acteurs qui s'opposent sur l'urgence de rentrer par le haut ou par le bas du tableau** :
 - **1/ les agriculteurs**, considérant que la création de nouvelles ressources doit être une priorité, et qu'il y a même urgence à ce que ces solutions émergent : « *on a assez attendu, la situation est déjà critique* ». L'évocation des solutions maîtrise des consommations, optimisation de l'existant etc. ne recueille le plus souvent que des commentaires du type « *on le fait déjà, on ne va pas venir nous dire ce qu'on doit faire dans nos exploitations etc.* ».
 - **2/ Les acteurs environnementalistes**, pour qui « *la maison brûle* » et « *il y a urgence à inventer de nouvelles manières de produire, d'habiter, de développer le territoire...* », avec des solutions suffisamment structurales pour qu'elles restent pertinentes longtemps.
 - **Tous partagent donc l'urgence à agir – mais ne renvoient pas aux mêmes types de solution.** On peut d'ailleurs remarquer que les acteurs agricoles attendent des solutions axées sur le développement des ressources, alors que les environnementalistes appelleraient des solutions basées sur une évolution des besoins (renvoyant au haut et au bas du schéma présenté p.18).
- **La majorité des élus, et les acteurs plus nuancés des différents mondes, ont des positionnements plus mesurés, estimant qu'un ensemble de solutions doivent être trouvées.** Tous les élus s'accordent d'ailleurs sur le fait que les potentielles retenues créées devraient être structurantes et multi-usages (soutien au débit d'étiage et aux milieux, usages agricoles, AEP). Pour la majorité d'entre eux, la réussite du projet dépendra de sa capacité à permettre le développement de telles solutions combinées, dans des délais mesurés.
- **Les acteurs institutionnels** semblent, pour leur part, déployer une posture assez ouverte quant aux axes stratégiques à poursuivre au travers de cette démarche. Ils attendent que les acteurs du territoire parviennent à définir des orientations suffisamment consensuelles et pertinentes/cohérentes avec les enjeux du territoire. A ce titre, ils semblent attentifs à ce que les modalités d'élaboration du PTGE soient basées 1/ sur l'engagement d'un réel dialogue territorial (concertation, recherche de consensus) et 2/ sur des études amont permettant l'établissement d'états des lieux - diagnostics précis (indispensables à la définition d'objectifs pertinents). Les principaux financeurs de ce type de démarche (Conseil Régionaux Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'eau Adour Garonne²¹)

²¹ Les Conseils Départementaux n'ont été interrogés qu'au travers de leurs équipes techniques, qui ne se sont pas exprimées sur leurs politiques de soutien, hormis le CD 46 qui informe suivre les conditions de financement émanant de la Région.

défendent et soutiennent les objectifs du haut du tableau, relatifs à la maîtrise des consommations et la sobriété quant à la consommation en eau. Les autres axes peuvent être soutenus sous condition.

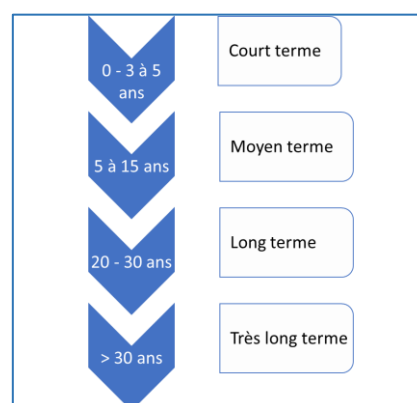
- A noter que de nombreux acteurs estiment que **les potentiels nouveaux ouvrages créés devront être multi-usages**, c'est-à-dire que les nouvelles ressources devront bénéficier aux besoins humains (agriculture et AEP) et au soutien à l'étiage. Certains acteurs (institutionnel, environnementalistes ou élus) vont jusqu'à avancer que **la gestion de ces ouvrages, financée par de l'argent public, devra donc être collective**, construite sur la concertation entre usagers des ressources rendues disponibles.
- Un autre point important est que **selon la majorité des acteurs, aucun de ces axes stratégiques ne s'exclut**. Ils estiment qu'ils pourront d'ailleurs être poursuivis en parallèle, les solutions les plus pertinentes selon eux étant composites et la meilleure adaptation du territoire à la croisée de ces chemins. Seuls certains acteurs agricoles ont du mal à percevoir l'opportunité ou même la pertinence que le PTGE aborde les objectifs de recherche de maîtrise des consommations ou d'optimisation des systèmes : d'une part car ils estiment que ce type de choses est fait depuis des années au sein des exploitations, et que le PTGE ne sera d'aucun secours pour les envisager. D'autre part, ils estiment qu'**une telle démarche ne doit pas être l'occasion que d'autres acteurs « s'occupent de ce qui se passe dans nos exploitations »** (et des cultures à privilégier ou non), avec un sentiment d'ingérence très prononcé (absence de perception que le PTGE peut être l'occasion pour eux de réfléchir à ces questions). A noter que ce sentiment a aussi été exprimé par des représentants de syndicat d'eau potable (« *économies d'eau, travail sur les rendements, optimisation : on fait déjà !* »). Un travail de valorisation de ces dynamiques entreprises et d'état des lieux des améliorations qui pourraient encore être réalisées est donc à initier.
- **L'objectif 3 d'optimisation de l'existant** pourrait sembler, à l'écoute de certains acteurs, plus pertinent sur les parties amont et médianes du bassin (où le nombre de retenues individuelles est plus développé), avec comme exemple les démarches visant ce type d'objectif lancées sur les bassins voisins (Lamboulas, Barguelonne). Les acteurs des parties aval semblent en revanche attendre des solutions priorisant des solutions qualifiées de « structurelles », c'est-à-dire collectives, le plus souvent multi-usages et susceptibles de soutenir le débit d'étiage de la Séoune.

Note : ces positionnements sont à prendre avec précaution : leur mode de présentation gomme des différences entre individus et même entre structures appartenant à un même groupe. Par ailleurs, ils représentent des positionnements spontanés, collectés au travers d'entretiens en face à face ou d'ateliers intra-mondes. Ils n'ont donc pas été modérés par les personnes qui les portent, qui se seraient probablement positionnées différemment en présence d'autres acteurs, et feront évoluer leur positionnement dans le cadre d'échanges. **Attention donc à ne pas prendre ces positionnements comme verticaux ou définitifs.**

A propos du tempo des actions futures :

En fin d'ateliers, ont été proposés des discussions autour **de l'échéance de développement des différents axes** (voir schéma ci-contre). Même si, nous l'avons dit, la plupart des acteurs tend à se projeter essentiellement à court terme (y compris face aux enjeux évoqués), et dans des projections tendanciellles (sans ruptures), certains acteurs ont pu envisager le développement des axes d'actions évoqués selon des échéances différentes : court, moyen ou long terme :

- Evolution des systèmes agricoles : long terme
- Maîtrise de la consommation ou optimisation de l'existant = court à moyen terme



- Pour les agriculteurs représentants d'ASA, le fait de développer de nouvelles ressources est une urgence, et doit se déployer dans le temps court.

Poursuivant l'idée de non-exclusion des différentes actions possibles, des représentants des collectivités et des acteurs environnementaux se sont exprimés en faveur de la **poursuite de ces axes stratégiques en parallèle**, considérant que nombres d'entre eux s'inscrivent dans des tempos souvent complémentaires (favoriser les adaptations de l'existant pendant le déploiement de solutions plus structurelles, envisager des évolutions de systèmes dans le même temps que des retenues sont créées, etc.).

4.5 Des difficultés de positionnement quant à la gouvernance du futur projet

Les acteurs que nous avons interrogés ont globalement du mal à prendre position quant aux modalités de gouvernance du futur PTGE. Ces modalités peuvent renvoyer au portage, au pilotage (instances, modes de prise de décision etc.), à l'animation de son programme d'actions. Au-delà de dire « *il faut mettre tout le monde autour de la table* », **les acteurs locaux ont du mal à exprimer des exigences ou des attentes précises quant à la forme que pourrait prendre le pilotage du futur projet**. Deux raisons peuvent l'expliquer :

- Ce type de dimension est classiquement assez loin des acteurs des territoires, rarement invités à s'interroger ou donner leur avis sur les modalités de décision, de concertation, etc.
- Le contenu même du futur programme est encore très flou pour ces acteurs. Sans visibilité de la nature et du contenu des actions qu'il comportera, il leur est difficile de se projeter sur leur mode de pilotage.

Le fait de ne pouvoir se positionner ainsi, quelque peu « à blanc », sur des modalités de gouvernance est classique dans ce type de démarche (les acteurs seront plus à l'aise et en capacité de se positionner face à des propositions ou à réagir quand la concertation sera engagée).

4.5.1 Portage : un SMBV2S très majoritairement considéré comme porteur pertinent

Le SMBV2S est considéré par la très grande majorité des acteurs comme le porteur légitime de cette démarche. Ils évoquent pour cela plusieurs raisons :

- Le SMBV2S couvre depuis 2021 l'ensemble du bassin versant concerné par la démarche et des compétences nécessaires. « *C'est la bonne échelle* », estime d'ailleurs la majorité des acteurs, l'impératif de recherche de **cohérence amont-aval imposant de réfléchir ces enjeux à l'échelle de l'ensemble du bassin versant**. Aucune autre structure ne disposait, sur le territoire, de ce périmètre d'action ni de ces compétences, et la pertinence du choix de cette structure ne fait aucun doute.
- **Le fait que le syndicat soit une collectivité est jugé pertinent** par la majorité des acteurs locaux, qui estiment que ce type de démarche doit être portée par une structure n'ayant pas d'intérêt direct (notamment en matière de prélèvements). Le fait que le SMBV2S soit une émanation des collectivités du territoire est considéré comme pertinent au regard de cet enjeu. Seul un acteur interrogé a émis l'idée qu'il aurait pu être préférable, pour des raisons de neutralité et d'arbitrage final des actions, que le projet soit porté par une collectivité de méta-niveau, tout en constatant qu'aucune structure n'aurait couvert l'entièreté du périmètre.

Nombre d'acteurs, locaux comme institutionnels, font remarque la **relative « jeunesse » du syndicat**, qui n'intervient à l'échelle des trois départements que depuis quelques années. Le fait qu'il n'ait jamais porté de démarche stratégique est aussi cité comme un handicap potentiel. Pour autant, les acteurs locaux, élus et acteurs agricoles au premier chef, estiment que le syndicat démontre une volonté politique affirmée de faire bouger les choses. Bien des acteurs, notamment locaux, font confiance au syndicat et à ses équipes élues pour mener à bien ce projet. A ce titre, nous avons noté que les élus siégeant dans l'exécutif du syndicat ne sont pas jugés « trop » ou « pas assez » proches du monde agricole pour l'essentiel des acteurs du territoire. En revanche, **certains**

acteurs institutionnels et la plupart des acteurs environnementaux jugent les positions de certains élus du SMBV2S trop a priori orientées vers la création de nouvelles retenues, là où eux souhaiteraient plus de neutralité et moins de précipitation vers des solutions avant tout diagnostic précis de la situation.

Par ailleurs, c'est le manque de moyens financiers et humains du syndicat qui inquiète certains au regard de l'ampleur du projet à porter. Ils questionnent la capacité du syndicat à mobiliser les ressources financières pour lancer les études et animations (couteuses) que ce type de démarche appelle. Par ailleurs, ses ressources humaines sont très peu développées à l'heure actuelle, avec une stratégie d'externalisation du poste de technicien de rivière depuis des années, qui pose à certains la question de l'envie réelle du syndicat de structurer une équipe. L'embauche d'un chargé de mission en 2022 dédié à l'animation du PTGE est globalement bien perçue par les acteurs interrogés, comme le signe d'une volonté d'engager la démarche. Néanmoins, certains se demandent si les ressources humaines actuelles du syndicat suffiront à assumer le portage et l'animation d'une démarche aussi stratégique et craignent que le manque d'encadrement technique et/ou politique nuise au développement de la démarche. Enfin, la grande majorité des acteurs a regretté l'absence d'un premier état des lieux des connaissances (considérant qu'il existe déjà beaucoup de données qui pourraient être valorisées).
Pilotage : la nécessité d'associer tous les acteurs

S'ils ont du mal à se positionner sur la forme que pourraient prendre les futures instances de suivi et de pilotage du projet, les acteurs interrogés partagent cependant un certain nombre de précautions ou enjeux, à prendre en compte :

- **L'impératif « de mettre tout le monde autour de la table ».** « *Il ne faut oublier personne* », expliquent des élus comme des partenaires institutionnels ayant déjà participé à des démarches de ce type, craignant des blocages ultérieurs. Sujet stratégique, recouvrant une certaine urgence, dimension politique du projet : il faut que tout le monde ait une place dans le dispositif. D'ailleurs, les acteurs associés pour la première fois à cette démarche (environnementalistes en tête) sont tous satisfaits de l'être.
- D'autres acteurs, également familiers de ce type de démarche, souhaitent que celle-ci soit pilotée par **une instance collégiale**, disposant d'un **équilibre entre les 3 collèges** « classiques » : le collège des collectivités, le collège des institutionnels, le collège des usagers (acteurs socioéconomiques, associations environnementalistes, etc.). Pour autant, certains acteurs craignent ou estiment ne pas avoir le poids qui devrait, selon eux, leur être imparti dans ce type d'instance, c'est autant le propos de certains représentants agricoles qu'environnementalistes.
- Par ailleurs, certains acteurs expliquent qu'**il est souvent difficile d'avancer si on est trop nombreux** : des instances pléthoriques ne permettent pas de réels échanges, ni à des débats stratégiques d'avoir lieu. Certains (rares) acteurs interrogés évoquent la possibilité de distinguer pour cela des instances de travail, des instances de consultation / débat, et des instances délibérantes/décisionnelles (ces dernières plus resserrées).
- A ce titre, beaucoup estiment qu'il faut **prendre garde à ne pas sur-solliciter les gens**, que la lourdeur et la longueur du dispositif pourrait décourager. Cette crainte habite élus, agriculteurs comme représentants institutionnels ou d'associations. Certains acteurs (notamment institutionnels ou associatifs) ayant déjà participé à des démarches comparables sur des bassins voisins, font part d'ailleurs d'une envie mesurée de se lancer dans une démarche chronophage qui risque de multiplier les phases de travail, parfois jugées sans grande valeur ajoutée (sentiment d'avancer trop lentement, de nombreuses redites...). Les structures sans salarié mettent en avant la difficulté pour elles de participer à toutes les réunions, leurs bénévoles pouvant manquer de disponibilité.
- Enfin, notons **la crainte de certains acteurs que leur voix ne soit pas entendue malgré l'ambition de concertation associée à la démarche (qui ne serait alors pour eux qu'un « affichage »)**. C'est le cas de certains acteurs environnementalistes, qui appréhendent qu'un certain nombre de décisions puissent intervenir dans d'autres sphères (instances décisionnelles de la démarche, auxquelles ils ne

participeraient pas, à l'échelle locale, régionale, voire nationale ?), remettant en question les accords trouvés en atelier.

A propos de l'ambition à donner à la concertation - Mobilisation des acteurs du territoire :

- Les acteurs agricoles ont exprimé le souhait que **des organisations professionnelles agricoles soient associées au débat** (filiales, semenciers, coopératives etc.), car elles disposent de données importantes notamment quant à l'évolution potentielle des besoins en eau agricoles.
- D'autres acteurs locaux ont aussi fait remarquer que les agriculteurs ne pouvaient et ne devaient pas être représentés uniquement par les Chambres d'agriculture, qui du fait de leur posture politique, ne représentent pas toujours, selon eux, toute la diversité des agriculteurs. « *Les chambres peuvent parfois faire taire les gens* », ont aussi expliqué certains : il est nécessaire selon eux de diversifier les acteurs agricoles présents.
- Certains acteurs locaux, relativement proches de la démarche (élus ou responsables d'ASA), expliquaient qu'à leurs yeux, le projet pourrait bénéficier de **la mobilisation « d'acteurs ressources », « figures » du territoire et susceptibles de faire le pont entre acteurs**. Ces personnes devraient selon eux être issus/habiter le territoire pour en connaître les réalités et jouir d'une large légitimité. Elles devraient par ailleurs développer une posture neutre, de manière à être considérées comme suffisamment objectives pour animer les débats. Des stratégies de co-présidence telles celles mises en place dans le PTGE du Tescou, sont considérées comme intéressantes à ce titre par certains acteurs (institutionnels).
- **Quelle place donner au grand public ?** Plusieurs acteurs ont estimé que la dimension stratégique, politique de la démarche justifiait pour l'heure de ne pas ouvrir le débat au grand public. Il existe selon eux un enjeu de se mettre d'accord déjà entre acteurs du territoire. Des élus estiment : « *Cela viendra après : ne pas exposer nos différents au grand public. Démarche trop experte, trop stratégique pour l'instant* ». En revanche, dans le plan d'action du PTGE, des actions de communication et de sensibilisation pourraient cibler le grand public de manière à faire évoluer leurs mentalités et leurs pratiques : « *tout le monde doit mettre la main à la pâte* », estiment-ils.
- **Enfin, notons le besoin de se rencontrer**, manifestée par de nombreux acteurs notamment ayant participé à nos ateliers : le besoin d'interconnaissance entre acteurs et de découverte des enjeux des uns et des autres semble devoir constituer une priorité du processus de travail à venir.

A propos du processus décisionnel :

La majorité des acteurs ne semble pas disposer d'une connaissance suffisante de ces démarches pour se positionner précisément sur les processus décisionnels en cours et en fin d'élaboration du PTGE et sur la place que pourrait/devrait prendre l'exécutif du SMBV2S dans le pilotage de cette démarche. « **Qui doit prendre des décisions ?** » La question ne reçoit aucune réponse précise de la part des acteurs interrogés (il est encore trop tôt pour cela). Seuls quelques acteurs institutionnels citent le rôle du Préfet coordinateur, dans la décision finale d'approuver (ou non) le projet de territoire qui sera proposé au bout du processus d'élaboration, lui-même ayant été concerté.

5 Analyse synthétique des enjeux transversaux mis en avant par l'écoute des acteurs

5.1 Notre regard sur cette phase d'écoute

A propos de la phase d'écoute menée, nous retenons les éléments suivants :

- **Les acteurs du territoire disposent de regards, de connaissances, de points de vue hétérogènes sur les enjeux quantitatifs**, et plus largement de gestion des milieux et des ressources en eau du bassin : Expertise scientifique/technique versus expertise d'usage, point de vue généraliste souvent développé par les élus versus positionnement associé à un seul usage, une connaissance fine et ancrée versus « éloignement » des réalités locales... Chaque acteur et type d'acteurs développe une connaissance et un rapport aux cours d'eau et autres milieux aquatiques, à leurs usages et à ceux des autres acteurs, aux enjeux de gestion des ressources... qui leurs sont propres. Cela joue sur leur perception/compréhension des enjeux concernés, par rapport à leur capacité à envisager des réponses, mais aussi à la confiance/légitimité qu'ils accordent à l'expertise (souvent technique ou scientifique) mobilisée ou à mobiliser dans le cadre de la construction du projet.
- **Les acteurs du territoire ne disposent pas d'habitude de travail en commun**, induisant un déficit de culture commune, de partage des enjeux, mais aussi un faible degré de visibilité/compréhension, voire de légitimité, accordées aux positionnements des autres acteurs du territoire. Ceux-ci sont soit mal connus, soit mal compris. Ils sont presque toujours caricaturés. Cette mécompréhension, voire posture de défiance, existe, de notre point de vue, chez tous les acteurs (élus, institutionnels, usagers), renforçant le constat que ce bassin versant n'a pas encore bénéficié de démarche ou de projets de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques (ex : SAGE, contrat de rivière...). Ce déficit de culture commune empêche aussi les acteurs à identifier des convergences qui existent potentiellement, selon nous, entre leurs objectifs ou enjeux spécifiques, et pourraient constituer des pistes de travail.
- **Une partie des acteurs agricoles s'est relativement peu mobilisée par rapport à nos sollicitations** : aucun élu des chambres d'agriculture ne s'est disponibilisé ; aucune des 3 chambres d'agriculture départementales n'était représentée dans l'atelier « agricole » dédié. Localement, les structures d'irrigation collectives des parties médiane et aval du bassin (ASA) se sont mobilisées et ont été largement entendues, mais les préleveurs individuels notamment – parmi d'autres acteurs agricoles – n'ont pas été entendus dans cette écoute (par absence de représentants préalablement identifiés). Leur association, ainsi que d'autres acteurs agricoles dans leur diversité, serait à rechercher dans les phases suivantes de la démarche.
- **Certains acteurs interrogés ont manifesté leur satisfaction de se rencontrer** dans les instances que nous avons proposées (ateliers de travail intra-mondes). Même à l'échelle de ces mondes d'usages, ils n'avaient pas ou peu d'habitudes de travail en commun et d'échange, et ont clairement manifesté leur satisfaction de pouvoir se rencontrer et échanger sur ces sujets (acteurs environnementalistes, collectivités).
- **Face aux enjeux évoqués (gestion quantitative, satisfaction des usages, changement climatique), l'expression des acteurs se concentre souvent sur les actions à envisager**. Ils évoquent spontanément et immédiatement les solutions qu'ils attendent ou connaissent, voire défendent... avant de prendre le temps de décrire (et, si possible, caractériser, quantifier...) les enjeux auxquels ils font face. Le sujet est suffisamment sensible, et la situation vécue comme urgente, pour que chacun évoque directement les solutions.
- **Globalement, les acteurs interrogés ont très bien accueilli cette phase d'écoute** ; elle nous a semblé répondre à un vrai besoin. L'expression a été spontanée et riche.

5.2 Analyse croisée des positionnements des acteurs

Au-delà des éléments présentés dans les parties précédentes, nous proposons ci-dessous un certain nombre de points saillants, offrant une lecture plus transversale et plus sensible du positionnement des différents acteurs et des enjeux qu'ils ont mis en avant (envie « d'y aller » ou pas, relation aux autres acteurs, etc.).

[Rappel des catégories présentées :

- Les « élus » entendus sont ceux des EPCI à fiscalité propre ou responsables de syndicats AEP
- Les Conseils Départementaux et Régionaux ont été rapprochés des acteurs institutionnels, et le SMEAG des acteurs environnementalistes]



ELUS :

- Conscient des enjeux, facile de les mobiliser sur ces questions. Pour beaucoup une certaine urgence à agir.
- Volonté de faire aboutir le projet de PTGE.
- La majorité des élus est globalement proche du milieu agricole, avec lequel ils ont des liens forts. Bonne connaissance et valorisation de l'agriculture locale et de ses spécificités, le plus souvent perçues comme un atout pour le territoire.
- Attente que la démarche permette le développement de nouvelles ressources, qui devront bénéficier aux besoins agricoles et AEP et au soutien d'étiage. Avec à la clef, un accent mis sur la nécessité de fonder la démarche sur un exercice collectif, mettant tout le monde autour de la table – voire une attente de modes de gestion concertés de ces ouvrages.
- La majorité des élus rencontrés manifeste un positionnement en faveur du stockage de l'eau, fondé sur l'absurdité de « *la voir passer* » en hiver, qu'ensuite « *elle est perdue* », etc. Ce sentiment est-il celui de tous les élus du territoire ? Il nous apparaît légitime de se poser la question. Comme pour les agriculteurs, il semble qu'une plus grande diversité de positionnements existe chez les élus que ceux entendus auprès de « ceux qui tiennent le micro ».
- La plupart des élus interrogés considèrent les acteurs institutionnels et environnementalistes assez dogmatiques, loin des réalités du terrain et des enjeux locaux. Ils espèrent que le dialogue établi dans le cadre du PTGE se focaliser sur les acteurs et les enjeux locaux.



AGRI :

- Les acteurs agricoles interrogés, notamment responsables d'ASA, font montre d'un attachement important aux ouvrages hydrauliques. Certains sont présentes depuis des décennies (ex années 60 pour la retenue de St Maurin), font parties du paysage. Certains en assument la gestion depuis des décennies, avec un investissement personnel important. Cela est particulièrement vrai pour les retenues collectives, mais pourrait l'être aussi pour les retenues individuelles.
- Les représentants agricoles interrogés attendent des solutions rapides. Ces solutions attendues sont, des retenues collectives (= une ou plusieurs retenues structurantes susceptibles de soutenir le débit d'étiage et les besoins non satisfaits).
- Il y a urgence à agir. « *Après il sera trop tard* » estiment-ils (évolutions politiques, de la réglementation, etc.).
- Globalement, la plupart des agriculteurs montre peu de goût pour les démarches collectives, la mise en œuvre d'études, d'investigations sur les pratiques qu'ils déploient dans leurs exploitations (rapidement taxées « d'ingérence »). Ils voudraient aller plus vite... bien que l'on sente qu'ils comprennent bien la nécessité de participer à cette démarche collective. La plupart des acteurs agricoles interrogés développent des positionnements contrastés par rapport au positionnement de la Chambres d'Agriculture 47 sur ces sujets.

- Attention à l'écoute partielle de ces acteurs agricole, cf. partie précédente (et méthodologie).



ENVIRONNEMENTALISTES :

- Ils développent une connaissance hétérogène du bassin versant et de ses enjeux, souvent fonction de leur degré de proximité avec le territoire (échelle d'intervention locale / départementale / régionale etc.). En résulte des positionnements de leur part pouvant être soit précis et ancrés sur les réalités du bassin, soit pour certains dans une approche plus dogmatique (de principe).
- Les acteurs du monde de la pêche et de la protection du milieu aquatique ainsi que le SMEAG sont les seuls capables de partager une connaissance des enjeux écologiques du bassin versant, au travers d'une expertise souvent assez précise des milieux concernés (fédérations de pêche notamment).
- Même si certains ont peu de connaissance de l'agriculture locale, ils « ne tirent pas à boulets rouges » sur celle-ci. Ils nous ont paru dans une posture ouverte pour la découvrir, comprendre les éléments qui la constitue et permettront éventuellement de la faire évoluer. Tous considèrent que les agriculteurs ne sont pas la source du problème, qui est plus systémique (modèle économique, modes de consommation, politiques nationales et communautaires, etc.).
- Ces acteurs mettent l'accent sur la nécessaire dimension transversale, collective, concertée de la démarche. Ils expriment une volonté d'y participer et d'y trouver une place, avec la crainte pour certains de ne pas être suffisamment entendus.
- Le PTGE doit prioritairement être l'occasion de faire évoluer les besoins du territoire dans le sens d'une dépendance moindre aux ressources en eau. Ils insistent sur les effets déjà tangibles du changement climatique, et de l'urgence à agir.



INSTITUTIONNELS :

- Degré de connaissance des réalités du bassin fonction de leur échelle de travail : plus précise à l'échelle départementale, plus lointaine pour ceux intervenant à l'échelle régionale ou bassin Adour-Garonne. Leur connaissance du bassin de la Séoune est en construction, notamment au travers de cette démarche, qui doit être l'occasion selon eux d'étapes préalables consacrées à un diagnostic de la situation.
- Les services de l'Etat ont la tâche délicate d'assumer le pilotage du respect de la réglementation, notamment par rapport aux enjeux quantitatifs (débits réservés, arrêts sécheresse, etc.) dans ce contexte où il n'existe pas d'OUGC complètement fonctionnel.
- Les services de l'Etat et l'Agence de l'eau apparaissent dans une posture de demande active voire d'exigence que le territoire se dote d'un PTGE. Ils apparaissent ainsi proches de la démarche et la soutiennent activement.
- Les Conseils Départementaux et Régionaux développent des positionnements spécifiques, dépendant de leurs politiques d'intervention en la matière. La plupart de ces politiques se traduisent par le soutien à des solutions mixtes favorisant l'adaptation des territoires au changement climatique via les économies d'eau, la transition vers la sobriété, etc. Les Conseils Départementaux 47 et 82 semblent développer une politique plus proche du monde agricole et de soutien à l'optimisation voire à la création de retenues.
- Les acteurs institutionnels interrogés ont du mal à se positionner sur les ambitions, axes stratégiques prioritaires à inscrire à cette démarche du fait du manque d'état des lieux - diagnostic.

5.3 Analyse croisée des enjeux mis en avant par les acteurs du bassin

Les deux tableaux suivants tentent une synthèse des points saillants des positionnements des acteurs, 1/ sur les enjeux, 2/ sur l'outil PTGE, pointant les **potentielles convergences et divergences** entre les points de vue exprimés.

1/ Rapport aux enjeux	
Commun	Tous acteurs : sentiment partagé d'un « déficit quantitatif », d'un déséquilibre entre besoins et ressources en eau. Pour la majorité des acteurs, il y a évocation d'un sentiment d'urgence : « <i>la maison brûle</i> », perception du changement climatique déjà en cours (l'année 2022 est dans tous les esprits).
Diverge	Le prisme par lequel ils qualifient ce déficit quantitatif diffère :  Agriculteurs Par la difficile satisfaction de leurs besoins. Le lien est fait avec les modes de prélèvements (réglementation), qui « les entravent »  Environnementalistes Par les milieux aquatiques et les ressources. Ils sont les seuls à déployer une connaissance experte de ceux-ci (peu partagée) et à dénoncer précisément l'impact cumulé des prélèvements  Elus Par constat global : « sécheresse » = contexte national + réalités observées sur le bassin, mais sans capacité de caractérisation précise des enjeux. Ceux-ci sont perçus au travers d'échanges réguliers avec les agriculteurs (proximité), dont la satisfaction des besoins constitue l'enjeu central, mais il faut que les solutions trouvées bénéficient à tous les enjeux (AEP et Agri et Milieux)  Institutionnels Par perception de tensions sur la ressource, les milieux, les usages + difficultés à faire respecter la réglementation (DOE notamment) + prescription du PTGE par le SDAGE (sans que cette injonction ne soit assortie d'objectifs, modalités etc. clairs)
Commun	Difficulté à caractériser précisément les enjeux, quels qu'ils soient. La plupart des acteurs se rue sur les solutions plutôt que de chercher à caractériser précisément les enjeux tels qu'ils existent (et le déficit en lui-même), ou les scénarios de leur évolution. Ce constat est en particulier vrai pour les agriculteurs et les élus. Pour les acteurs environnementalistes et institutionnels, conscients de ce manque, il y a urgence à débiter par une phase d'acquisition de connaissance et de caractérisation des enjeux.
Commun	Capacité mesurée de la majorité des acteurs de se projeter dans l'avenir, ou avec une tendance à le faire dans le court terme uniquement, et dans des lectures tendancielle (pas de scénario catastrophe, pas de rupture).
Diverge	L'ensemble de notre écoute expose clairement le manque de partage de connaissance / de culture commune des acteurs du bassin – avec à la clef une incapacité, pour le moment, à identifier des constats et objectifs communs, qui nous semblent pourtant pouvoir exister.

2/ Rapport au projet de PTGE et à ses modalités

Commun

Consensus sur l'opportunité de lancer une démarche territoriale sur les enjeux quantitatifs du bassin : les enjeux sont prégnants, il va falloir s'adapter.

Tous les acteurs partagent une méconnaissance voire une méfiance par rapport à l'outil « PTGE ». Il nous semble alors pertinent de débiter le travail à venir par le développement d'une culture commune de cet outil + faire émerger des échanges sur les formes les plus pertinentes à lui donner.

Des craintes communes à tous les acteurs du bassin que l'outil soit une procédure longue, chronophage, aux résultats incertains ... Certains évoquent de fortes possibilités de blocage (contexte national crispé, potentielle irruption d'enjeux/acteurs nationaux, blocage des débats...).

Diverge

Des éléments moins ou en partie seulement partagés :

- Besoins d'études amont solides (tous sauf agriculteurs, qui l'acceptent comme un « *mal nécessaire* »)
- Ouvrir la concertation à tous les acteurs : indispensable pour acteurs institutionnels, environnementalistes, l'essentiel des élus. Acteurs agricoles (et quelques élus) redoutant les capacités de blocage de certains acteurs (associations environnementalistes qualifiées comme « militantes »).

Diverge

Objectifs/finalités du PTGE : tous les acteurs ne défendent pas les mêmes objectifs prioritaires :



Agriculteurs

Création de nouvelles retenues « structurantes » permettant de subvenir notamment aux besoins agricoles + soutien à l'étiage (« DOE intenable »)



Environnementalistes

Economies d'eau, aller vers la sobriété d'abord. Chercher à optimiser l'existant plutôt que de créer de nouvelles ressources



Elus

Création de retenues à vocation multiples : usages agricoles et AEP et soutien à l'étiage



Institutionnels

Des difficultés à se positionner sur des objectifs à donner à la démarche (au-delà de l'idée d'une mixité d'actions) du fait d'une absence d'état des lieux/diagnostic précis de la situation (actuelle et projetée)

Commun

La quasi-totalité des acteurs partagent l'envie que l'élaboration du PTGE ne soit pas trop longue : au plus quelques années et dans le cadre d'une démarche de concertation visant à ne pas sur-solliciter les acteurs, et à ce que les consensus trouvés soient respectés.

5.4 Notre lecture des enjeux pour les suites de la démarche

A l'issue de cette phase d'écoute et de l'analyse détaillée livrée dans les premières parties de ce rapport, cette avant-dernière partie évoque les sujets qui devront, selon nous, focaliser l'attention des semaines / mois à venir des porteurs de la démarche.

Nous identifions à ce stade 5 enjeux clés :

→ **Consolidation de l'identification des acteurs à associer et création des différentes instances** de travail, délibération et décision, qui constitueront l'ossature de la gouvernance future du PTGE :

- Un Comité technique qui s'est réuni régulièrement depuis 1 an ½... souvent sans associer les élus porteurs de la démarche, et qui a pallié l'absence d'une instance stratégique/politique associant les principaux partenaires : le besoin d'associer a minima les élus du SMBV2S s'est fait sentir dans le cadre de cette mission. Néanmoins, le double rôle « technique » et « stratégique » tenu par l'actuel « Cotech élargi », dont la composition s'est aussi élargie à d'autres services de l'Etat sans associer plus d'acteurs locaux (élus-clés de collectivités, principaux partenaires représentant les usagers...), pose aujourd'hui question et fait l'objet de propositions en partie suivante.
- Une liste d'acteurs établie « dans l'urgence » dans le cadre du démarrage de cette mission, avec à ce jour de l'ordre de 140 personnes réparties par « collège ». Non seulement il existe possiblement d'autres acteurs à associer (notamment le monde agricole est à ce stade représenté par peu d'acteurs) mais aussi, chaque personne devra assez vite savoir dans quelle(s) instance(s) elle sera associée (consultation ponctuelle, participation dans la durée à groupe(s) de travail, instance de débat, instance de pilotage, de décision ... ?).
- Réfléchir et acter (quitte à se laisser de possibles évolutions futures) les futures instances pérennes de concertation, et les annoncer (communiquer sur leurs rôles, composition, modalités de travail...). Cf. partie suivante.

→ **Développer les compétences du Syndicat Mixte des Deux Séoune, porteur de la démarche**

- Le syndicat dispose de capacités d'animation réduites du fait d'un manque de ressources humaines compétentes et structurées sur ces sujets. Il sera nécessaire que la structure se dote de capacités d'animation plus structurées pour la poursuite du dispositif. En décembre 2023, des discussions autour d'une fiche de poste sont en cours dans l'optique du recrutement d'un nouveau chargé de mission – animateur en début d'année 2024 (le chargé de mission en poste depuis septembre 2022 ayant quitté ses fonctions en septembre 2023). Nous attirons l'attention sur le fait que le futur profil recherché devrait plutôt être celui d'un-e chargé-e de mission et non d'un « simple animateur », en capacité à comprendre et co-construire une partie des connaissances techniques à acquérir dans la perspective de réduire la nécessité de faire appel à l'expertise extérieure (dans un double objectif : économies financières et appropriation des enjeux du territoire).

→ **Favoriser / organiser rapidement l'interconnaissance entre acteurs**

- Un manque crucial de connaissance entre acteurs, de lieux d'échanges, formels ou non, est largement remonté de notre première écoute.
- Les premières instances/réunions pourront être consacrées au partage de connaissance, sur le contexte, ses enjeux, les perspectives développées par l'outil PTGE, etc.
- Au-delà de ces instances dans lesquelles les acteurs vont faire progressivement connaissance (avec le risque, selon nous, pour certains de rapidement adopter des « positions de principe »), émerge l'idée d'un ancrage territorial de cette interconnaissance à partir du partage de temps moins

formels : visites de sites, découvertes d'éléments du bassin versant (sites naturels, systèmes d'irrigation, visites d'exploitations...), etc.

➔ **Des sujets confus et clivants à clarifier**

- Avec ou sans PTGE, le sujet du DOE de St-Pierre-de-Clairac et le sujet lié des volumes d'eau des retenues structurantes du bassin devant ou non soutenir le débit d'étiage des Séoune sont d'une part, très confus (personne en capacité à nous en expliquer le fond), et d'autre part, très clivants : ils sont au cœur des tensions palpables entre le monde agricole (celui des ASA gestionnaires des retenues) et les services de l'Etat.
- La question des débits d'objectifs réglementaires (DOE, valeurs-seuils d'alerte et crise, voire débits réservés) est complexe et posent question à de nombreux acteurs (mode de calcul, fréquences statistiques de souspassement « naturel », influence des lâchers d'eau depuis les retenues, gestion des restrictions d'usage et éventuels divers contrôles...). Il semble impératif d'en éclaircir les tenants et aboutissants, et de partager ce travail auprès des acteurs-clés de la démarche. Etant donné qu'il s'agit de sujets réglementaires (aux mains des services de l'Etat et non des instances du PTGE) et relevant de 3 DDT différentes, il serait opportun de réfléchir à la création d'une instance de type « Cellule réglementaire inter-départementale du bassin Séoune » associant autant que de besoin les futurs acteurs-clés du PTGE et où puissent être régulièrement abordés ces sujets particuliers, stratégiques pour le bassin.

➔ **Des connaissances précises à acquérir et surtout, à partager !**

- Aucune connaissance partagée à ce jour entre les acteurs, à l'échelle du bassin versant et de ses sous-unités géographiquement cohérentes, concernant l'état des enjeux quantitatifs : certains acteurs plus techniques détiennent une partie des informations, mais le plus souvent très partielles géographiquement et thématiquement, faisant que personne n'a une vision globale des enjeux.
- Manque de connaissance globalement relevé par tous les acteurs... certains appuyant sur la nécessaire transparence à instaurer comme préalable indispensable à la démarche (notamment sur les prélèvements opérés).
- Sont évoqués de manière spontanée des « états des lieux – diagnostics » à réaliser : de l'agriculture du territoire, des circuits et enjeux de l'eau publique, des prélèvements et des ressources en eau (tous usages confondus) et d'un bilan « besoins / ressources », des capacités de stockage d'eau (retenues existantes), des milieux aquatiques...
- De notre point de vue, l'ordre dans lequel devront être menés ces diagnostics, leur contenu (rétrospectif et prospectif), leur articulation et rôles à jouer dans la construction du PTGE ne doivent pas être débattus et décidés uniquement au sein du comité technique dans son format actuel : pour assurer leur réussite, la participation des acteurs et leur non remise en question ultérieure, il nous semble important d'ouvrir leur réflexion a minima à des représentants-clés de l'ensemble des collèges d'acteurs du PTGE (a minima aux Chambres d'agriculture et aux Fédérations de pêche et protection du milieu aquatiques, en les faisant intégrer pleinement le futur Cotech).

6 Propositions de scénarios de gouvernance

Cette partie propose des **pistes d'organisation de la gouvernance (instances de pilotage, de travail technique, stratégique, modes de concertation)** pour les suites du travail d'élaboration (puis de mise en œuvre) du PTGE.

Les recommandations suivantes se fondent sur trois types d'éléments différents :

- La synthèse des enjeux mis en avant dans la mission d'écoute des acteurs, cf. parties précédentes,
- L'expertise de l'équipe d'étude en matière de systèmes de gouvernance de projets territoriaux autour de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques (dont démarches centrées sur la question quantitative),
- Les échanges ayant pris place lors d'un atelier organisé en octobre 2023, ayant rassemblé le comité technique de l'étude, élargi aux élus du SMBV2S. Cet atelier était destiné à mettre en discussion un certain nombre de propositions de l'équipe d'étude quant aux modes de pilotage et d'animation du PTGE. La majorité de ces propositions ont été validées, moyennant certaines adaptations / précisions de certaines des modalités pressenties.
- Des échanges ultérieurs entre nos cabinets et le cabinet Ellyx, missionné par l'Agence de l'Eau.

Les propositions et recommandations suivantes dressent donc **une photographie de ce que les élus du SMBV2S, le comité technique et les membres de l'équipe d'étude retiennent comme pertinent fin 2023**, à la fin de cette mission. Ce qui sera effectivement décidé et mis en œuvre dans les suites de la démarche pourra en différer, en fonction des orientations stratégiques, choix politiques et dynamiques territoriales observés...

6.1 Principes structurants

Les propositions stratégiques exposées dans la partie suivante se fondent sur les principes suivants :

➔ Distinguer la portée/nature des instances

L'élaboration puis la mise en œuvre d'une démarche territoriale et concertée de gestion de l'eau reposent sur des dimensions techniques, institutionnelles, réglementaires, politiques, etc. Elles concernent aussi de nombreux acteurs, dont la nature du lien et le degré de proximité avec cette démarche imposent de distinguer des modes d'association adaptés à chacun, en fonction des rôles qu'ils vont ou peuvent jouer dans la démarche. En ce sens, nous préconisons de différencier des instances de portée différente :

- Portée décisionnelle
- Construction-orientation stratégique
- Travail technique
- Consultation
- Information

Ces différentes dimensions sont à distinguer mais à relier : elles sont interdépendantes les unes des autres, et le fait qu'il existe des instances plus larges (consultation, offrant une place à un ensemble d'acteurs large) légitime le fait que d'autres soient plus resserrées. L'important est que tous les acteurs concernés du bassin, trouvent une place dans le dispositif (ne pas laisser des acteurs « au pas de la porte » - sous réserve de les retrouver plus tard, potentiellement dans une posture bloquante).

➔ Etablir un consensus territorial sur les périmètres/fonctions de ces instances

La capacité des acteurs de se mobiliser dans la démarche territoriale dépendra du degré de légitimité qu'ils accordent à ses modes de gouvernance. Il est donc important et nécessaire de sonder des représentants de ces différents acteurs, pour évaluer leur degré d'adhésion au dispositif proposé et/ou les évolutions qu'ils souhaiteraient voir appliquées à certains éléments. Cette « prise de température » doit être du registre de

la *consultation*, qui doit permettre de recueillir des positionnements (adhésion, doutes, questions, modalités ou précautions...), et non une validation du dispositif, celle-ci relevant bien entendu du choix du porteur de la démarche (éclairée par les résultats de cette phase de consultation). En novembre 2023, des ateliers ont de nouveau rassemblé des acteurs du bassin versant, avec plusieurs objectifs, dont celui de leur rendre compte des résultats de cette étude, et notamment du schéma de gouvernance pressenti, permettant de recueillir leurs réactions²².

➔ Identifier les acteurs à associer à ces instances

Nos recommandations se fondent sur la mobilisation des acteurs du territoire, en prenant en compte leur grande diversité statutaire (élus, agents des collectivités, institutionnels, acteurs socioéconomiques...), et celle des enjeux qu'ils défendent. Il nous semble qu'une démarche de concertation territoriale doit donner une place à des représentants de l'ensemble de ces acteurs, sans quoi elle risque d'être considérée illégitime, et/ou que des blocages surviennent en marge (après ou à côté) de cette démarche de dialogue territorial. Nous recommandons que la composition des instances décisionnelles soit fondée ; à l'instar des CLE des SAGE, sur un équilibre entre trois collègues :

- Représentants des Collectivités
- Représentants de l'Etat
- Représentants des usagers et de la société civile.

Pour l'instant, le travail d'identification des acteurs de l'ensemble de ces collègues n'est pas abouti, et devra être une priorité du début de l'année 2024.

➔ Mettre au travail ce dispositif et si besoin l'adapter

Les premières étapes de l'élaboration du PTGE (études initiales d'état des lieux - diagnostics) doivent être l'occasion de mettre à l'œuvre ce dispositif, et d'en adapter si nécessaire certaines modalités (ex : fréquence des réunions, ordre entre instances de travail / décisionnelles, etc.). Ces premiers mois d'élaboration devront ainsi participer à construire :

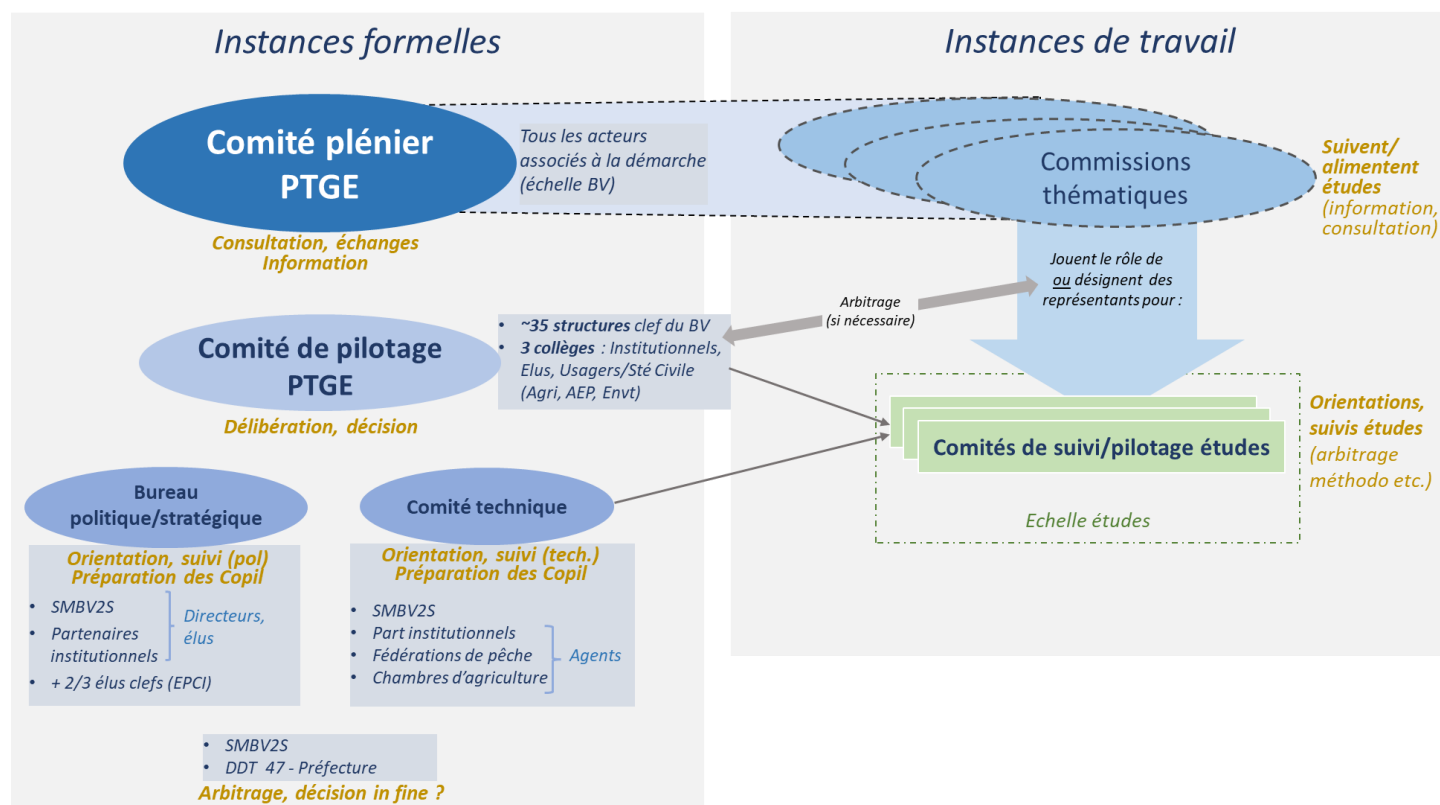
- Une interconnaissance entre acteurs, des modalités de collaboration entre eux, favorables à une meilleure compréhension/acceptation de leurs enjeux, contraintes, attentes respectifs.
- Un partage des connaissances produites, permettant une acculturation progressive et collective des acteurs, eut égard aux enjeux du bassin versant.
- Une mise en débat de ces enjeux, susceptible de permettre l'émergence d'un diagnostic partagé, puis d'une alimentation/élaboration progressive de priorités stratégiques (objectifs), et in fine d'un plan d'action.
- Un lexique de départ commun, partageant une définition des concepts importants de la gestion quantitative de l'eau, dont les termes font aujourd'hui débat (« ressources », « déficit », « soutien d'étiage » etc.).

²² En annexe 4 de ce rapport, une note de synthèse présente les principaux éléments ressortis de ces ateliers.

6.2 Organisation et fonctionnement des instances

Le schéma suivant expose les instances proposées pour les suites du travail d'élaboration et de mise en œuvre du PTGE. Elles se caractérisent par des différences d'échelle, de portée (décisionnelle ou non), de nature (comité de pilotage, instance de travail, etc.).

Préfiguration des instances de pilotage du futur PTGE (proposition)



6.2.1 Description de ces instances

1/ Instances formelles

Comité plénier PTGE	Fonctions : Information, consultation	Composition : Tous les acteurs intéressés/concernés par ces enjeux/la démarche Trois collèges de représentants des : - Institutionnels - Collectivités - Usagers (AEP, agriculture...) + société civile (acteurs environnementalistes, consommateurs...)
	Remarques : → Tous les représentants, techniques ou politiques, d'acteurs du bassin versant peuvent y participer (au vu du nombre de structures déjà identifiées, cette assemblée pourrait atteindre plus de 150 invités). → Forme pléthorique : difficulté d'y opérer des débats de fonds, encore plus d'y faire émerger un consensus. Son rôle est davantage de permettre de partager	

	<i>l'information : niveau d'information identique pour tous les acteurs, ne laisser personne « derrière la porte » : transparence/lisibilité du dispositif.</i> → <i>Le comité plénier se réunira de l'ordre d'une fois dans l'année, de manière à informer de l'avancée de la démarche + présenter le programme pour l'année suivante. Il veille à rendre compte des principales avancées de la démarche : résultats d'études clefs, orientations stratégiques actées, puis en phase de mise en œuvre du PTGE, réalisation du plan d'actions...</i> → <i>Ce comité n'aborde qu'une information générale sur le PTGE, et est secondé par les commissions thématiques (voir ci-dessous), siège d'échanges plus approfondis, sur les différents thèmes de la démarche.</i>
--	---

Comité de pilotage	Fonctions : Délibération, décision	Composition : Environ 30 à 35 structures clefs du bassin versant Trois collèges : • Institutionnels • Collectivités • Usagers (AEP, agriculture...) + société civile (acteurs environnementalistes, consommateurs...)
	Remarques : → <i>Sa forme plus resserrée que le comité plénier lui permet d'être le siège de débats stratégiques, et, lorsque cela est nécessaire de prendre des décisions. C'est l'instance décisionnelle/d'orientation de la démarche. Sa composition doit donc représenter l'ensemble des parties prenantes de la démarche (ce qui ne veut pas dire que toutes y siègent, selon une logique de représentation).</i> → <i>Il nous semble a priori pertinent d'observer un équilibre entre les trois collèges, suivant trois tiers disposant environ d'un même nombre de sièges. Notons cependant que dans certaines démarches territoriales (cf. CLE des SAGE), il est préféré de donner plus de poids (plus de sièges) au collège des élus. Il s'agit de considérer ces derniers comme garants de l'intérêt général, représentant les acteurs du territoire, démocratiquement élus (poids de leur collège porté à la moitié des sièges dans les CLE²³).</i> → <i>La légitimité de cette instance de pilotage réside selon nous dans le fait qu'existent, à ses côtés, d'autres instances dans lesquelles un ensemble plus large d'acteurs peut siéger et prendre part aux travaux et débats (comité plénier, commissions thématiques...).</i>	

Commentaires sur les différents collèges :

- Le collège des élus est traditionnellement celui qui peine le plus à se mobiliser, en particulier sur la durée (longue !) de ce type de démarche, ajoutée à sa composante très technique. Il est important que les élus identifiés et volontaires pour suivre la démarche s'engagent dans la durée.
- Cet enjeu d'engagement dans la durée existe d'ailleurs pour l'ensemble des acteurs, d'où l'intérêt d'établir une liste nominative des membres du comité de pilotage et du bureau politique (voire du comité technique du PTGE).
- Les membres du collège des représentants de l'Etat et des établissements publics sont garants du respect du cadre et du degré d'ambition inhérents à cette démarche. La question de leurs capacités à suivre, dans la fréquence et la durée, ce type de démarche peut aussi se poser. Il est alors important que ses représentants décident entre eux des personnes/structures les mieux positionnées pour représenter efficacement l'Etat dans ces instances
- Enfin le cas du collège des représentants des usagers et de la société civile est spécifique puisqu'il peut être considéré composé de deux « sous-collèges » : celui des usagers/préleveurs (agricoles essentiellement), celui du monde des usages récréatifs (pêche essentiellement) et des représentants de la société civile (associations environnementalistes ou de défense des consommateurs). Il nous semble indispensable qu'un équilibre (même ordre de grandeur du nombre de sièges) entre ces deux « sous-collèges » soit observé, sachant que ce point (le poids de ces acteurs respectifs) sera sans doute un des points les plus susceptibles d'attention et d'attentes de ces acteurs.

**Bureau
politique ou
stratégique**

Fonctions :

**Orientation,
suivi (politique)**

Composition :

Représentants des structures suivantes à un niveau stratégique : représentants politiques, directeurs etc.

- SMBV2S (Pdt + 3 VP)
- Principaux EPCI du bassin (4)
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Préfecture 47 (DDT 47), en tant que pilote pour les services de l'Etat
- Conseils départementaux x3 (ou au moins 82 et 47)
- SMEAG, en tant qu'OUGC et porteur du SAGE Garonne

Remarques :

- *Sont présents à ce comité des élus (EPCI, Départements), accompagnés ou non de leurs directeurs/responsables de service (suivant besoins/sujets) (directeurs/ chefs de service pour services de l'Etat et établissements publics).*
- *Ce comité a une triple fonction :*
 - *Permettre de mobiliser des élus/représentants stratégiques dans une instance dédiée, autorisant des débats et une matière échangée sur ce qui préoccupe au premier chef ces acteurs.*
 - *Se détachant d'un registre trop technique qui empêche parfois les élus de se positionner (sentiment de ne pas avoir le bagage technique nécessaire).*
 - *Permettre des débats stratégiques, entre représentants politiques, en dehors de l'arène publique (éviter les effets d'autocensure parasitant ce type de débat).*
- *Il nous semble donc essentiel de disposer au plus vite de ce comité de manière à assurer notamment une participation des élus-clés du territoire, potentiellement plus faible dans les autres instances. Par ailleurs, la phase d'émergence du PTGE a mobilisé essentiellement un « comité technique » incluant depuis peu de temps les élus-clés du SMBV2S, ce qui est rapidement apparu insuffisant au regard de la portée stratégique et du potentiel impact territorial de la démarche.*

**Comité
technique**

Fonctions :

**Orientation, suivi
(technique)**

Composition :

Représentants techniques des structures suivantes :

- SMBV2S
- AEAG
- DDT x3
- CD x3
- SMEAG
- Chambres d'agriculture x 3
- Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique x 3
- (DREAL x2 au besoin)
- (DRAFF x2 au besoin)
- (OFB-DR x2 au besoin)

Remarques :

- *Le comité technique est une instance de suivi et d'orientation de la démarche, se plaçant dans un registre technique. Il oriente les choix méthodologiques : programmation/articulation des différentes études à mener, suivi du déroulé et des productions des études elles-mêmes, des étapes de programmation stratégique ou opérationnelle (ex scénarios etc.).*

- *Le comité technique est le garant de la cohérence technique, réglementaire des orientations méthodologiques et techniques opérées (notamment au regard des enjeux territoriaux, de la « règle de l'art », de la réglementation et des attendus des différents documents cadres).*
- *Pour que ce comité joue son rôle d'instance de pilotage (technique) d'une démarche territoriale, il est nécessaire que le collège des acteurs institutionnel n'y soit pas sur-représenté. A ce titre, La présence formelle et systématique au sein du Comité technique des DREAL, DRAFF et OFB ne semble pas nécessaire ; pour ne pas « alourdir » en nombre de personnes cette instance, il semblerait plus opportun que les DDT les sollicitent au besoin seulement et/ou en dehors de cette instance (entre les réunions).*
- *Dans la phase d'élaboration à venir, le comité technique est mobilisé (en tout ou en partie) pour suivre la mise en œuvre des différentes études. Pour certaines d'entre elles le rendant pertinent et légitime, il est possible que sa composition soit élargie (dans ce cadre, c'est-à-dire le suivi d'études) à des représentants d'autres usagers/acteurs de la société civile.*

Commentaire général sur ces instances formelles :

Pour l'instant, les phases d'émergence du PTGE (2022 et 2023) ont essentiellement fonctionné via la mobilisation d'un comité technique qui avait un rôle d'instance stratégique (par défaut), rassemblant l'animateur du SMBV2S, AEAG, DDT 47 et 82, CD 47 et 82, GIP Transition et SMEAG. Il est important que la phase d'élaboration du PTGE qui débute (et ses importantes démarches d'acquisition de connaissance, d'orientation stratégiques, etc.) inclue :

- une meilleure représentation de tous les acteurs du bassin versant (des 3 départements),
- une meilleure représentation politique des acteurs du territoire (au travers du comité de pilotage, instance délibérante et décisionnelle /et du bureau politique). La composante politique de cette démarche, évidente au regard des enjeux de concertation, des potentielles confrontations d'intérêts divergents, mais aussi d'impacts territoriaux possiblement importants (solutions développées ou non impactant l'activité économique du territoire et son potentiel développement), impose de (re)donner une place plus importante aux élus.

2/ Instances de travail

Echelle bassin versant

Commissions thématiques

Fonctions :

Suivi de l'avancée des études/travaux
(information, consultation)

Composition :

Tous les acteurs intéressés/concernés par ces enjeux/la démarche désirant y siéger (émanations du comité plénier)

Pour l'heure, trois commissions semblent pertinentes au regard des enjeux du territoire :

- Besoins / Prélèvements (et rejets) publiques (AEP, ...)
- Besoins / Prélèvements et stockages d'eau agricoles
- Hydrologie/nappes et milieux aquatiques/zones humides

Remarques :

- La participation à ces instances est libre, ouverte à tous les acteurs qui désirent y participer (idem comité plénier, dont elles sont une émanation). Leur composition n'est pas restreinte à des acteurs de tel ou tel collège, mais bien ouverte à des représentants de tous les collèges intéressés/concernés par les sujets débattus.
- Elles sont destinées à présenter des résultats et permettre des échanges autour des résultats d'études (acquisition de connaissance), des phases de programmation stratégique ou opérationnelle (axes stratégiques, plans d'actions), voire plus tard de potentiels travaux et actions.
- Elles n'ont pas de portée décisionnelle, mais d'information et de consultation des acteurs qui y siègent. Elles doivent leur permettre notamment d'avoir un retour des données clés produites (information descendante), mais aussi de réagir (faire remonter leurs propres connaissances/attentes/précautions etc.) pour alimenter le travail présidant à ces études et démarches. Les échanges en commissions thématiques peuvent nourrir aussi les décisions qui seront prises par le comité de pilotage.
- Ces commissions permettent de confier à l'ensemble des acteurs du territoire un même niveau d'information (transparence), et d'éviter que certains acteurs n'aient l'impression que des choses se passent « dans leur dos ».
- La désignation de « présidents ou présidentes de commissions », dotés d'un rôle d'animation de ces dernières, puis d'en rendre compte des principales conclusions lors des comités de pilotage ou stratégiques, peut être une manière de mobiliser des acteurs clés (« figures » du bassin versant, considérées comme susceptibles de faciliter la démarche).

Echelle études (en phase d'élaboration notamment)

Note : la réalisation d'études justifiera l'organisation de comités de pilotage/techniques dédiés à celles-ci, voire d'ateliers de travail infra (ex ateliers de travail destiné à tel ou tel groupe d'acteur, dans le cadre d'une étude) au besoin et de possibles temps de présentation/consultation en commissions thématiques et/ou comité de pilotage/stratégique PTGE.

Comité de pilotage / technique des études (un par étude)	Fonctions : Orientation, suivi des études, arbitrage méthodologiques	Composition : Deux options semblent possibles : a) Les commissions thématiques et le comité technique du PTGE jouent le rôle respectivement de comité de pilotage et de comité technique des études²⁴. b) Les sujets concernés ont une portée stratégique importante, rendant nécessaire d'en confier le pilotage stratégique/technique à une instance plus resserrée en termes de nombre d'acteurs. Il faudra alors constituer des comités de pilotage/techniques spécifiques pour les études le nécessitant²⁵. Remarques : → Ces comités de pilotage et techniques dédiés aux études en suivent le déroulé de réalisation (élaborent les cahiers des charges, valident la méthodologie des bureaux d'études retenus, leurs principales productions, etc.). → La réalisation des études pourra nécessiter des temps de présentation en comité de pilotage PTGE, et/ou en commissions thématiques, voire en comité plénier (présentation succincte des résultats). Il faut que ce type de retour soit bien intégré dans les CCTP des études concernées. → Au-delà de ces instances de pilotage, il est possible que la réalisation de certaines études suppose la tenue d'ateliers de présentation, de travail, consultation plus large etc. avec tel ou tel type d'acteurs spécifique (ex : réunions avec ASA collectives, préleveurs individuels, ou représentants des filières agricoles dans le cadre du diagnostic agricole). Ces ateliers de concertation sont destinés à alimenter le travail des études et n'ont aucune portée décisionnelle. → En cas de dissensus fort sur certains choix à opérer, et si nécessaire seulement, il pourra être nécessaire de verser les questions au comité de pilotage du PTGE, de manière à opérer un arbitrage. → Notre expérience montre que le degré de mobilisation des acteurs dans le cadre des études, de remise en question ou au contraire d'appropriation de leurs résultats, dépend du degré de légitimité qu'ils confèrent à leurs modes de réalisation (choix stratégiques, méthodologiques etc.). Il est donc essentiel que soient discutés <u>en amont</u> des études leurs choix de périmètres, ambitions, attendus etc. avec les acteurs concernés (sous peine, si ce n'est pas le cas, que les acteurs se désengagent de leur réalisation ou en remettent in fine ou ultérieurement en question la légitimité de leurs résultats).
---	--	---

²⁴ Dans ce cas, il sera alors primordial que le comité technique inclue bien les Chambres d'agriculture et les Fédération de pêche et protection du milieu aquatique, ainsi que les OFB au besoin pour leur expertise au sujet des « DMB ».

²⁵ En veillant alors bien à une représentation équilibrée des différents mondes d'acteurs, les Chambres d'agriculture et les Fédération de pêche et protection du milieu aquatique étant les acteurs de niveau intermédiaire permettant a minima cet équilibre de représentation. Chacune dispose d'un rôle formalisé de représentation consulaire pour les premières, de préservation des milieux aquatiques pour les secondes.

Ateliers de travail, de consultation etc. au sein des études	Fonctions : Information, consultation d'acteurs dans le cadre d'étapes de travail spécifiques	Composition : Représentants d'acteurs spécifiques (ex : représentants de structures AEP, agriculture / irrigation, associations environnementalistes etc.)
	Remarques : → Ateliers de travail, de consultation, d'information auprès de publics spécifiques, rendus nécessaires par la réalisation des études (collecte de donnée, partage/alimentation/problématisation de diagnostic), ou de travaux (ex info riverains, ...). → Ces ateliers n'ont aucune portée décisionnelle. → Pour certaines études stratégiques, il sera probablement utile d'évoquer dans leurs cahiers des charges le besoin : - De temps de présentation, consultation etc. auprès des instances formelles (voir ci-dessus). - De temps de concertation dans des formats spécifiques cf. ateliers, etc. décrits ci-dessus.	

6.2.2 Modes d'identification des acteurs

Deux instances notamment, du fait de leur portée stratégique, peuvent poser la question de la manière dont leur composition sera définie. Il s'agit du comité de pilotage du PTGE et des comités de pilotage des études (si ceux-ci sont distincts des commissions thématiques).

Pour ces deux instances, il nous semble possible de préfigurer le modus operandi suivant :

- Charge aux membres du comité plénier pour le Comité de pilotage du PTGE et des commissions thématiques pour les comités de suivi des études de désigner leurs représentants dans ces instances décisionnelles, en fonction du nombre de sièges défini.
- Les porteurs du projet (Préfet 47 et SMBV2S) vérifieront l'équilibre de représentation de ces instances et les valideront ou feront réviser le cas échéant. Ils pourront, s'ils en ressentent le besoin, solliciter les membres du bureau politique pour les aider dans ces décisions.
- Pour les comités de pilotage des études, le comité de pilotage du PTGE devra en vérifier l'équilibre de représentation dans leur composition (par extension même processus pour les potentiels comités techniques des études).

6.2.3 Préfiguration d'une composition du Comité de pilotage

Lors de l'atelier de travail du comité technique élargi sur les suites à donner (octobre 2023), une première ébauche de composition de comité de pilotage du PTGE a été élaborée, en séance. Elle ne constitue qu'une composition potentielle de ce comité, à valider/faire évoluer en fonction des échanges qui interviendront en début d'année 2024. Notamment, il conviendra de passer d'une liste de structures pressenties à une liste de structures mandatées le cas échéant (cf. paragraphe précédent) et à une liste nominative (a priori 1 représentant par structure).

Liste de composition COPIL PTGE - Proposition suite au Cotech élargi du 18/10

Collège Institutionnels	
AEAG	1
DREAL Bassin	1
DREAL NA	1
DDT	3
Préf 47	1
OFB x1	1
DRAFF x1	1
Total	9

Collège Collectivités		
CD	3	
Régions	2	
EPCI centraux	3	Agglo Agen, CCPSQ, CCQu Blanc
autres EPCI	2	CC2R, CCGrd Villeneuvois
AEP	1	SMEP Quercy pays de Serres (en plus agglo Agen)
SMBV2S	1	
SMEAG	1	
Total	13	

Collège Usagers et société civile		
ChAgri	3	
SDCI	1	Représente les ASA du 47
ASA	1	ASA 82 (MdQ)
Autre acteur agri ?	1	FNAM* ? 1 ASA 47 ? 1 coop ?
FDAAPPMA	3	peuvent être représentées par AAPPMA, à leur choix
Environnementalistes	3	Parmi FNE 82, SEPANLOG 47, Au Fil des Séoune (+ Environnement Juste (46)?)
Total	12	

* Fédération nationale des agriculteurs semenciers

Total Comité	34	structures
---------------------	-----------	-------------------

6.2.4 Préfiguration de scénarios d'organisation

Les questions de fréquence et d'organisation de ces instances les unes par rapport aux autres, doit se définir en fonction des réalités programmatiques de l'élaboration puis de la mise en œuvre du PTGE et de son plan d'action. Il ne serait pas possible ni pertinent d'indiquer ici un déroulé précis de ces instances dans le temps, dont il est trop tôt pour avoir une visibilité fine. Cependant, il est possible de retenir quelques principes d'organisation :

- Il semble judicieux d'organiser de l'ordre d'un comité plénier par an, de manière à assurer l'information large des acteurs du territoire et la transparence de la démarche. Cette réunion pourra permettre de dresser le bilan des actions réalisées et de dresser les perspectives pour l'année à venir. Les résultats des principales études pourront aussi y être partagés.
- Les commissions thématiques se réuniront en tant que de besoin, en fonction des l'actualité de la démarche. Les deux premières années, consacrées à l'élaboration puis au potentiel démarrage de la mise en œuvre du PTGE, devraient justifier une fréquence assez importante en matière de réunions (qui se « calmeront » ensuite probablement en période de mise en œuvre : c'est le cas de toutes les démarches territoriales).
- Les comités de pilotage et techniques des études doivent répondre au tempo de mise en œuvre de ces dernières. Les premiers mois de la démarche, il est probable que ce rythme soit soutenu.
- Le comité de pilotage du PTGE, instance centrale et décisionnelle, devra se réunir à chaque fois que des étapes importantes de production de connaissance ou de programmation stratégique et/ou opérationnelle sont à passer. Dans les premiers mois de l'élaboration du PTGE, il est vraisemblable que les commissions thématiques / copil des études soient mobilisées plus fréquemment que le comité de pilotage – celui-ci devra pourtant être mobilisé pour conserver un bon niveau d'information de ses membres, et car seules ses décisions permettent « d'acter » fondamentalement des choix stratégiques, résultats d'études ou autre avancée.
- En amont des comités de pilotage, ou immédiatement en aval, des comités techniques et/ou bureaux politiques ad hoc pourront être organisés, si le besoin s'en fait ressentir : soit pour préparer des positionnements de ces instances avec un cercle de personnes plus restreint (en préparer les décisions) – soit au contraire, pour mettre en discussion/approfondir certains objets, apparus comme problématiques lors du comité de pilotage, commissions thématiques etc.

6.3 Autres recommandations

Au-delà de ces instances de pilotage de la démarche, il nous paraît essentiel que soient organisées (dès le démarrage de l'élaboration de la démarche) **des rencontres entre acteurs de teneur moins formelle**. Elles

doivent permettre à ces acteurs de se rencontrer, tisser des liens, comprendre leurs enjeux réciproques, en dehors de réunions de travail ou instances de décision, dans lesquelles les jeux de posture interdisent souvent ce type de rapprochement. Seraient possible dans ce cadre des visites terrain, en marge ou non d'ateliers ou instances, avec visite d'une exploitation, d'une retenue, d'un milieu aquatique ou humide... Elles doivent déboucher sur un temps informel (pot de l'amitié etc.), ce type de moment de convivialité devant par ailleurs régulièrement conclure les comités de pilotage ou autres instances de la démarche.

Par ailleurs, il nous semble que la démarche de PTGE pourrait mobiliser une **démarche de dialogue territorial plus large**, mobilisant notamment :

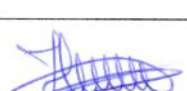
- Des efforts de **communication**, rendant visibles et lisibles la démarche et ses objectifs (dossiers de presse, invitation de journalistes, interview etc., en marge des études, instances de pilotage ou autres événements marquants).
- Des réunions d'information ou d'échange auprès d'un cercle d'acteurs plus large, au premier titre desquels **les élus du territoire** (qui ne siègent pas tous dans les instances rappelons-le), et que le sujet ainsi que l'impact potentiel au niveau territorial du projet intéressent. Deux modes sont possibles :
 - o Réunion des maires (ou des réunions, en divisant amont-aval du bassin pour réduire les distances et favoriser la mobilisation de ces élus locaux),
 - o des interventions dans les exécutifs des EPCI, en particulier des 3 EPCI centraux du bassin versant (Agglo d'Agen, CC Pays de Serres en Quercy, CC Quercy Blanc),
 - o ces réunions pourraient intervenir en fin des grandes phases de la démarche, par ex pour présenter un diagnostic (et l'objectif, l'intérêt, les finalités attendues de la démarche), en fin de phase scénarios, après l'élaboration du plan d'action).
- Faut-il mobiliser le **grand public** à ce stade ? Il nous semble que la teneur très stratégique du projet appelle une démarche de concertation déjà en soit très ambitieuse, sans précédent sur le bassin, avec un enjeu de rassembler des objectifs et des acteurs aux enjeux hétérogènes... justifiant selon nous que l'on concentre les efforts sur la réussite de ce dispositif de dialogue territorial, dans un premier temps. Le programme d'action du PTGE comprendra probablement des objectifs d'évolution des mentalités et des pratiques d'une variété d'acteurs du territoire (pour favoriser le développement de comportements plus économes en eau). Ces derniers justifieront alors probablement d'intégrer au programme d'actions des actions de communication/sensibilisation, notamment en faveur du grand public, qui aux côtés des autres acteurs, aura son rôle à jouer dans la réponse définie par le territoire pour faire face au changement climatique.

7 ANNEXES

ANNEXE 1 : liste des personnes interrogées en entretiens (printemps 2023)

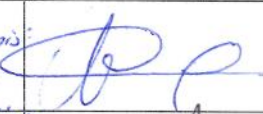
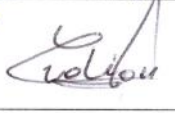
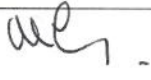
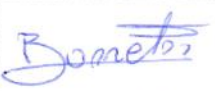
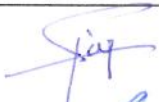
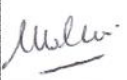
"Collège"	ORGANISME	NOM	Prénom	Fonction/rôle
STRUCTURE PORTEUSE PTGE	SMBV2S	GIRARD	Valentin	Animateur PTGE
		SOUBIRAN	Audrey	Technicienne de rivière BE IES
		ROUX	Patrick	Président, maire de Beauville
		OLIVIER	Thierry	VP 82, CM Belvèze
		PREVOT	Claude	VP 47, CM St Pierre de Clairac
		LAPEZE	Alain	VP 46, VP CC Quercy Blanc
INSTITUTIONNELS	Agence Eau Adour Garonne, délégation de Bordeaux	DEHILLERIN	Edouard	Chef Unité Garonne Atlantique - Deleg Bordeaux
		BERNARD	Clément	CI Ressources
		DAGENS	Nina	CI Milieux aquatiques
	DDT 46	DESHAYES	Anna	Chef pôle Eau, Forêt, Enviro
	DDT 47	BOST	Stéphane	Chef Service Enviro-Agri
		DOUCET	Frédéric	Chargé de mission Politique Eau
		GRAFF	Véronique	Chargée de mission Quanti
	DDT 82	NAPOLITAN	Lucie	Cheffe du Bureau Politiques Territoriales Eau
		GAY	Laurent	chargé de mission Quanti
	GIP Transition (agro-écologique) Occitanie	LION	Bruno	Directeur
		LEMAITRE	Juliette	Chargée de mission
	Conseil départemental 82	LAYMAJOUX	Christine	Directrice Pôle Enviro et Agri
		BOITIER	Guillaume	chargé de mission gestion barrages dptaux
	Conseil départemental 46	JACQUES	Damien	Chef Service Patrimoine, Enviro-Agri
	Conseil départemental 47	BARAT	Alain	CM Service Hydraulique agricole, Forêt et Foncier
		VO VAN	Paul	Elu référent eau
	Conseil régional Occitanie	LEON	Veronica	CM GEMA - remplace Laure Isnard qui revient en nov - Vér
	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	BOROT de BATTISTI	Adeline	Sous-directrice Hydraulique, Installation, Pêche et Pastoral
COLLECTIVITES	Communauté de Communes des deux Rives	CACHARD	Julien	Responsable Pole Environnement
		FILLATRE	Francine	Maire de Castelsagrat et VP CC2S + présidente SM Barguelonne
	Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	VERIL	Claude	Pdt
	Communauté d'Agglomération d'Agen	PIAZZA-MOREL	Delphine	Chef Service Hydraulique Environnement
		TANDONNET	Henri	1er VP, ancien sénateur, prés CT Garonne
		DELOUVRIER	Pierre	VP Eau GEMAPI et AEP
		FERRER	Séverine	Resp Service AEP/Asst/EP
	Communauté d'agglomération du Grand Villeneuveois	CIMINO	Isabelle	Dir cadre de vie - Environnement
REPRESENTANTS AGRICOLES	Chambre d'agriculture 46	FOURNIER	Bernard	Elu SM2S, maire de Bagat en Quercy
		CANAL	Christophe	Président
	Chambre d'agriculture 47	CAMPECH	Benjamin	Resp OUGC Lot
		CHABRILLANGE	Agnes	Directrice
	Chambre d'agriculture 82	LESTRADE	Bernard	Responsable d'équipe Eau et climat
		LAVIE	Agnes	Directrice de la Chambre
	Syndicat Départemental des Collectivités Irrigantes du 47	Lloret	Joel	Président
		BOURSINHAC	Damien	Chargé de mission (conseil auprès des ASA)
	ASA du Boudou	VIANEY	Eloi	Président
	ASA de Beauville Puymirol	BENEZET	Henri	Président
	ASA de Montaigu de Quercy	VERGNES	Christian	Président
	ASA des Tricheries	BOULET	Serge	Président
REPRESENTANTS ENVIRONNEMENT	FDAAPPMA 46	JAUBERT	Patrice	Directeur
	FDAAPPMA 47	AVINENT	Ghislaine	Directrice
	FDAAPPMA 82	DURAND	Pierre	Directeur
		BOSCUS	Claire	N2000 et ZH + ref territoriale Gar agen
	SMEAG	NDIONE	Pape-Youssou	Chargé de mission Quanti
		CADORET	Vincent	Animateur SAGE Garonne
	SAGE Garonne	VO VAN	Paul	Pdt Commission Garonne agenaise SAGE
		LOUBRIAT	Anne	Présidente
	Au fil des Séounes	PERE	Bernard	Président d'honneur
		CUINE	Lucille	animatrice Eau
	SEPANLOG 47	SALANE	Pierre	Président
	FNE 82	MARTIN	Sabine	Réf gestion quantitative
		DECOUDUN	Isabelle	membre CA

ANNEXE 2 : Feuilles de présences des ateliers de phase 1 (juillet 2023)

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Bassin Versant des deux Séoune			
Atelier Collectivités - 7 juillet 2023 - Engayrac			
Nom prénom	Structure	Signature	Mail (si non déjà donné)
BOITIER Guillaume	CD82		
CACHARD Julien	CC2 R		julien.cachard@cc-deux-seines
VERTIC Claude	cdcc du Pays de Seurs en Quercy		
OLIVIER Thierry	Syndicat des rivières langues Montaigne		olivierthierry1306@gmail.com
BARAS Boris	CD47		
CININO Isabelle	CAGV		
FERRER CORRE Séverine	Agglo Agen		severine.ferrer@agglo- agen.fr
DELANGE Julien	Agglo Agen		julien.delange@agglo- agen.fr
DELOUVRIE Pierre	// //		pierre.delouvie@ agglo-agen.fr

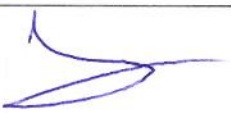
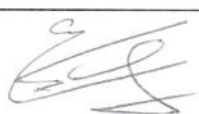
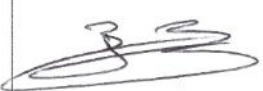
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Bassin Versant des deux Séoune

Atelier Environnement - 6 juillet 2023 - Engayrac

Nom prénom	Structure	Signature	Mail (si non déjà donné)
CARMIE Henri	FAPPA "Les Pêcheurs de la commune de la Cour Tontouze Rogues et Beaumont, Vastelle"		henri.carmie@gmail.com
NOÏONÉ Pape	SMEA 0		Pape - Joussea - ndiane @ smeag - fr
BOSCH Claire	STEAG		claire.bosch@smeag.fr
HERBERICHS Bernat	SEPANLOU		bherberichs@gmail.com
BONNETON Aurèle	ADASEA 46 - CATZ		aurèle.bonneton@ adasea.net
PÈRE Bernard	Au Fil des Sources		bpere@orange.fr
Zamardé Rami	Lepanley		zamardérami@gmail.com
MOLINA Quentin	FDAAPMA 47		qm.pecheta@orange.fr
AUPLAT Jérôme	OFB. SD 47		jerome.auplat@ofb.gouv.fr
Isabelle DECAUDEN	FNE 82		isma_dec@yahoo.fr
Karine TOURNEGROSSE	FNE 82		karine.tournegrosse @ gmail.com

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Bassin Versant des deux Séoune

Atelier Agriculture - 6 juillet 2023 - Engayrac

Nom prénom	Structure	Signature	Mail (si non déjà donné)
Boulet SERGE	ASA DES FRICKERIE		
Bergé V Hm	ASA Boud		
VIANNAT Eloi	ASA Bardou		
BOURSINHAC Damién	SDCI 47		
BONNETON Aurélien	ADASEA d'oc		

ANNEXE 3 : Trame d'entretien de phase 1

1) Rôles, fonctions personnelles et de la structure

Périmètre, missions, organisation, type et nombre d'adhérents etc. (si applicable) de la structure que vous représentez.

Vos propres missions dans cette structure ?

2) Enjeux de la gestion de l'eau du territoire (= bassin versant des 2 Séoune, cf. carte ci-après)

Globalement, quelle est votre perception de l'**état actuel du bilan "Besoins/Ressources en eau"** sur le bassin versant et de son évolution à venir dans le cadre du changement climatique ?

Plus spécifiquement, quel est **votre regard sur...** (sur le BV Séoune)

- **Etat des ressources en eau** (pluviométrie, ressources en eau superficielles/souterraines, évolution, "limites", vulnérabilité...)
- **Etat des milieux naturels** (cours d'eau, zones humides, étangs, etc.), potentiellement impactés par le changement climatique et/ou les prélèvements
- **Usages de l'eau / prélèvements :**
 - Quels usages ? AEP (Approvisionnement en Eau Potable), agricole, autre ?
 - Quel degré de satisfaction de ces usages ? Passé, présent et futur
- **Autres usages de l'eau et des milieux aquatiques ?** Tourisme, valorisation patrimoniale, support de sensibilisation environnementale, de développement économique ?

*Passé,
présent
et futur*

3) Attentes vis-à-vis du PTGE Séoune

Est-ce pertinent selon-vous de lancer un PTGE sur ce territoire ? Pourquoi ? Avez-vous des **attentes particulières** par rapport à ce projet ? Lesquelles ? Des **craintes** ? Lesquelles ?

Quel type d'actions serait-il pertinent que ce PTGE permette de développer ?

- Connaissance (diagnostics, données...)
- Maîtrise des consommations : économies d'eau, évolutions des pratiques/systèmes de production, etc.
- Optimisation des ressources/systèmes de desserte en eau existants
- Diversification ou création de nouvelles ressources (ou augmentation des capacités de ressources existantes)
- Autres actions ?

Vous semble-t-il pertinent de distinguer **plusieurs périodes/échéances** dans la stratégie d'action du projet :

- sur la trajectoire de ces 20 dernières années (depuis les années 2000)
- à échéance à moyen terme 10-15 ans en considérant cette période comme une transition...
- à échéance à plus long terme genre 2050-2070 ?

4) Modalités et conditions d'élaboration du PTGE

Quelles modalités ou conditions seront nécessaires pour que le PTGE avance et parvienne à "sa fin" : bâtir un programme d'actions concerté et accepté ?

- En matière de disponibilité de données et de construction d'un état des lieux - diagnostic pertinent ?
- En matière de mobilisation et de prise de position des acteurs ?
- En matière de modalités de pilotage, de prise de décision, de concertation ?
- En matière de tempo (période d'élaboration prévue pour 2 ans) ?

Quels vont être selon vous les sujets/éléments :

- Bloquants ? Comment les dépasser ?
- Fédérateurs ? Comment en maximiser la portée ?

Quel rôle entendez-vous jouer dans ce projet ? Quelles attentes/appréhensions par rapport aux autres acteurs ? Quelles contraintes de disponibilité / participation particulières à votre structure ?

Quel est votre vision de la légitimité / capacité / ancrage local **du Syndicat de bassin versant des Deux Séounes** pour mener cette mission ?

5) Retours d'expériences

Disposez-vous de retours d'expériences « inspirants » issus d'expériences comparables (positives ou négatives) sur d'autres territoires :

- En matière d'actions (évolution des pratiques vers plus de sobriété, diversification/création de ressources, etc.) ?
- En matière de démarche (PTGE ou programmes comparables) ?

ANNEXE 4 : Synthèse des échanges – Ateliers de rendu – Novembre 2023

Fin novembre 2023, **trois ateliers de restitution des missions réalisées aux acteurs du bassin versant** ont été programmés à Engayrac. L'objectif était de partager avec eux une synthèse des résultats des études réalisées en 2023 dans le cadre de la phase exploratoire préliminaire au PTGE, ainsi que de premières pistes prospectives concernant la forme de la suite du travail d'élaboration.

Les ateliers se sont déroulés les 28 et 29 novembre dans la salle des fêtes d'Engayrac, en **distinguant 3 mondes d'usage** de manière à favoriser l'expression la plus libre et franche des acteurs. Les ateliers ont rassemblé 21 participants (feuilles de présence disponibles en annexe de cette note) :

Date	Acteurs concernés	Participation
Mardi 28 nov 14h	Atelier Agriculture et irrigation	8 participants
Mercredi 29 nov 9h	Atelier Collectivités	5 participants
Mercredi 29 nov 14h	Atelier Environnement	8 participants

Le degré de mobilisation des acteurs était sensiblement le même que celui des ateliers de juillet 2023 (organisés avec ces mêmes groupes d'acteurs pour rendre compte/problématiser les premiers résultats de la mission). Les représentants du monde agricole se sont mieux mobilisés en novembre (présence de 2 chambres d'agriculture et de toutes les ASA du BV) ; les élus des collectivités moins qu'en juillet 2023, ces dernières n'étant représentées que par des agents techniques.

1. Ordre du jour

L'ordre du jour de ces 3 ateliers était le suivant :

- Retour des missions menées en 2023 :
 - Ecoute des acteurs du bassin versant (Contrechamp et EMA Conseil)
 - Panorama de l'état de la connaissance (EMA Conseil), perspectives d'études à lancer (objectifs, contours, etc.)
- Echanges sur les suites de la démarche : dispositif de concertation (préfiguration).

2. Synthèse des échanges

Cette note retrace une synthèse des échanges ayant pris place lors de ces ateliers. Elle pointe les éléments marquants des réactions des acteurs face aux éléments présentés (que ceux-ci concernent les retours de la mission d'écoute des acteurs ou du panorama de la connaissance), notamment lorsque ceux-ci traduisent des évolutions des positionnements au regard de ceux recueillis en juillet 2023.

■ Enseignements transversaux

Le premier enseignement est que **les échanges qui ont pris place étaient riches, nourris**, même au sein des acteurs de chaque « monde », qui semblaient satisfaits de pouvoir débattre de ces sujets. **Ces échanges semblent avoir été facilités par le mode d'organisation de ces ateliers, par « monde d'usage »**, permettant une réaction libre des acteurs en se détachant d'effets de postures, d'auto-censure ou de débats parasites qui aurait pu apparaître dans une arène plus mixte.

Les représentants du monde agricole ont d'ailleurs au démarrage de l'atelier questionné cette stratégie de ne pas mélanger les gens, pour ensuite sembler comprendre et accepter les explications

données. Les échanges entre acteurs présents, notamment les présidents d'ASA (notamment sur leurs hétérogénéités de besoins ou de postures stratégiques à adopter dans l'avenir pour présenter ceux-ci), ont montré qu'ils n'étaient pas spontanément d'accord entre eux... et que ce premier temps d'échange collectif leur a **permis de mieux comprendre leurs positionnements respectifs et d'échanger, ce qui n'aurait pas été possible dans un atelier plus large.**

Les acteurs environnementalistes ont exprimé leurs satisfactions de cette forme d'atelier, autorisant questions et échanges approfondis ; les collectivités ne l'ont pas questionné mais les échanges qui ont eu lieu sur leur rôle potentiel dans le PTGE (enjeux de mobilisation des techniciens pour accompagner techniquement l'équipe du SMBV2S dans cette démarche ambitieuse, enjeux et conditions de mobilisation de leurs élus, etc.) leur ont permis de débattre des modalités de la poursuite de leur investissement.

Le deuxième enseignement transversal a trait à **l'intérêt des participants pour les éléments présentés sur le positionnement des autres acteurs qu'eux-mêmes.** Plusieurs participants nous ont demandé de préciser certains points, ou ont demandé « *comment se positionnent les agriculteurs ou les élus etc.* » sur tel ou tel point. Ce retour sur les positionnements, sensibilités, registres ou attentes des uns et des autres semble les avoir intéressés et leur a permis de mieux comprendre le contexte dans lequel ils/le projet interviennent, et de commencer à réfléchir à leur positionnement potentiel pour la poursuite du travail. Pour l'exemple, on peut citer une participante à l'atelier « environnement » qui expliquait qu'il lui semblait judicieux de ne pas se positionner en « donneurs de leçon », « *de reconnaître qu'on a tous des choses à apprendre* » (par exemple, sur l'agriculture locale et ses spécificités etc.). Certains des participants à cet atelier ont par ailleurs indiqué comprendre que les agriculteurs étaient bien conscients de certains enjeux (ex érosion des sols, nécessité de sobriété quant à la consommation en eau des cultures)... sans qu'ils l'affirment haut et fort dans la place publique.

L'équipe d'étude a systématiquement mis en avant le fait que les positionnements des acteurs, parfois présentés comme génériques, ne devaient et ne pouvaient pas gommer les spécificités existantes au sein de chaque monde ainsi qu'auprès de chaque individu – ce dont les participants semblaient convaincus.

■ Echanges - Synthèse des résultats de la mission d'écoute des acteurs

Le schéma présentant la manière dont les acteurs du territoire évoquent le sujet des enjeux quantitatifs (cf. p 16 de ce rapport) a intéressé les personnes présentes aux ateliers, qui prenaient conscience que si tous les acteurs sont soucieux du déficit quantitatif, tous ne l'abordent pas de la même manière.

Besoins agricoles :

Les acteurs environnementalistes avouent découvrir certaines spécificités de l'agriculture locale (ex place des cultures spéciales, enjeux/modes de mise en œuvre de l'irrigation...). Ils posent de nombreuses questions sur ces sujets, auxquelles la partie « retours sur le panorama de la connaissance » a permis de présenter des réponses (et de nombreuses nouvelles questions) (découverte/intérêt pour les éléments présentés). Il en allait de même de certains techniciens des collectivités, validant le constat que l'agriculture locale est peu ou mal connue.

Pour les agriculteurs (et notamment les responsables d'ASA), cette partie de l'atelier a été l'occasion d'échanges entre eux, portant sur les hétérogénéités d'enjeux rencontrés dans la gestion de leurs différents systèmes. En particulier sur la qualification de leurs besoins, qualifiés suivant les cas de « satisfaits par les réserves actuelles / non satisfaits par les réserves actuelles ou le fait que les restrictions d'usage ne leur permettent pas d'y avoir accès / plutôt associés à de nouveaux besoins... ». Ils ont constaté qu'il fallait qu'ils partagent sur ces enjeux, et initient une quantification

qui n'existe par pour l'instant. Dans ce cadre, ils ont souligné :

- La difficulté de quantifier précisément ces besoins : *« cela dépend de l'hydrométrie. On travaille sur du vivant, c'est impossible à prévoir même pour l'année d'après (cela dépend des assolements, du climat etc.) »*.
- L'intérêt/la nécessité d'être plus précis sur ces besoins, mais aussi leurs usages (ex déclarations de leurs prélèvements, etc.), considéré comme indispensable pour que s'engage le PTGE. *« C'est un mal nécessaire si on veut y arriver »*, reconnaissent-ils. Mais il leur faudra juger du niveau de précision transmis, explique un représentant agricole, *« pour éviter de se tirer une balle dans le pied »*.
- Il est indispensable selon les personnes présentes que le diagnostic des besoins agricoles qui va être réalisé soit l'occasion d'évaluer les besoins actuels, mais aussi à venir (vision prospective, dépendante de l'évolution potentielle du climat, des systèmes de production, des exploitations elles-mêmes – transmission etc.).
- Les besoins des irrigants individuels, ou des agriculteurs qui, n'ayant accès à aucune solution d'irrigation satisfaisante, n'irriguent pas, restent très mal connus, soulignent-ils notamment sur le 82). Les responsables des ASA estiment que le cumul des pompages individuels réalisés sur les zones amont des bassins versants des Séoune impacte fortement les débits disponibles en aval (et, par ricochet, sur leurs propres capacités à utiliser l'eau de leurs retenues du fait des restrictions après le sous-passement du DOE).
- Le représentant de la Chambre d'agriculture 82 explique par ailleurs que les irrigants pompant directement sur le cours d'eau ne consomment in fine qu'une part très faible de leur volume autorisé (< 20%) du fait du manque d'eau tôt dans la saison (ces dernières années dès le 1^{er} juillet). Les volumes « autorisés » en début de saison ne représentent donc pas grand-chose au regard de la réalité des prélèvements.
- Enfin les représentants des Chambres d'agriculture 47 et 46 évoquent l'intérêt que soit étudiées les perspectives offertes par l'optimisation de l'existant (retenues et systèmes de desserte existants), comme cela a été fait sur le 46 et le 82 sur les bassins de la Barguelonne et du Lamboulas. Cela peut offrir des perspectives intéressantes selon eux.

Alimentation en eau potable (AEP) :

Les représentants des collectivités soulignent que les ressources souterraines mobilisées pour l'AEP sont vulnérables. Des besoins futurs de substitution ou d'interconnexion avec des eaux de surface sont possibles voire déjà en réflexion, ce qui pousse à intégrer cet enjeu dans le PTGE.

DOE et soutien d'été :

Les niveaux et les modes de détermination de certaines valeurs règlementaires ne sont pas lisibles et transparents, soulignent des participants de plusieurs ateliers. Des acteurs environnementalistes expliquent ne pas savoir à quel niveau est ou devrait être le débit minimum des cours d'eau. Un acteur défend que *« 50% du module serait un minimum pour les milieux »*, tout en avouant ne pas s'appuyer sur des références claires pour l'affirmer, et aimerait avoir plus de références sur ces débits planchers.

Les acteurs du monde agricole expriment leur besoin de clarification sur les modes de détermination des autorisations de prélèvement allouées chaque année : comment sont-elles calculées ? distribuées entre agriculteurs ? Un acteur explique avoir posé cette question à la DDT (en attente de réponse).

Impact sur les milieux :

Les acteurs agricoles et environnementalistes s'accordent sur le fait qu'avant la construction des premières retenues (milieu des années 60 pour St Maurin, années 90 pour les autres retenues collectives principales), les assècs de la Séoune étaient beaucoup plus fréquents. Ceux des années

1946, 1947 et 1948 ont été très marquants, et ont d'ailleurs initié les premiers efforts d'irrigation (pour la culture du tabac à l'époque), rappelle un acteur associatif du bassin, connaissant bien l'histoire de l'agriculture locale.

■ Perception des acteurs sur le PTGE

Besoin d'acquisition de connaissance :

Les acteurs du monde de l'environnement, comme les représentants des collectivités, soulignent l'intérêt d'une étape préalable d'état des lieux – diagnostic, qui doit permettre :

- acquisition et partage de connaissance sur les enjeux du bassin versant,
- élaboration progressive d'un diagnostic partagé, indispensable selon eux pour toute démarche territoriale,
- que ce diagnostic partagé soit une première occasion d'une confrontation des idées, des positionnements etc. des acteurs du territoire (première opportunité de « croiser le fer », présenté comme une opportunité intéressante parce que nécessaire).
- Ils évoquent dans ce cadre un besoin d'acculturation des acteurs – notamment des élus, ces derniers ayant parfois des idées arrêtées ou au contraire se sentant démunis par rapport à ces questions, soulignent les représentants des collectivités.
- Enfin, il est nécessaire de bien dimensionner les attendus des études amont, de manière à correspondre aux besoins de connaissance propres au territoire, et à ses acteurs. Des études trop poussées ne serviront à rien : il est certes nécessaire d'avoir des résultats structurants, mais sans s'engager dans des recherches de niveaux de précision infinis, consommatrices de budgets et de temps. Les prescriptions du guide PTGE ne doivent à ce titre pas être forcément suivies à la lettre mais adaptées au regard des besoins du territoire.

Pour les représentants des collectivités, une des premières étapes de la démarche devrait correspondre à une instrumentation du bassin versant en matière d'hydrométrie, permettant de dépasser la seule disponibilité de données à St Pierre de Clairac (très insuffisante). Ce serait une opération à initier au plus vite, puisque « sans regret », attendue par les acteurs du bassin versant, et aux résultats concrets.

Un des représentant des associations environnementales indique qu'il est nécessaire que le PTGE, et plus particulièrement son élaboration, soit l'occasion d'une plus grande porosité entre le monde de la recherche, de l'ingénierie et de la production de connaissance, et les acteurs du bassin. Les représentants des collectivités soulignent l'enjeu de mobiliser/sensibiliser les élus sur ces enjeux associés à la gestion quantitative des ressources et au changement climatique. Il faut s'assurer que le processus de gouvernance, la mise en œuvre des démarches (études etc.) le permette.

■ Panorama de la connaissance

Tous les acteurs se sont montré intéressés par ces premiers retours de connaissance sur le bassin versant. Plusieurs notent des chiffres, demandent plus d'explications sur certains éléments. Des représentants environnementalistes et des collectivités demandent s'ils peuvent avoir accès au diaporama (qui leur a été envoyé ultérieurement aux ateliers).

■ Perspectives de gouvernance du PTGE

Tous les acteurs semblent convenir de la pertinence globale du schéma de gouvernance proposé (cf. p 50).

Pour le monde agricole, si « *c'est une usine à gaz* » (selon un des présidents d'ASA), les acteurs agricoles semblent en comprendre la logique et l'intérêt (nécessaire pour la mise en œuvre d'une démarche territoriale de ce type). Il leur paraît cependant extrêmement lourd, chronophage : « *tout ça... sans être sûr du résultat ?* », questionnant même pour certains l'opportunité de se lancer dans un tel chantier.

Les représentants des collectivités valident la pertinence du schéma, tout en soulignant plusieurs enjeux :

- Le SMBV2S leur paraît disposer de moyens humains et financiers faibles, au regard de ce qu'exige ce type de démarche. Côté budget, il sera probablement nécessaire d'étagéer les investissements (y compris sur les études). Par ailleurs, la faiblesse des compétences techniques du syndicat sur ces questions appellera probablement un soutien/encadrement de leur part ou du/de la futur-e chargé-e de mission.
- Ils soulignent l'importance que cette personne soit recrutée par le SMBV2S, et donc intégrée au territoire : l'externalisation de ce type d'animation ne permet pas la même mise en dynamique des acteurs du bassin. Cette personne devrait selon eux disposer de compétences d'animation (mobilisation des acteurs, animation des ateliers etc.) mais aussi techniques, car l'encadrement des études et autres prestations demande de solides compétences.

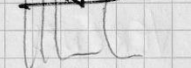
Représentants des collectivités comme du monde agricole expliquent que les acteurs institutionnels ne leur paraissent pas suffisamment proches du terrain et de ses enjeux. Certains d'entre eux sont estimé éloignés des réalités locales ; le manque de moyens que subissent plusieurs de ces services ne permet pas à leurs agents de disposer du temps ou des moyens nécessaires pour se rendre sur le terrain/se rapprocher de ses enjeux. Leurs capacités de positionnement leur apparaissent parfois insuffisamment claires, estiment des représentants de ces deux mondes.

Le représentant du SAGE Garonne précise que le projet de PTGE devra être validé en CLE lorsqu'il sera terminé, avant d'être notifié par les services de la Préfecture.

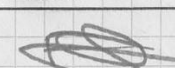
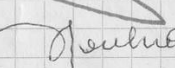
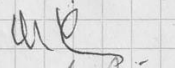
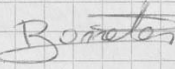
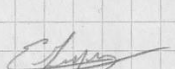
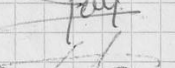
La fin de l'atelier est l'occasion d'expliquer aux participants la perspective de la tenue d'un Comité de pilotage du PTGE, dans les premiers mois de 2024. Les participants semblent accueillir cette perspective avec intérêt.

Listes de présence des 3 ateliers :

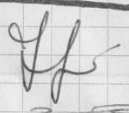
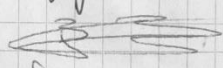
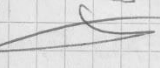
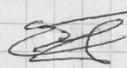
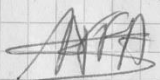
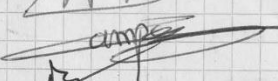
Atelier PTGE Saône - Collectivités 29.11.23

Nom	Structure - mail	Signature
CD 82	—	excuse!
CRAIREAU Florent	DDT 47	
CACHARD Julien	CC2R	
FITTE Damien	Syndicat Bassin de la Bergueonne	
DELANGE Julien	Agglo Lgen	
BARAT Alain	CD 47	
CADORET Vincent	SIVAG / UESAGE Benneville	

Atelier PTGE Saône - Environnement 29/11/23

Nom	Structure - mail	Signature
CRAIREAU Florent	DDT 47	
LOUBRIAT Anne	Au Fil des Saônes	
HERRERICHES Benoît	SEPANLOG	
SALANE Pierre	SEPANLOG	
BONNETON Amélie	adasea d'oc - CATZ 46 amelie.bonneton@adasea.net	
MEYER Elise	em.peche47@orange.fr FDAAPPMA 47	
PERÉ Bernard	Tour de Liens + Au Fil des Saônes berere@orange.fr	
CARMIE Henri	AAPPMA "Les pêcheurs réunis du Canton de Montigny de Quercy"	
CASADENONT Clément	OFB 47	

Atelier "Apicole" - 28/11/23
Engayrac. PTGE Se'oune

Nom Prénom	struct.	mail/tel	Signature
JUBINEAU Zoé Association CAMPAGNES VIVANTES	82	plantation @ campagnesvivantes.fr	
BOURSIHAC Damien SDC 47	SDC 47	damien@sdci47.fr	
BENEYR Harel BP	BP	#1321 @ ang.fr	
LIANNAT Eloi NSA	NSA	eloi @ domaine de ferrussac. fr	
AIFA Bilel NSA	NSA	Bilel. aifa @ cda 47. fr	
CAMPECH Benjamin NSA	NSA	b. campech @ lot. chambare fr	
POULET SERGE NSA	NSA		
VERGNES Christian NSA	NSA	vergnechristin @ orange.fr	